

GROUP SFIT

Société Anonyme au capital de 6 358 309 euros

Siège social : 82-84, route de la Libération, 77340 Pontault-Combault
793 834 888 R.C.S. Melun

ISIN : FR00140066X4

DOCUMENT D'INFORMATION

06 décembre 2021

INSCRIPTION DES ACTIONS AUX NÉGOCIATIONS SUR EURONEXT ACCESS+

Euronext Access est un marché géré par Euronext Paris. Les Sociétés, admises sur le compartiment Access+ du marché Euronext Access, ne sont pas soumises aux mêmes règles que les Sociétés du marché réglementé. Elles sont, au contraire, soumises à un corps de règles moins étendu, adapté aux petites entreprises en croissance. Le risque lié à un investissement sur Euronext Access + peut, par conséquent, être plus élevé que lors d'investissements dans une société du marché réglementé.

Le présent Document d'Information ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement Européen (UE) 2017/1129 du Parlement Européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

Des exemplaires du présent document ci-après le « Document d'Information » sont disponibles sans frais au siège de la Société GROUP SFIT (82-84 route de la Libération, 77340, Pontault-Combault), ci-après la « Société » ainsi qu'auprès de Financière d'Uzès (13 rue d'Uzès, 75002 Paris). Ce document peut également être consulté sur le site internet de GROUP SFIT : (www.groupsfit.eu).

L'opération proposée ne nécessite pas de visa de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Ce document n'a donc pas été approuvé par l'AMF.

REMARQUES GÉNÉRALES

Dans le présent document d'information, sauf indication contraire :

Les termes « **Société** » ou « **GROUP SFIT** » ou « **GROUP SFIT (Licence THOMSON COMPUTING)** » désignent la Société GROUP SFIT, Société Anonyme dont le siège social est situé au 82-84, route de la Libération, 77340 Pontault-Combault, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Melun sous le numéro 793 834 888.

AVERTISSEMENTS

Informations sur le marché et la concurrence

Le présent document d'information contient, notamment à la section 2.2 « Aperçu des activités », des informations relatives aux marchés de la Société et à sa position concurrentielle. Ces informations proviennent notamment d'études réalisées par des sources extérieures. Les informations publiquement disponibles, que la Société considère comme fiables, n'ont pas été vérifiées par un expert indépendant, et la Société ne peut garantir qu'un tiers utilisant des méthodes différentes pour réunir, analyser ou calculer des données sur ces marchés, obtiendrait les mêmes résultats.

Informations prospectives

Le présent document d'information contient des indications sur les perspectives et axes de développement de la Société. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel ou de termes à caractère prospectif tels que « considérer », « envisager », « penser », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entendre », « devoir », « ambitionner », « estimer », « croire », « souhaiter », « pouvoir » ou, le cas échéant, la forme négative de ces mêmes termes, ou toute autre variante ou terminologie similaire. Ces informations ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront. Ces informations sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par la Société. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique, financier, concurrentiel et réglementaire. Ces informations sont mentionnées dans différents chapitres du présent document d'information et contiennent des données relatives aux intentions, estimations et objectifs de la Société concernant, notamment, le marché dans lequel elle évolue, sa stratégie, sa croissance, ses résultats, sa situation financière, sa trésorerie et ses prévisions. Les informations prospectives mentionnées dans le présent document d'information sont données uniquement à la date du présent document d'information. La Société opère dans un environnement concurrentiel et en constante évolution. Elle ne peut donc anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité, leur impact potentiel sur son activité ou encore dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait avoir des résultats significativement différents de ceux mentionnés dans toute information prospective ; étant rappelé qu'aucune de ces informations prospectives ne constitue une garantie de résultats réels.

Facteurs de risques

Les investisseurs sont invités à lire attentivement les facteurs de risques décrits au chapitre 3 « Facteurs de risques » du présent document d'information avant de prendre toute décision d'investissement. La réalisation de tout ou partie de ces risques est susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière, les résultats ou les perspectives de la Société. En outre, d'autres risques, non encore identifiés ou considérés comme non significatifs par la Société, à la date de dépôt du présent document d'information, pourraient également avoir un effet défavorable significatif.

Arrondis

Certaines données chiffrées (y compris les données exprimées en milliers ou en millions) et pourcentages présentés dans le Document d'information ont fait l'objet d'arrondis. Le cas échéant, les totaux présentés dans le Document d'information peuvent légèrement différer de ceux qui auraient été obtenus en additionnant les valeurs exactes (non arrondies) de ces données chiffrées.

CHAPITRE 1 : PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D’EXPERTS ET APPROBATION DE L’AUTORITÉ COMPÉTENTE ...9

1.1	PERSONNES RESPONSABLES	9
1.1.1	Responsable du Document d’information.....	9
1.1.2	Responsable de l’information financière.....	9
1.2	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D’INFORMATION	9
1.3	Commissaires aux comptes titulaires	10
1.4	Commissaires aux comptes ayant démissionné	11
1.5	Listing sponsor.....	11

CHAPITRE 2 STRATÉGIE ET ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE 12

2.1	INFORMATION CONCERNANT LA SOCIÉTÉ.....	12
2.1.1	Dénomination sociale	12
2.1.2	Lieu et numéro d’immatriculation, numéro LEI et ISIN	12
2.1.3	Date de constitution et durée.....	12
2.1.4	Siège social, forme juridique et législation applicable	12
2.2	APERÇU DES ACTIVITÉS	13
2.2.1	Introduction.....	13
2.2.2	Stratégie et objectifs.....	18
2.2.3	Principales activités - l’offre Group SFIT	21
2.2.4	Principaux marchés de GROUP SFIT	25
2.2.5	Positionnement concurrentiel : occuper les espaces libres	32
2.2.6	Business model : un modèle vertueux	33
2.3	STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	42
2.4	INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS	44
2.4.1	Description des principaux investissements utilisés par la Société depuis le 31 décembre 2019.....	44
2.4.2	Description des principaux investissements en cours de réalisation	44
2.4.3	Modifications importantes de la structure des emprunts et du financement de la Société	44
2.4.4	Sources de financement de la Société.....	45
2.5	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	46
2.5.1	Présentation des principaux chiffres clés.....	46
2.5.2	Recherche et développement	58
2.5.3	Marques	58

2.5.4	Noms de domaine	59
2.6	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	59
2.7	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES	59
CHAPITRE 3	FACTEURS DE RISQUES	60
3.1	RISQUES LIES A LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE	62
3.1.1	Risque de dilution	62
3.1.2	Risque de change.....	62
3.1.3	Risques en termes de besoins de financement du fonds de roulement	62
3.1.4	Risque de liquidité	63
3.1.5	Risques liés au nantissement d'actifs de la Société	65
3.1.6	Risque de crédit.....	66
3.2	RISQUES LIES A L'ACTIVITE DE LA SOCIÉTÉ ET A SON SECTEUR D'ACTIVITE	67
3.2.1	Risque lié à la dépendance au marché des composants électroniques en particulier en période de crise sanitaire COVID 67	
3.2.2	Risques liés à la concurrence	67
3.2.3	Risque de réputation	67
3.2.4	Risque lié au développement de nouveaux produits correspondant aux attentes des clients et de rupture technologique	68
3.2.5	Risque lié à des dysfonctionnements de ses produits et à la mise en œuvre de la garantie accordée sur les produits vendus par le Groupe	68
3.2.6	Risques liés aux fournisseurs.....	70
3.2.7	Risques liés aux stocks	70
3.2.8	Risques liés au transport	71
3.2.9	Risques liés aux clients :.....	71
3.2.10	Risques liés à la propriété intellectuelle	71
3.2.11	Risques de litiges	72
3.3	RISQUES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES.....	72
3.3.1	Risque lié au maintien de la licence de la marque Thomson octroyée par Technicolor.....	72
3.3.2	Risques liés à l'environnement réglementaire applicable à la Société.....	73
3.4	RISQUES LIES A LA GOUVERNANCE.....	74
3.4.1	Risques de dépendance aux hommes-clés.....	74
3.5	ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES	75
CHAPITRE 4	GOUVERNANCE.....	78
4.1	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	78

4.1.1	Conseil d'administration	78
4.1.2	Direction générale.....	83
4.2	REMUNERATIONS ET AVANTAGES.....	83
4.2.1	Rémunérations des administrateurs et dirigeants	83
4.2.2	Sommes provisionnées par la Société et ses filiales aux fins de versement de pensions, deretraites ou d'autres avantages au profit des dirigeants	85
4.2.3	Rémunérations et avantages de toute natures perçus par les mandataires sociaux non dirigeants	85
4.3	PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS	86
4.3.1	Participation.....	86
4.3.2	Actions attribuées gratuitement et options de souscription d'actions attribuées aux mandataires sociaux	87
4.4	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	89
4.4.1	Direction de la Société	89
4.5	INFORMATION RELATIVE AUX COMITES.....	89
4.6	GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE.....	89
4.7	ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS	91
4.8	CONTROLE INTERNE	92
CHAPITRE 5 INFORMATIONS FINANCIERES ET INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE.....		94
5.1	INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES.....	94
5.1.1	Comptes annuels pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 en normes comptables françaises.....	94
5.1.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels des exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 en normes comptables françaises	94
5.2	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'EMETTEUR	94
5.3	POLITIQUE EN MATIERE DE DIVIDENDES	94
5.3.1	Dividendes versés au cours des 2 derniers exercices	94
5.3.2	Note de valorisation.....	94
5.3.3	Politique de distribution de dividendes	98
CHAPITRE 6 INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONNAIRES ET AUX DÉTENTEURS DES VALEURS MOBILIÈRES.....		99
6.1	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	99
6.1.1	Répartition du capital et des droits de vote.....	99
6.1.2	Droits de vote des actionnaires.....	100
6.1.3	Contrôle de la Société	102
6.1.4	Accords pouvant entraîner un changement de contrôle.....	102

6.2	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE.....	102
6.3	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE.....	103
6.4	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES.....	104
6.4.1	<i>Contrat de bail entre la Société et la SCI Saintange.....</i>	<i>104</i>
6.4.2	<i>Contrat de partenariat entre la Société et Teddy Riner</i>	<i>104</i>
6.4.3	<i>Rapports des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre des exercices clos le 31 décembre 2019 et 2020.....</i>	<i>105</i>
6.5	CAPITAL SOCIAL.....	106
6.5.1	<i>Montant capital social.....</i>	<i>106</i>
6.5.2	<i>Titres non représentatifs du capital.....</i>	<i>110</i>
6.5.3	<i>Capital potentiel.....</i>	<i>110</i>
6.5.4	<i>Capital autorisé</i>	<i>120</i>
6.5.5	<i>Informations sur le capital de tout membre de la Société faisant l'objet d'une option ou d'unaccord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.....</i>	<i>126</i>
6.6	ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS	126
6.6.1	<i>Clauses statutaires susceptibles d'avoir une incidence sur la survenance d'un changement decontrôle</i>	<i>126</i>
6.7	CONTRATS IMPORTANTS.....	126
6.7.1	<i>Licence de marque.....</i>	<i>127</i>
CHAPITRE 7	DOCUMENTS DISPONIBLES	132
CHAPITRE 8	ANNEXES.....	133

CHAPITRE 1 : PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

1.1 PERSONNES RESPONSABLES

1.1.1 Responsable du Document d'information

Monsieur Stéphane Français, Directeur Général de la Société.

1.1.2 Responsable de l'information financière

Monsieur Stéphane Français

Directeur Général de la Société Téléphone :
+33 1 60 60 45 74

Courriel : stephan.francais@groupsfit.eu

1.2 ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'INFORMATION

« Je déclare qu'à ma connaissance, l'information fournie dans le présent Document d'Information est juste et que, à ma connaissance, le Document d'Information ne fait pas l'objet d'omission substantielle et comprend toute l'information pertinente ».

Fait à Pontault-Combault, le 06 décembre 2021

Monsieur Stéphane Français, Directeur Général de la Société

1.3 Commissaires aux comptes titulaires

Fischbach, Girault et Associés

Représenté par **Frédéric Girault et Martin Fischbach**

5, place Tristan Bernard
75017 Paris

Nomination lors de l'Assemblée Générale du 18 décembre 2018 en remplacement du cabinet Nieza et Associés pour la durée résiduelle de son mandat, soit une durée de trois exercices sociaux ; mandat venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercicesocial clos le 31 décembre 2020. Son mandat a été renouvelé lors de l'Assemblée Générale le 14 octobre 2021 pour une durée de 6 exercices sociaux ; mandat venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2026.

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International
Représenté par **Laurent Bouby**

29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Nomination lors de l'Assemblée Générale du 5 août 2021, en remplacement du Cabinet Deloitte et Associés, démissionnaire, pour la durée résiduelle de son mandat ; soit une durée de 5 exercices sociaux ; mandat venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024.

1.4 Commissaires aux comptes ayant démissionné

Le Cabinet Fischbach, Girault et Associés a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour la durée résiduelle du mandat du Cabinet Nieza & Associés, démissionnaire le 29 juin 2018, compte-tenu de l'évolution de la taille de la Société et de la volonté de la Société de se développer à l'international.

Le Cabinet Grant Thornton a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour la durée résiduelle du mandat du Cabinet Deloitte, démissionnaire le 23 juillet 2021 ; le projet d'introduction en Bourse avec offre au public sur Euronext ayant été reporté.

1.5 Listing sponsor

Financière d'Uzès

13 rue d'Uzès

75002 Paris

Représentée par Alfonso Lopez de Castro en qualité de Directeur du Département Corporate.

CHAPITRE 2 STRATÉGIE ET ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 INFORMATION CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

2.1.1 Dénomination sociale

Dénomination sociale : GROUP SFIT

SFIT signifie : Stephan Français Intelligence Technologie

2.1.2 Lieu et numéro d'immatriculation, numéro LEI et ISIN

La Société est immatriculée au RCS de Melun (77) sous le numéro : 793 834 888.

Numéro LEI : 9695005AQEGETJTO6R29.

ISIN : FR00140066X4

2.1.3 Date de constitution et durée

La Société a été constituée le 25 avril 2013 pour une durée fixée, sauf dissolution anticipée ou prorogation, à quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Melun, soit jusqu'au 24 avril 2112.

2.1.4 Siège social, forme juridique et législation applicable

Siège social : 82-84 route de la Libération, 77340 Pontault Combault

Téléphone : + 33 (0) 1 60 60 45 74

La Société est une Société Anonyme à Conseil d'Administration de Droit français, régie par les dispositions du Code de Commerce, notamment celles de son Livre II.

Jusqu'au 14 octobre 2021, la Société était constituée sous forme de Société par actions simplifiée dont le Président était Monsieur Stéphane Français. Le 14 octobre 2021, l'Assemblée Générale des

associés de la Société a approuvé la transformation de la Société en Société Anonyme à Conseil d'Administration, et a adopté de nouvelles règles de gouvernance.

Site internet : www.groupsfit.eu

Il est précisé que les informations figurant sur le site internet de la Société ne font pas partie du prospectus, sauf dans l'hypothèse où ces informations sont incorporées par référence dans le prospectus.

L'opération a pour objectif premier de permettre à la Société de gagner en notoriété vis-à-vis de ses clients, fournisseurs, financiers et autres partenaires. Par ailleurs, elle devrait permettre d'obtenir une liquidité relative pour l'ensemble des actionnaires de la Société.

Cette dernière envisage à moyen terme de se transférer sur Euronext Growth.

2.2 APERÇU DES ACTIVITÉS

2.2.1 Introduction

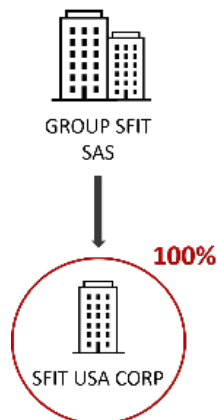
2.2.1.1 Un modèle vertueux pour une marque historique

GROUP SFIT est une entreprise française spécialisée dans la conception, le marketing et la commercialisation d'ordinateurs portables qui sont distribués dans plus de 15 pays.¹ Elle conçoit également des tablettes et périphériques. La Société, créée en 2013, a connu une importante croissance de son chiffre d'affaires sur ses sept années d'exercices pleins² : de 11,4m€ au 31 décembre 2014 à 46m€ au 31 décembre 2020, avec la marque THOMSON COMPUTING.

La Société détient à 100% une filiale au Delaware. SFIT USA CORP a été créée le 20 août 2018. Cette filiale ne fait l'objet d'aucune activité depuis sa création.

¹ Source : Société, comptabilité analytique 2018, non audité

² Chiffres 2014 – 2016 audités selon une autre maquette comptable.



Forte de l'expérience de Stéphane Français, fondateur de la Société, et de ses équipes, GROUP SFIT a réussi à conquérir 7% de parts du marché français des PC portables, et environ 36% de parts du marché français des PC portables à moins de 300 euros, en un temps record³. Grâce à cela, les ventes de GROUP SFIT, majoritairement générées par les PC portables, sont en croissance annuelle de près de 10%, tandis que le marché français se contractait de 1,7%⁴ jusqu'au mois de juin 2020. La crise Covid-19 ayant inversé la tendance baissière des ventes d'ordinateurs portables, la Société a, dès ce moment, profité d'un élan de commandes très important lui permettant d'afficher un pipeline avec 7 à 8 fois plus de commandes fermes que dans le passé à la même période.

Ce changement de mentalité et de tendance du marché a permis, au deuxième semestre 2020, de rattraper les mauvaises ventes d'ordinateurs du premier semestre dues à l'arrêt total des lignes d'assemblages en Chine, pendant la crise entre janvier 2020 et mai 2020.

Grâce au nouveau carnet de commandes, la Société, malgré le handicap technique du premier semestre, a même dépassé au deuxième semestre 2020, le chiffre d'affaires annuel de l'année 2019. La Société a prouvé ainsi qu'en choisissant une stratégie orientée sur les ordinateurs portables et les tablettes, elle répondait à un besoin qui a été décuplé à partir de mars 2020, en liaison avec la crise sanitaire mondiale, du fait des confinements et du développement de la communication virtuelle pour tous, grâce aux ordinateurs.

Face aux grands du secteur qui se livrent une bataille sur les quintiles de prix supérieurs à 500€, la Société a continué à développer des gammes de produits à des prix inférieurs à 500€, répondant à une demande de budget maîtrisé pour une grande partie de la population mondiale. La Société a su imposer son concept pour *disrupter* le marché français, européen et américain des PC portables à moins de 500 euros : la technologie au meilleur prix.

Alors qu'il occupe, dans les années 2000, le poste de Directeur des Achats de Surcouf, célèbre chaîne de magasins du douzième arrondissement parisien, propriété du groupe PPR⁵, Stéphane Français fait le constat que les principaux acteurs du marché, en raison de leurs structures de charges et de leurs cycles d'approvisionnement, ne peuvent pas proposer aux consommateurs finaux, les technologies les plus récentes au meilleur prix.

³ Moyenne sur l'exercice 2020, en volume. Source : Microsoft et Société

⁴ En volume. Sources : Statista Consumer Market Outlook, Computing, France, 2020 et Société.

⁵ Devenu Kering en 2012 par suite du spin-off de la FNAC

Grâce à sa grande connaissance du marché du PC grand public, des fabricants de composants électroniques et des usines asiatiques d'assemblage de *hardware*, Stéphane Français sait qu'en ne reproduisant pas le principe des charges induites par les lourdes structures des grands acteurs du PC, mais, au contraire, en adoptant un modèle agile, aux charges fortement variabilisées, il lui sera possible de proposer des gammes de PC offrant les dernières technologies avec un meilleur rapport qualité/prix.

Pour trouver son public, Stéphane Français reprend pour l'informatique la marque Thomson⁶, jouissant d'une forte reconnaissance au sein du public et des grandes enseignes de distribution. Grâce à une communication active faite d'articles de presse et de passages en plateaux de télévision, Stéphane Français, installe dans les esprits, l'idée qu'un petit fabricant français de PC peut se faire une place aux côtés des grands acteurs américains et asiatiques. Stéphane Français, judoka lui-même, a su associer à son projet Teddy Riner, devenu ambassadeur et actionnaire de GROUP SFIT en 2016.

Cette proposition de valeur est rendue possible par une structure opérationnelle orientée vers l'efficacité : des cycles produits les plus courts possibles et une équipe resserrée au maximum. GROUP SFIT propose ainsi une vaste gamme de produits sur catalogue, dont les caractéristiques sont adaptables aux desiderata des clients distributeurs, et produit ensuite à la commande ; là où les grands acteurs du secteur produisent vers stock. Il en résulte l'absence de précommandes auprès des fournisseurs, mais depuis 3 années, la stratégie de l'entreprise a été de concentrer ses commandes sur 6 fournisseurs principaux afin de développer avec eux des gammes variées, mais suivies, permettant la diffusion plus constante des produits fabriqués ensemble, vers des pays et continents de plus en plus importants. Malgré tout, la société a maintenu ses relations commerciales avec des outsiders, permettant en cas de problèmes de production, de remplacer les principaux.

L'avantage d'être passé d'une vingtaine de fournisseurs/assembleurs à 6 principaux, a permis à la Société de valider avec ses partenaires, des pourcentages importants de remises sur factures, en liaison avec, en particulier, le développement constant du chiffre d'affaires, des quantités et des technologies proposées.

Cette stratégie de concentration de fournisseurs, associée au concept de la production sur commandes fermes (forecast tous les 3 mois), a permis à la Société de n'avoir à supporter que la charge du financement sur des cycles trimestriels, correspondant aux cycles de production et de transport.

Côté structure, l'équipe est constituée d'une quarantaine de personnes, et les commerciaux à l'international, externalisés, sont rémunérés à la commission. Grande connaisseuse des fournisseurs et des chaînes de production, la Société n'en demeure pas moins *fabless* et recourt aux services de logisticiens pour supporter l'ensemble de son stock.

Le business model de GROUP SFIT est né.

Huit ans après son lancement, le pari s'avère gagnant : En 2020 les PC Thomson sont toujours numéro un des ventes sur le segment des PC portables à moins de 300 euros en France⁷, mais le pourcentage est passé de 25% des ventes en 2017 à 36% en 2020.

Dans le même temps, GROUP SFIT s'est fait une place dans les linéaires des GSS d'autres pays européens tels que l'Espagne et le Royaume-Uni, et l'Allemagne depuis septembre 2021. GROUP SFIT ambitionne

⁶ Conformément à une licence exclusive accordée par Technicolor. Voir Section 6.7 du présent Document d'information pour plus d'informations.

⁷ Source : Société, données Microsoft.

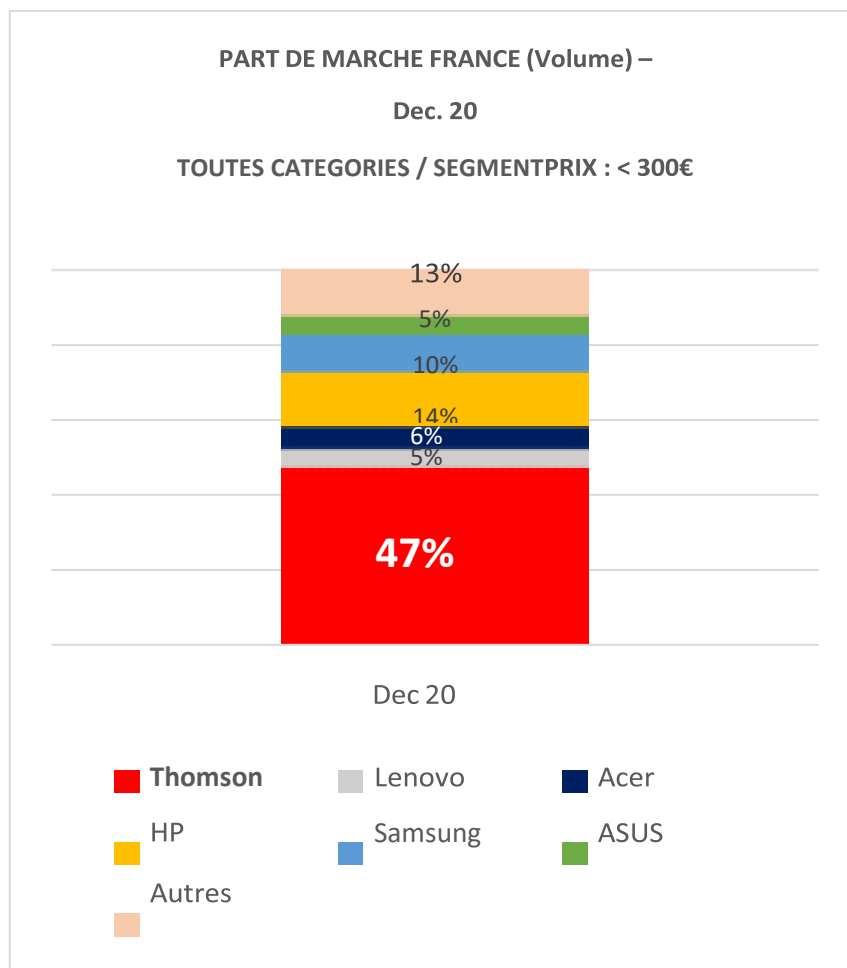
maintenant de répliquer son modèle dans d'autres pays à l'international et se lance à la conquête, notamment en France, des étals des grandes et moyennes surfaces (« GMS ») avec une offre plus technologique au positionnement prix supérieur, mais présentant toujours le souci d'offrir la dernière technologie au meilleur prix.

2.2.1.2 36% de part de marché en 4 ans sur le segment access en France

La réussite de GROUP SFIT s'illustre dans la part de marché qu'il a réussi à obtenir sur le segment des ordinateurs portables à moins de 300 euros en France avec ses modèles de la gamme NEO, de véritables *bestsellers* sur ce segment de prix qui, en 2020, constituaient **36% des volumes réalisés sur le marché français du PC portables**, et **47% en décembre 2020**. Plus récemment, les PC portables Thomson ont atteint une petite mais significative part de marché sur le segment supérieur des PC portables vendus entre 300€ et 500€. ⁸ Le début d'exécution de la stratégie de conquête de parts de marché sur la tranche de prix supérieure porte donc ses fruits.

⁸ Source : Société, données Microsoft

GROUP SFIT devient le premier acteur en France sur l'entrée de gamme et parvient à obtenir 7% du marché total français des PC portables en moins de 4 ans ; ce qui, face aux géants qui composent le reste du classement, est une réussite spectaculaire.



Ce sont les modèles phares de GROUP SFIT que sont les NEO 14 et 17 qui ont largement contribué à cette réussite.

2.2.1.3 GROUP SFIT chez les grands noms de la distribution

La plupart des ventes de GROUP SFIT se font par le biais des canaux de distribution de GSS (Distribution Grand Public en Magasin spécialisé) et GSA (Distribution Grand Public en Magasin Alimentaire).

Les PC et autres produits Thomson sont disponibles chez la plupart des grands noms de la grande distribution française, et chez certaines des plus grandes enseignes spécialisées françaises, y compris FNAC/DARTY. Pour l'exercice 2020, GROUP SFIT commence à ouvrir les grands noms de la distribution spécialisée de l'électronique grand public en Europe, notamment les enseignes MediaMarkt, Notebook Bellinger.

Répartition géographique CA 2020

<i>Pays</i>	<i>En milliers d'euros</i>
Belgique	280
Bulgarie	1 134
Canada	13
Chine	4 644
Espagne	648
Etats-Unis	4 373
France	33 729
Irlande	2
Liban	33
Luxembourg	17
Maroc	444
République Tchèque	27
Royaume-Uni	24
Suisse	94
Total général	45 462

La récurrence des 10 premiers clients de GROUP SFIT montre la pertinence de l'offre et la capacité de GROUP SFIT à fidéliser ses clients.

2.2.2 Stratégie et objectifs

La stratégie de croissance de la Société repose sur des leviers bien identifiés.

D'une part, elle consiste à dupliquer ses succès à l'international et sur les segments de prix à -300€ et de 300 à 500€ des PC afin de prendre des parts de marché et d'augmenter chiffre d'affaires et marge.

Les marques installées (ACER ASUS LENOVO HP DELL ET APPLE) ont privilégié depuis des années des gammes produits supérieurs comprise entre 500€ et 2000€. La crise covid a encore plus soulignée cette tendance car la pénurie de composants de ces grandes marques les pousse à ne livrer que des produits hauts de gamme afin de réduire au maximum les risques de ruptures sur ces produits générateurs de plus de marges.

D'autre part, elle repose sur le développement de produits milieu de gammes et haut de gamme à forte technologie, en particulier les produits Qualcomm avec des modules 4G et 5G.

Face à cette stratégie technologique les 6 marques déjà cités prennent du retard dans les livraisons et la composition de produits équivalent en 4g et 5g car la stratégie des grandes marques est d'abord de vendre l'ensemble des gammes produits prévus sur 5 ans en liaison avec des programmes marketing dans chaque pays.

2.2.2.1 Dupliquer le succès français à l'international

La proposition de valeur de GROUP SFIT, la technologie au meilleur prix, a rencontré un succès rapide sur le marché français.

Au cours de l'exercice 2020, environ 20% du chiffre d'affaires a été réalisé à l'export.

Fort de ce succès, la Société compte réitérer cette performance sur les marchés à l'export ; que cela soit en Europe ou dans le reste du monde.

GROUP SFIT a commencé en 2017 à ouvrir plusieurs pays à travers le Monde : le Maroc, avec l'enseigne Marjane, une importante enseigne de la GSA locale, et l'opérateur Maroc Telecom qui va distribuer les produits de la Société dans dix pays d'Afrique du Nord et Equatoriale, via de nombreuses filiales (Mauritel en Mauritanie, Bénin Télécoms, etc.). La Société a également pris pied au Moyen-Orient grâce à l'ouverture récente de distributeurs au Bahreïn, à Dubaï, en Arabie Saoudite et, surtout, en Egypte et en Jordanie. En juin 2021, la forte demande de PC portables a permis à GROUP SFIT de proposer ses produits au plus gros distributeur russe, à hauteur d'un potentiel de plus de 100 millions d'Euros annuels.

À la fin de l'exercice 2020, la Société a également réalisé des ventes aux Etats-Unis, auprès de deux grossistes : Digital Gadget et Stampede, et des négociations sont actuellement en cours pour des nouveaux référencements chez les géants : Walmart et Best Buy.

Afin d'accompagner la croissance internationale de la Société, nous avons embauché en février 2021, un Directeur Produit, en charge d'élaborer les roadmaps produits et de les présenter aux clients distributeurs, en soutien des commerciaux.

2.2.2.2 Dupliquer le succès sur le segment de prix supérieur : le NEO Z

La Société a pour ambition de dupliquer le succès qu'elle a remporté sur la gamme de prix supérieur : de 300 à 600 €. Dans un contexte de marché où la croissance est portée par l'innovation, elle entend ainsi profiter de la croissance qui porte le segment premium en général ; celui des ultrabooks en particulier. De la même façon qu'elle a su proposer des PC ultra portables, présentant un design moderne, et comportant plus de choix que ce qui est offert par la concurrence pour un prix généralement inférieur, GROUP SFIT Thomson se propose d'apporter l'innovation et la performance de l'ultrabook, dont les prix publics commencent généralement à partir de 800€, pour des tarifs appartenant au segment inférieur.

Pour ce faire, elle compte sur la gamme NEO Z, dernière-née des PC Thomson. Celle-ci devrait être la seule, au moment de sa sortie, à présenter une configuration équipée d'un processeur Qualcomm



Snapdragon architecture ARM ; technologie issue des smartphones. Cette architecture de processeurs mobiles offre le double avantage d'être très peu consommatrice d'énergie, et d'être toujours connectée. Ainsi, les modèles NEO Z, équipés de processeurs Qualcomm, devraient atteindre jusqu'à 24 heures d'autonomie en utilisation et 6 jours d'autonomie en veille. La puce Snapdragon, qui actualise les applications en arrière-plan, comme elle le ferait pour un smartphone, permet par ailleurs une sortie de veille instantanée et un démarrage très rapide de l'ordinateur. Enfin, ces processeurs embarquent nativement un modem 4G LTE : le NEO Z sera donc connecté en permanence aux réseaux des opérateurs mobiles, et à partir de novembre 2021, la Société proposera également à la vente

des produits 5G. Cette architecture, qui viendra révolutionner l'industrie de l'informatique dans les années à venir, est ici accompagnée de composants performants telles une mémoire vive DDR4 de dernière génération et une mémoire au standard UFS⁹, permettant des vitesses de transfert ultra-rapides. Le tout est serti dans une coque aluminium de 11mm d'épaisseur pour un poids total contenu de 980 grammes. On y retrouve donc toutes les caractéristiques d'un ultrabook.

Le NEO Z, dont les prix publics s'étaleront de 499 à 999 euros, devraient donc permettre à la Société de se positionner dans le secteur des ultrabooks avec de véritables avantages concurrentiels à faire valoir sur la technologie embarquée, dans une tranche tarifaire inférieure aux prix généralement constatés des ultrabooks sur le marché. Cette stratégie de montée en gamme est destinée tout à la fois à augmenter le chiffre d'affaires et à améliorer les marges de la Société ; les produits plus haut de gamme étant mieux margés que ceux du segment des PC à moins de 300 €.

En plus de cette innovation produit importante, dont la Société s'attend à ce qu'elle produise un avantage concurrentiel significatif, et contribue à poursuivre la conquête de parts de marché sur son marché domestique, déjà engagée sur le segment d'entrée de gamme, d'autres innovations différenciantes, comme ses modèles 5G qui sortiront en Q4 2021, devraient bientôt être mises sur le marché.

2.2.2.3 Optimiser l'opérationnel pour augmenter le résultat

Il existe plusieurs leviers bien identifiés d'optimisation de la marge de la Société.

En plus de la montée en gamme programmée, qui non seulement devrait mécaniquement augmenter le chiffre d'affaires de la Société par l'augmentation du prix moyen de vente de ses produits, les PC et innovations que Group SFIT s'apprête à sortir, généreront une marge brute plus élevée que celle qui est actuellement induite sur les bestsellers de la gamme¹⁰ ; sachant que le pourcentage de marge sera comparable, mais que le prix de vente sera environ 2 fois supérieur. Certains moyens, comme la diminution

⁹ Pour : « Ultra Flash Storage »

¹⁰ Estimation société

des coûts de service après-vente, ont déjà été récemment mis en place, tandis que d'autres, comme la diminution des coûts de transport, le seront lorsque le Groupe aura renforcé ses moyens financiers.

2.2.2.3.1 UNE DIMINUTION SIGNIFICATIVE DES COÛTS DE TRANSPORT

Sur l'exercice 2020, pendant la crise sanitaire, presque 100% des commandes ont dû être acheminées depuis les usines de productions vers les clients finaux par transport aérien. Ce moyen de transport est, bien sûr, le plus onéreux pour la Société, et directement, destructeur de marge. Les courts délais impartis entre la réception d'une commande d'un distributeur, et la date contractuelle de sa livraison, de l'ordre de 2 à 3 mois, combinés au décalage des conditions de paiement entre le décaissement des paiements aux fournisseurs et l'encaissement des paiements des clients, impacte significativement le besoin en fonds de roulement de la Société. Elle se trouve donc régulièrement dans la nécessité d'attendre la réception du paiement d'une commande pour financer la production d'un autre lot. Les délais de livraison n'étant pas extensibles, sous peine de pénalités contractuelles de retard ; voire-même d'annulation de commande et/ou de perte de clients, la Société se trouve dans l'obligation d'accélérer le processus de livraison afin de débloquer les fonds immobilisés par le lot à livrer.

Depuis le début de l'année 2021, la Société a opté pour un moyen de transport nouveau proposé par notre transitaire, nommé le SEA AIR. Il s'agit d'un système mixte qui permet de réduire les frais de transport par 3, sur cette période de crise sanitaire qui connaît des hausses de tarifs fluctuant, en particulier sur le transport aérien classique.

2.2.2.3.2 RATIONALISATION DU SAV

La gestion du SAV était, jusqu'en juin 2020, confiée intégralement à un prestataire externe : Anovo, filiale du grossiste américain Ingram Micro.

Après avoir constaté que les coûts générés par cette sous-traitance étaient trop élevés, la Société a décidé d'internaliser le Service Après-vente et la hotline, en embauchant une équipe dédiée qui assure la hotline, la logistique et les réparations pour le SAV des ventes réalisées en France.

La mise en place, au 1^{er} juin 2020, d'un bâtiment technique situé en face du siège de la Société, et la constitution de l'Atelier SAV comportant l'embauche de vingt personnes, dont un directeur technique, trois responsables R&D, un responsable logistique, 4 logisticiens et douze techniciens.

2.2.3 Principales activités - l'offre Group SFIT

GROUP SFIT conçoit des ordinateurs portables et des smartphones produits en Chine. Avec environ 36% de parts de marché sur le segment des PC portables à moins de 300 € en France¹¹, en 2020, la Société s'est spécialisée dans les PC d'entrée de gamme, en proposant à la vente des produits présentant un design moderne au meilleur prix. Enfin, les principaux produits audio-vidéo commercialisés par la Société seront eux aussi brièvement évoqués pour une parfaite information, bien qu'ils représentent une part non significative du chiffre d'affaires.

Le catalogue de GROUP SFIT présente des produits couvrant l'ensemble des segments composant le marché des PC.

Les principaux clients de la Société sont en France.

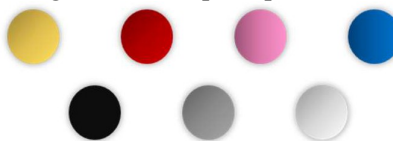
Principaux clients en 2020

<i>Clients</i>	<i>en milliers d'euros</i>
LECLERC	8 413
CDISCOUNT	7 098
ELECTRO DEPOT	6 312
CARREFOUR	1 645
EXERTIS	1 167
AUCHAN	1 066
BUT	486
CORA	429
REDER	184
INTERMARCHE	146
ALDI	83
	27 029

2.2.3.1 Les ultraportables à moins de 300€ : cœur de l'offre de GROUP SFIT

¹¹ Source : Société, étude Microsoft, 2019

Grâce à son modèle de fabrication à la commande et ses stocks réduits, GROUP SFIT est en mesure de produire de nombreuses configurations, variant les composants selon la demande des distributeurs qui lui passent commande. Pour cette raison, GROUP SFIT est également capable d'offrir ses ordinateurs portables dans une grande variété de couleurs ; ce que l'on ne retrouve pas chez les grandes marques qui, du fait de leur mode de production vers stocks, doivent lancer des quantités de commandes importantes dans des couleurs prédéfinies et de ce fait, consensuelles.



2.2.3.1.1 NEO CLASSIC : LE NOTEBOOK DU QUOTIDIEN FIABLE ET ACCESSIBLE A TOUS

Le NEO CLASSIC est un PC portable traditionnel ; c'est-à-dire au format *notebook*, décliné en différentes tailles d'écran, de 10,1 à 17,3 pouces, pouvant être équipé de composants plus ou moins performants selon les versions. Cette gamme, dont les modèles sont proposés à la vente à des prix variant de 199,99 € à 699,99 €, couvre deux segments de prix : les PC à moins de 300 € (majeure partie des ventes) et le milieu de gamme. Toutes les versions du NEO CLASSIC présentent une coque plastique simple mais de bonne présentation ; le boîtier pouvant être fin dans les diagonales d'écran inférieures à 14 pouces (11 mm en version 12 pouces pour 900 grammes).



Le design est moderne et attractif pour cette gamme de prix. Pour le reste, le tableau ci-après détaille les caractéristiques et options disponibles en fonction des versions commandées par les distributeurs. À noter : la version 14,1'' 64 Go de RAM et 128 Go de mémoire SSD a été le bestseller de la Société en 2020. Pendant un certain temps, vendu à moins de 150 €, le NEO CLASSIC, dans sa version 14,1'' 64G est l'ordinateur portable le moins cher jamais vendu en France¹².

2.2.3.1.2 NEO X, UN METAL NOTEBOOK

La gamme NEO X reprend l'essentiel des caractéristiques techniques de la gamme NEO CLASSIC mais dans un châssis aluminium – metal notebook, ultrafin (jusqu'à 1,2 cm) et léger pour un design plus moderne, comme les produits premiums. Le NEOX 13 – Intel Core est, quant à lui, une version moyen-de-gamme supérieure tendant vers l'ultrabook. Cette gamme est vendue à des prix publics conseillés, variant de 249,99 € à 499,99 €.



Cette gamme représente l'aboutissement de l'offre de la Société sur les segments de prix des PC portables à moins de 300€ et ceux commercialisés entre 300 € et 600 € pour les modèles plus haut de gamme ; tout en présentant des caractéristiques, notamment en ce qui concerne le design metal de la coque, tendant vers l'ultrabook, mais restant sur un positionnement de prix ciblant les clientèles moyennement exigeantes ou des clientèles plus pointues de connaisseurs souhaitant faire l'acquisition d'un second ou d'un troisième PC pour leur foyer.

¹² Selon la société

2.2.3.1.3 NOTEBOOKS CONVERTIBLES 360°

Le catalogue de la Société comporte deux gammes de notebooks convertibles : les NEO360X et NEO360XS ; cette dernière étant la déclinaison *ultrabook* de la première, donc plus qualitative et, puisqu'orientée vers l'ultra-mobilité, uniquement disponible en version 12''.



Comme son nom l'indique, la série 360X possède un écran tactile inclinable à 360 degrés, afin de lui permettre d'être utilisé en mode tablette ou en mode « tente » en appui sur ses tranches.

Les caractéristiques techniques et les configurations disponibles du NEO360X sont sensiblement les mêmes que celles de leurs équivalents non convertibles ; respectivement : les NEO X et NEO Y ; à ceci près que les gammes NEO sont toujours équipées de processeur Intel Celeron, et que leur mémoire vive ne dépasse pas 4 Go, et leur disque-dur, 64 Go.

2.2.3.1.4 LES AUTRES PC

La Société propose encore sur catalogue des PC portables orientés jeux (« *gaming* ») et des ordinateurs de bureau ou « *desktops* » de design all-in-one, c'est-à-dire constitués d'une unité centrale intégrée à l'arrière de l'écran.

Ces références n'ont pas ou peu générés de chiffre d'affaires à la date du présent Document d'information.

2.2.3.2 Tablettes, Smartphones, périphériques et accessoires

Les produits Thomson qui suivent sont présentés pour une complète information, mais ils n'ont pas été et ne seront vraisemblablement pas un axe de développement stratégique de la Société.

2.2.3.2.1 TABLETTES ET 2-EN-1

Les gammes TEO et HERO constituent l'offre de la Société en matière de tablettes et de tablettes 2-en-1, respectivement.

La gamme TEO est une gamme de tablettes tactiles traditionnelles exploitées sous Android ; le système d'exploitation de Google étant désormais le seul concurrent de l'iOS d'Apple. Sa gamme tarifaire s'étale de 149,99€ pour un modèle 8'' d'entrée de gamme, à 249,99€ pour un modèle 13'', bien équipé d'un écran Full HD IPS Display, de 64 Go de mémoire et 2Go de mémoire vive autour d'un processeur Octo Core Rockchip, en architecture ARM.





La gamme HERO est, elle, équipée d'un clavier amovible, comme tout 2-en-1. Elle est vendue à un prix public conseillé de 299,99€ pour un modèle 10'' équipé d'un processeur Intel Celeron, d'un écran tactile HD, de 64 Go de mémoire, et de 4 Go de mémoire vive.

Les tablettes de la Société, en particulier les modèles d'entrée de gamme TEO, génèrent un chiffre d'affaires non négligeable. Etant donné les perspectives atones du marché des tablettes, la Société n'en fait cependant pas un axe de développement pour les années à venir.

2.2.3.2.2 PERIPHERIQUES

GROUP SFIT propose à la vente, notamment packagée, divers périphériques et accessoires : imprimantes laser, claviers, souris, pochettes pour PC portables, etc. En-dehors des ventes packagées, ces périphériques et accessoires n'ont pas généré de chiffre d'affaires significatif à la date du présent Document d'information.

2.2.4 Principaux marchés de GROUP SFIT

Les activités de la Société prennent place sur les marchés des PC portables. GROUP SFIT exploite des licences sur la marque Thomson, appartenant à Technicolor S.A., portant sur le matériel informatique ; et ce pour 15 ans renouvelables.¹³ Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Groupe a réalisé au deuxième semestre, 97% de son chiffre d'affaires sur la vente de Notebooks, et 3% sur d'autres produits périphériques. Les développements qui suivent porteront donc sur les marchés des matériels informatiques, qui contribuent très majoritairement au chiffre d'affaires de GROUP SFIT¹⁴.

2.2.4.1 Le marché mondial du PC : maturité, volumes, prix et différenciation

2.2.4.1.1 DES MARCHES MATURES, DES VOLUMES QUI SE STABILISENT

2.2.4.1.1.1 PC PORTABLES ET TABLETTES : UN MARCHE MATURE DE 160 MILLIARDS D'EUROS

¹³ Voir section 6.7 *infra*

¹⁴ Source : comptabilité analytique de la Société, données non auditées

Les ventes réalisées sur les marchés mondiaux des matériels informatiques s'élevaient à près de 160 milliards d'euros en 2020¹⁵.

Ces marchés se décomposent en plusieurs marchés de produits. Ils sont généralement classés, comme suit, par les acteurs de ces filières et les instituts d'études :

Les ordinateurs portables et les tablettes ;

Les ordinateurs de bureau ;

Les écrans et les projecteurs ;

Les claviers et les souris ;

Les Imprimantes et les photocopieurs ;

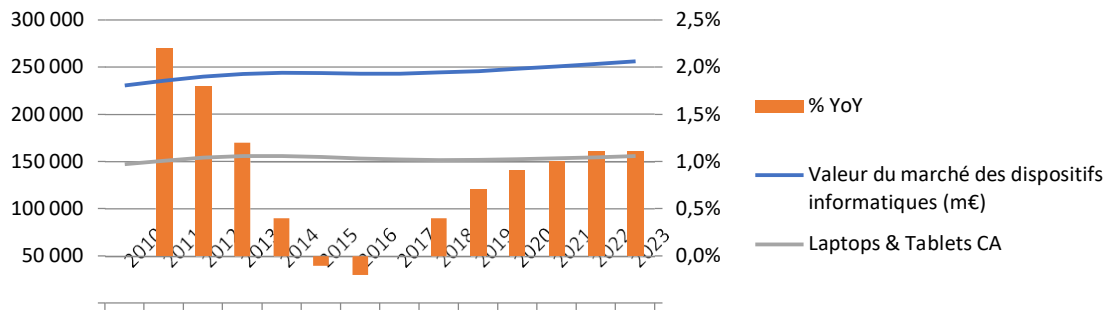
Les unités de stockage.

En plus des PC portables, la Société commercialise des périphériques (imprimantes, claviers, souris...). Cependant, la grande majorité de son chiffre d'affaires étant constitué de ventes d'ordinateurs¹⁶, c'est le marché des ordinateurs portables, qui sera étudié dans cette partie.

Il s'agit du marché le plus important du secteur, ayant généré plus de 160 Mds d'euros de revenus en 2020 avec près de 390 millions de pièces vendues. Après avoir connu une croissance exponentielle de ses revenus, dans les années 1990 et 2000, le marché de l'informatique est entré dans une phase structurellement baissière depuis la crise de 2007-2008, avec un effet retard à partir de 2012 – 2013 ; et ce particulièrement dans la zone Euro, frappée par la crise des dettes souveraines. Cela s'est traduit par une récession du marché des matériels informatiques au niveau mondial de 2013 à 2017 inclus.

¹⁵ Source : Statista Consumer Market Outlook, Computing, Worldwide, mars 2020

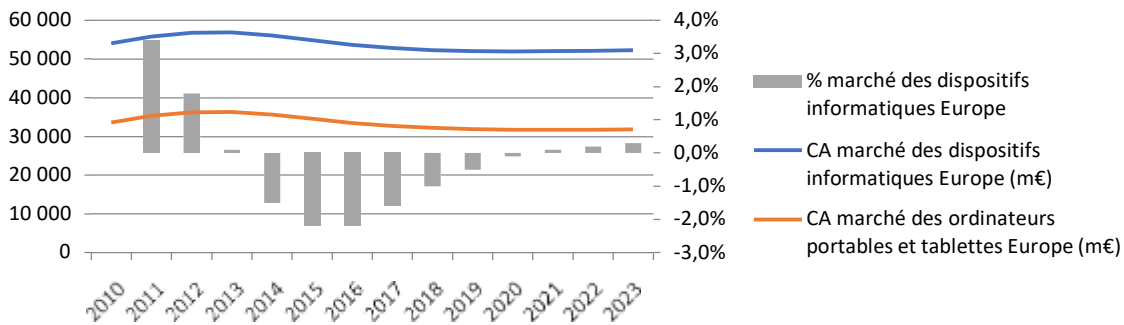
¹⁶ Voir Section 2 *infra*



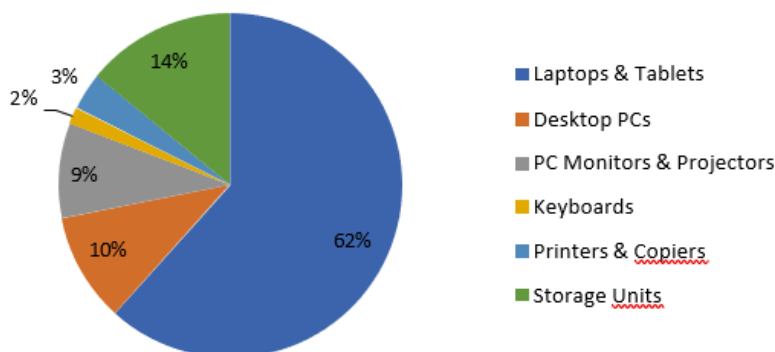
Cependant, depuis Janvier 2020 et la crise sanitaire, la demande a continuellement augmenté et correspond aujourd'hui en 2020 à +55% par rapport à la période post Covid-19.

2.2.4.1.1.2 UN MARCHÉ EUROPEEN EN AUGMENTATION DEPUIS LE DEUXIEME SEMESTRE 2020

La tendance en Europe est à l'avenant des perspectives mondiales : de 54 Mds d'euros en 2010, les ventes réalisées sur le marché des dispositifs informatiques en Europe s'élevaient à 52 Mds d'euros en 2018, accusant un CAGR de -0,4% sur la période. De même qu'au niveau mondial, les projections tendent à montrer que le marché va trouver son point d'équilibre et qu'il devrait retrouver le chemin d'une croissance légère typique d'un marché mature. Le marché des dispositifs informatiques en Europe devrait ainsi se stabiliser à 52Mds d'euros de chiffre d'affaires annuel d'ici 2023.

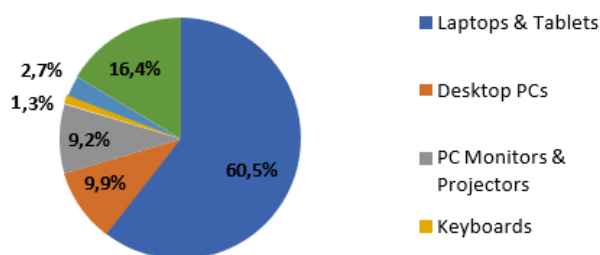


La ventilation des ventes des marchés des dispositifs informatiques entre les sous marchés précédemment définis, est sensiblement la même en Europe qu'au niveau mondial, ainsi qu'en témoigne le graphique ci-après.



2.2.4.1.1.3 FRANCE : STABILISE A PLUS DE TROIS MILLIARDS ANNUELS

En 2020, le marché français des ordinateurs portables et des tablettes, qui intéresse plus particulièrement la Société, s'élevait, lui, à environ 3,3 Mds d'euros. Comme en atteste le graphique ci-dessus, les tendances décrites tant au niveau mondial qu'eupéen se retrouvent sur le marché domestique. De même, comme le montre le diagramme ci-après, la ventilation de la valeur entre les différents marchés informatiques est comparable aux échelons géographiques supérieurs.



2.2.4.1.1.4 MARCHES GEOGRAPHIQUES D'INTERET

GROUP SFIT est récemment parvenu à ouvrir de nouveaux marchés à l'international. La Société réalisait unpeu moins de 15% de son chiffre d'affaires à l'étranger au 31 décembre 2020. Depuis ses premières ouvertures de clients à l'international en 2017, la Société n'a jamais cessé de pousser son référencement européen, américain, africain et moyen-oriental.

- Afrique

Le marché africain des PC portables et des tablettes, dont le chiffre d'affaires s'élevait à plus de 9,8 Mds € en 2020, est l'un des rares marchés mondiaux sur lesquels est attendue une croissance significative des revenus sur la période 2019-2023 avec un CAGR estimé à près de 3,7%¹⁷. Ce marché est particulièrement intéressant pour le Groupe, puisqu'il est vraisemblable que ses PC portables du premier segment de prix (inférieur à 300€) y trouvent des débouchés favorables.

- Inde

La Société a signé, en juin 2021, un accord de distribution avec Avenir Telecom qui a déjà travaillé avec plusieurs distributeurs locaux en Inde. Sur le sous-continent plus qu'ailleurs, le marché est atone : la faute en revient au mauvais moral des consommateurs et à la mise en place d'une nouvelle taxe sur les biens et services de 15%.







Un sursaut depuis la crise du Covid-19 a été constaté sur les ventes de PC portables, qui devraient être tirées par les remplacements et les progrès technologiques. En effet, malgré le contexte économique indien morose, il est vraisemblable que les consommateurs, lorsqu'ils remplaceront leurs PC, optent pour des ultra-portables au design moderne, fins et légers, tels qu'en propose la Société à de bons rapports qualité/prix.

2.2.4.1.2 UN MARCHÉ CONCENTRÉ

Les six premiers acteurs du marché des matériels informatiques cumulent ensemble près de 80% de parts de marché tandis que le premier d'entre eux, HP Inc. en détient 21%, suivi de très près par Lenovo, qui dépassé une longueur HP en volume, mais s'incline tout juste en valeur.

A l'échelle du marché mondial, les parts de marchés des différents constructeurs se répartissent comme suit :

¹⁷ Source : Statista Consumer Market Outlook, Africa, mai 2019

FABRICANT	PARTS DE MARCHÉ	UNITÉS PRODUITES
	21,0%	55,2m
	20,8%	54,7m
	15,2%	39,9m
	7,4%	19,3m
	6,8%	18,0m
	6,5%	17,1m
AUTRES	22,3%	58,4m

Au cours des vingt dernières années, le marché a été marqué par une importante vague de consolidation. En effet, face à la stagnation, voire la décroissance du marché – selon les segments produits et les zones géographiques considérées, et à la concurrence par les prix qui y a cours au détriment des marges - un certain nombre d'acteurs ont quitté le marché. Dès 2001, HP rachète Compaq qui souffrait de la concurrence de Dell. Packard Bell est racheté par Acer en 2007. Il a disparu des catalogues grand public depuis lors. Puis, en 2011, IBM revend son activité de fabrication de *hardware* au chinois Lenovo. Sony l'imité en 2014 et cède sa marque VAIO. Relancée en Asie et en Amérique en 2018, la marque est absente du continent européen depuis 2015. Il en est de même des PC Toshiba, indisponibles en Europe depuis la même année.

2.2.4.1.3 UNE SEGMENTATION CROISSANTE

L'offre des OEMs n'a cessé de s'étendre au cours de la dernière décennie. Si le mouvement de segmentation des PC est presque aussi vieux que l'industrie informatique¹⁸, il s'est assez longtemps cantonné, pour ce qui concerne l'offre grand public, à la *summa divisio* ordinateurs de bureau (ou *desktop*) / ordinateur portable (ou *laptop*). Depuis lors, c'est cette seconde catégorie qui s'est étoffée au point d'y perdre parfois le consommateur non averti. Au rayon des appareils informatiques portables l'on dénombre donc :

- Au rang des PC de bureau :
 - Les traditionnels *desktops*, toujours en usage dans la plupart des entreprises, soit pour des considérations de coût, soit en raison de caractéristiques réseaux, connectiques ou de puissance spécifiques ;

¹⁸ L'IBM 5100 est commercialisé en 1975

- Les désormais habituels all-in-one, initiés par les iMac de Apple, qui concentrent dans un écran, l'ensemble des composants d'un ordinateur (auxquels il convient toutefois de connecter clavier et souris) mais qui demeurent fixes en raison de leur encombrement (diagonales d'écran généralement supérieures à 20'' et poids de plusieurs kilos) ;
- Les *workstations*, à la lisière de la portabilité, puisqu'il s'agit généralement d'infrastructures de bureau fixes destinés à recevoir des appareils portables par l'intermédiaires d'une connectique physique (*decks*) ou non (wifi, Bluetooth, etc.).

- Au rang des appareils portables :

Les matériels informatiques portables se divisent en deux grandes catégories : les PC portables à proprement parler, et les tablettes qui, vues de l'extérieur, s'en distinguent par l'absence d'écran et de pavé tactile. De l'intérieur, ces différents 'form factors', ne présentent pas non plus la même architecture. Ainsi, l'architecture carte-mère / processeur des tablettes, est principalement conçue pour des activités de consultation (internet, mails, vidéo, etc.) tandis que les PC portables comportent des composants électroniques suffisamment puissants pour, selon les cas, en faire de véritables outils de travail et/ou faire tourner les jeux les plus exigeants.

- Les PC portables :

- Notebooks : les plus répandus des *laptops*, qui sont présents dans la plupart des ménages des pays développés depuis la décennie 2000 et qui continuent, à la date du présent Document d'information de constituer le gros des volumes du secteur ;
- Ultrabooks : réaction d'Intel au Macbook Air d'Apple (2008), les ultrabooks sont des laptops premium dont les caractéristiques peuvent varier d'une définition à l'autre, mais qui doivent généralement présenter celles qui suivent :
 - Un design haut-de-gamme laissant le moins de place possible au plastique ;
 - Un châssis ultrafin de moins de 18 mm dans les diagonales d'écran inférieures à 13,3'' et de moins de 21 mm dans les autres ;
 - Un poids contenu ;
 - Un processeur performant multi-cœurs et à basse consommation ;
 - Et de quelques autres caractéristiques : mémoires SSD, RAM DDR3, au moins un port USB type C, etc.

La catégorie des ultrabooks est tout à la fois celle qui porte les ventes de PC portables aujourd'hui et celle sur laquelle les OEMs comptent pour porter leurs chiffres d'affaires.

- Netbooks : la famille des netbooks regroupe les PC portables ultraportables (très légers, très fins et de diagonale d'écran généralement inférieure à 11'') qui, faiblement équipés sur le plan des composants électroniques et de l'écran, ne permettent que de satisfaire aux tâches les plus basiques mais sont néanmoins dotés d'un clavier. Ce qui leur permet d'être utilisés pour des tâches de bureautique de base (internet, mails, traitement de texte...) mais font montre de piètres performances vidéo. Ils sont vendus à des prix access inférieurs à 250/300 euros, et généralement autour des 100 euros. Ces mini-ordinateurs portables, très en vogue de la fin des années 2000 au début des années 2010 avec, notamment, le succès du Eee PC d'Asus, ont peu à peu disparu¹⁹ face à l'apparition des tablettes, encore plus portables et plus à l'aise en vidéo, et le développement des ultrabooks et autres ultra-portables, aux performances bien plus élevées.
- Chromebooks : apparus au début des années 2010, les Chromebooks sont des ordinateurs conçus pour fonctionner comme interfaces connectées à un cloud. S'ils peinent pour le moment à s'imposer auprès du grand public, leur percée est certaine dans les ordinateurs destinés aux professionnels.
- Les tablettes : largement connues du public, ont connu un grand succès au début des années 2010 avec l'iPad conçu par Apple. Face à ce succès, d'autres fabricants se sont engouffrés dans la brèche. Après l'échec de l'OS de Microsoft pour tablettes et smartphones, seules les tablettes sous Android et iOS existent encore à ce jour.
- Les hybrides, 2-en-1 et 360° : les 2-en-1 et PC 360° sont des PC ultra-portables dont la partie clavier et la partie écran sont séparables et, respectivement, des PC dont l'écran pivote dans toutes les directions afin de les utiliser en mode tablette ou « tente ». Ces PC sont donc à la croisée des chemins entre les PC portables et les tablettes.

2.2.5 Positionnement concurrentiel : occuper les espaces libres

Les produits de la Société occupent un espace concurrentiel laissé relativement libre par les autres acteurs. Les notebooks commercialisés par GROUP SFIT, pour ce qui concerne les *bestsellers* historiques et les modèles sur lesquels le Groupe parie pour l'avenir (la gamme NEO Z), se distribuent sur deux segments : les notebooks d'entrée de gamme et les ultrabooks.

2.2.5.1 Positionnement concurrentiel des notebooks de GROUP SFIT

Les raisons du succès des notebooks *access* de GROUP SFIT face à cette concurrence sont les suivantes :

¹⁹ Asus et Acer, les deux OEMs historiques du segment, s'en sont retirés en 2013

- Une reconnaissance de marque comparée aux autres acteurs qui ne comptent pas parmi le sextet de tête des OEMs ;
- Un rapport qualité/design/prix généralement plus intéressant grâce, notamment, aux conditions préférentielles dont la Société bénéficie pour la licence Microsoft Windows ;
- Des designs plus variés et libres que ceux des concurrents, principalement des OEMs de tête qui, tenus par leurs cycles produits plus longs, se contraignent à une certaine orthodoxie quant au format (pas ou peu de 14'', par exemple), et aux couleurs disponibles ;
- Un référencement dans la distribution traditionnelle (GSA et maintenant GSS) mieux établi que ses concurrents hors principaux OEMs ;
- Face à la concurrence des marques chinoises, la présence d'un clavier adapté à la zone géographique de vente (AZERTY en France, par exemple).

2.2.5.2 Positionnement concurrentiel des ultrabooks Thomson Computing

Vecteur de la stratégie à venir de la Société, qui ambitionne de gagner des parts de marché dans la tranche de prix supérieure à l'*access*, soit de 300 € à 600 € : les ultrabooks proposant des innovations technologiques pour un prix généralement inférieur aux prix constatés des produits des six OEMs de tête. Les avantages concurrentiels précédemment décrits pour les notebooks *access* s'appliquent également à la gamme supérieure représentée par le NEO Z. Ils devraient, en plus, bénéficier des avantages suivants :

- Seul PC portable équipé d'un processeur Qualcomm en architecture ARM au moment de sa sortie ;
- Innovations technologiques avec :
 - o La recharge par conduction du PC ;
 - o La recharge par induction d'un smartphone compatible ;
 - o Un pico projecteur intégré.
- La possibilité d'acquérir un *dongle* de sécurisation de la maison et de domotique avec le NEO Z.

2.2.6 Business model : un modèle vertueux

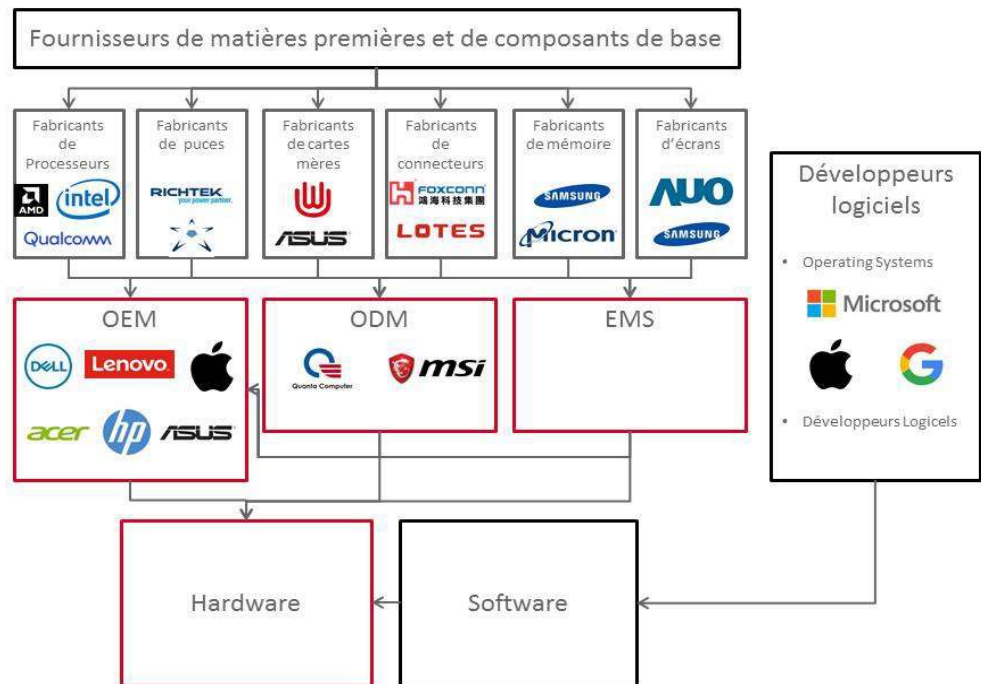
Parmi d'innombrables acteurs étirés sur une chaîne de valeur géographiquement distribuée sur toute la planète, GROUP SFIT a su trouver un modèle opérationnel agile permettant à un nouvel entrant, de tenter le pari de concurrencer les grands OEM.

2.2.6.1 Des acteurs atomisés sur une chaîne de valeur mondiale

Si le marché des OEM est caractérisé par un faible nombre d'acteurs d'importance, autour desquels gravitent beaucoup de petits acteurs spécialisés sur des segments produits ou sur des marchés géographiques, des situations contrastées existent sur les marchés en amont et en aval : certains acteurs, à l'instar d'Intel sur les marchés des processeurs, sont en situation de quasi-monopole ; tandis que les marchés de l'assemblage des plateformes sont très concentrés géographiquement, mais peuplés de nombreux acteurs, et très fragmentés. Certains acteurs sont par ailleurs verticalement intégrés alors que d'autres sont spécialisés sur certains segments de la chaîne de valeur.

Tout en amont de cette chaîne. Se trouvent les fournisseurs de matières premières : plastiques, métaux et terres rares, entrant dans la composition de l'ensemble des composants informatiques : batteries, châssis, écrans, puces électroniques, circuits imprimés, etc. Ce vaste sujet ne sera pas couvert ici, mais qu'il suffise de rappeler que certains minerais stratégiques ont déjà fait augmenter les prix de certaines puces informatiques, pendant des mois (processeurs de la fin 2019 à août 2021) et que les analystes du secteur sont très attentifs à l'épuisement des gisements de minerais concernés et à tout événement d'ordre géopolitique qui pourrait conduire à une restriction à leur accès et à leur renchérissement. Qu'il soit rappelé à titre d'exemple que la Chine est actuellement le seul pays à maîtriser l'ensemble de la chaîne d'extraction et de transformation du lithium ; élément chimique essentiel à la fabrication des batteries sur lesquelles s'alimentent tous produits électroniques. Si les premières mesures de guerre commerciale entre la Chine et les Etats-Unis devaient s'intensifier, nul doute que la disponibilité des batteries hors Chine en souffrirait.

Quant aux acteurs, ils sont nombreux, parfois intégrés verticalement et/ou horizontalement. Le schéma propose une représentation simplifiée de la ventilation des acteurs de la production de dispositifs électroniques :



Ainsi, un certain nombre d'acteurs, tels Asus ou Apple, sont présents à plusieurs étapes de la chaîne de production. Asus, par exemple, est à l'origine un fabricant de cartes mères ; ce qu'il est toujours. Mais, il s'est depuis longtemps, diversifié en s'orientant vers la fabrication de PC portables. Apple et Microsoft, sans doute les deux entreprises les plus connues du secteur, sont toutes deux présentes en tant qu'OEM –toutes deux commercialisent des ordinateurs sous marque propre, et sont des développeurs de softwares (OS et logiciels). Google, s'étant taillé la part la plus importante sur le marché des OS mobiles avec Android (ce qui a d'ailleurs conduit à l'éviction de Microsoft avec l'abandon de Microsoft Mobile en 2017), conçoit et commercialise également des matériels informatiques et smartphones (téléphones Pixel sous Android et Google Chromebooks).

Une chaîne de valeur segmentée

La chaîne de valeur des marchés des produits informatiques peut se décomposer en quatre grands ensembles : la recherche et le développement, tout en amont, la conception de hardware et software, la production à proprement parler des produits, et la vente et le marketing de ceux-ci.

Les OEMs ne sont généralement pas présents sur tous les maillons de cette chaîne de valeur : ils externalisent les activités pour lesquelles ils ne sont pas en position d'être les plus performants (une grande partie de la R&D réalisée sur les sous-ensembles, par exemple), ou celles qui présentent une valeur ajoutée trop faible (par exemple, l'assemblage). Ainsi, les OEMs externalisent-ils presque toujours l'étape de production de leur hardware. La majorité des prestataires de services de production des appareils électroniques et assembleurs de matériels, se trouvent en Asie, dont beaucoup à Taïwan et en Chine (bien que des EMS spécialisés sur des produits complexes se trouvent dans des pays développés, à l'instar de Sanmina en Californie et de Celestica au Canada). Group SFIT a 6 fournisseurs principaux dans deux zones de la Chine : Shenzhen et Shenzhiou, avec lesquels elle a signé des contrats sur trois ans avec des clauses de reconduction. Ces fournisseurs ne seront pas cités dans le présent document pour raison confidentielle. L'importance du chiffre d'affaires du secteur et de sa croissance ne doit cependant pas masquer l'intense concurrence qui règne entre ses acteurs, du moins pour ce qui concerne les services 'standards'. La substituabilité des produits et des services supply-side est importante, limitant la marge moyenne des opérateurs du secteur, et permettant au Groupe de sourcer sa production à des prix intéressants.

2.2.6.2 Business model : le modèle Zara appliqué à l'informatique

À l'image de la célèbre griffe de prêt-à-porter, marque du groupe Inditex, la Société associe externalisation, cycles courts, larges gammes, rapidité et agilité tout au long d'une supply chain mondiale pour se mouvoir rapidement là où les grands acteurs ne peuvent pas suivre.

2.2.6.2.1 EXTERNALISATION DES CHARGES, INTERNALISATION DE LA VALEUR

Dans ce contexte, la Société a donc choisi d'optimiser sa présence sur la chaîne de valeur afin de variabiliser ses coûts et maximiser ses marges, selon le modèle représenté dans le schéma ci-contre.

Si, comme la plupart des grands OEMs, GROUP SFIT externalise l'intégralité de sa production en Asie, il conserve la main sur les configurations des matériels qu'il commercialise. Ainsi, il peut proposer les dernières innovations au meilleur prix et offrir un large catalogue aux distributeurs ; tout en personnalisant les configurations grâce au modèle *make-to-order*. Cela induit également de ne pas supporter les coûts fixes très considérables encourus pour la mise en place d'une chaîne de production qui, si elle devait ne pas se situer en Asie, ne serait de toute façon pas compétitive, eu égard au positionnement de prix des matériels informatiques proposés à la vente par la Société. Enfin, l'externalisation de la production permet à la Société de s'approvisionner auprès de plusieurs fournisseurs, tous certifiés. Cela constitue un avantage concurrentiel indéniable vis-à-vis de la chaîne *upstream*. Étant donné que les coûts de substitution ne sont pas significatifs²⁰, que le nombre de fournisseurs agréés est assez important et que les produits semi-finis en amont, sont standardisés, cela permet à la Société, qui est l'un des rares acteurs de petite taille à pouvoir passer des commandes significatives, de bénéficier d'un pouvoir de négociation certain et de comprimer les marges de ses fournisseurs, à son bénéfice.

La même logique d'agilité préside à l'organisation de la vente et du marketing. A l'instar de ce qui existe chez la plupart des OEMs, ces fonctions centrales sont retenues en interne ; chaque force de vente devant être adaptée à une marque et à des zones géographiques. Le marketing, pris dans sa dimension *product mix*, est assuré, en interne par le Directeur marketing et ses équipes. C'est cette équipe qui, coordonnée à la Direction Achats et au Directeur Technique, définit les designs à commercialiser. Du point de vue publicitaire, l'effort financier consenti par la Société est très faible car non nécessaire, grâce au *business model* qu'elle a mis en place.

Certification des sous-traitants

Toutes les entreprises auprès desquelles se fournit le Groupe sont régulièrement auditées et validées par Microsoft concernant leur respect de normes techniques, environnementales et sociales, selon les standards de normes internationales de référence.

Tous les fournisseurs de la Société sont audités quant au respect de la norme qualité ISO 9001. Cette norme repose sur un certain nombre de principes de management de la qualité ; notamment une forte orientation vers le client, la motivation et l'engagement de la Direction, l'approche processus et l'amélioration continue. Plus d'un million d'entreprises et d'organismes l'appliquent dans plus de 170 pays. Elle repose sur sept principes de management de la qualité tels que :

²⁰ Hors renouvellement de bons de commande

- Orientation client ;
- Leadership ;
- Implication du personnel ;
- Approche processus ;
- Amélioration ;
- Prise de décision fondée sur des preuves ;
- Management des relations avec les parties intéressées.

Tous les produits Thomson sortent par ailleurs des usines d'assemblages chinoises, estampillées de toutes les certifications de sécurité obligatoires, telles RoHS, issue de la directive de l'Union Européenne 2014/53/EU sur les équipements radio.

2.2.6.2.2 UN BUSINESS MODEL SCALABLE ET ORIENTE VERS LA RENTABILITE

De la conception de l'offre, à la livraison, en passant par la fabrication, la supply chain ou le marketing, la Société est structurée pour être adaptable et réactive.

2.2.6.2.2.1 UN LARGE CATALOGUE PERSONNALISABLE

Les ordinateurs commercialisés par Thomson couvrent l'ensemble des *form factors* : notebooks et ultrabooks (LTE ou non), PC portables gaming, convertibles, desktops *all-in-one*, etc. La Société propose encore des modèles de tablettes ; 2en 1, LTE ou non, en trois diagonales d'écran. Quant à l'offre smartphones, elle s'étale de l'entrée de gamme au haut de gamme, avec un *flagship* équipé d'un picoprojecteur : le V- 6004G. Le catalogue Thomson est donc particulièrement large comparé à d'autres OEMs. À titre d'exemple, le chinois Chuwi, qui se spécialise dans la commercialisation d'ordinateurs portables d'entrée de gamme, ne propose pas d'ordinateurs de bureau traditionnels, ni de smartphones.²¹ De même, Dell, OEM majeur comptant parmi les six plus importants acteurs du secteur, s'il commercialise des ordinateurs 2-en-1 sous Windows, ne propose pas de tablettes Android à son catalogue²².

Par ailleurs, toutes ces gammes et tous ces modèles sont disponibles dans des configurations variées au sein desquelles les distributeurs, en fonction de leur cœur de cible clients, peuvent choisir de modifier taille et type de mémoire, de RAM, puissance du processeur, etc. Cette flexibilité est rendue possible par le modèle de fabrication à la commande de la Société.

²¹ Selon le site internet du constructeur : <https://www.chuwi.com/>.

²² Source : site web du constructeur : <https://www.dell.com/fr-fr>. Pour une analyse plus poussée des forces concurrentielles en présence, se reporter à la section xx infra

2.2.6.2.2.2 UNE PRODUCTION A LA COMMANDE

Les OEMs lancent la production de grandes séries auprès de leurs sous-traitants, bien avant leur commercialisation ; séries de produits pour lesquelles ils ont conduit des campagnes de publicité, plusieurs mois à l'avance, et qu'ils doivent ensuite stocker, puis écouler sur des cycles de vie allant de 12 à 36 mois.

Prenant le contre-pied de ce modèle, similaire à la production de l'industrie automobile, le Groupe ne lance de production qu'à la commande.²³ La rapidité dans la conception des matériels permet en effet à GROUP SFIT de ne pas lancer de séries d'un produit particulier, afin de constituer des stocks de produits aux caractéristiques techniques préétablies et figées, mais au contraire d'adapter la fiche technique des séries aux commandes clients.

2.2.6.2.2.3 UNE SUPPLY CHAIN RATIONALISEE EN FLUX TIRES

De même, un modèle de supply chain rationalisée en flux tiré avec ses fournisseurs, permet des délais de livraison de l'ordre de 2 mois en cas de renouvellement de commandes, et jusqu'à 4 mois maximum en cas de première mise en production ; le temps que soient réalisés les tests de présérie et les contrôles qualité.

Les stocks sont donc faibles et correspondent, pour leur plus grande part, aux commandes en cours de production ou en cours d'acheminement. Le reste des stocks (structurellement autour de 5% du CA sur les 5 exercices pleins, disponibles de la Société), s'explique par une part de stock de produits finis, parmi les best-sellers ou les invendus, permettant de répondre rapidement à une nouvelle commande de petite envergure. La Société a recours à un logisticien à Hong-Kong pour le transit de sa production entre les usines d'assemblage et le transporteur qui achemine les commandes vers le client final.

2.2.6.2.2.4 TIME-TO-MARKET

Le cycle de vie commercial des matériels informatiques est court et tend, dans un contexte de concurrence toujours accru entre les acteurs du secteur, à se raccourcir avec les années. Ainsi les OEMs rivalisent-ils d'innovations pour se différencier d'un catalogue à l'autre²⁴.

Cependant, les différentes contraintes afférentes aux divers *business models* en place dans l'industrie, induisent des cycles de vie de produits différents. Ainsi, les OEMs qui lancent des séries de grands volumes, très en amont des ventes, sont-ils limités dans la rapidité avec laquelle ils peuvent renouveler leurs catalogues. En effet, ils doivent écouler les stocks qu'ils ont constitués de modèles prédéfinis, pour lesquels ils ont, de surcroît, mobilisé d'importants coûts fixes très en avance sur la commercialisation.

En conséquence, le cycle de vie commerciale des produits qu'ils proposent à la vente est généralement de 12 à 36 mois. Ils ne disposent en effet pas de la flexibilité nécessaire envers les fournisseurs (production en amont de longues séries) pour rapidement modifier les caractéristiques techniques de leurs commandes, d'une

²³ Hors le cas des modèles de présérie, destinés aux tests et contrôles qualité ; voir section xx *infra*

²⁴ Xerfi

part. D'autre part, les coûts fixes engagés en R&D et en marketing, principalement, les obligent à écouler la production correspondante jusqu'à leur amortissement et la génération d'une marge satisfaisante.

2.2.6.2.2.5 *MARKETING & COMMUNICATION*

Chez la plupart des OEMs les coûts de marketing, encourus lors de la définition du *product mix* mais surtout en raison des campagnes publicitaires, sont assez élevés. C'est notamment le cas des acteurs présents sur les secteurs premium, à l'instar de Apple, ou Gaming, comme l'OEM Razer qui, sur la période 2014-2016, investissait 7,6% de son chiffre d'affaires dans la publicité et les ventes²⁵ ; tandis que la Société y consacrait moins de 2% de son chiffre d'affaires en 2019 ou en 2020.

Cela est rendu possible par les nombreux soutiens dont bénéficie la Société. Au niveau de l'identification des tendances de marché, la Société peut s'appuyer sur les données de marché récoltées par son concédant, Technicolor, et sur Microsoft, qui alimentent la Société en données récoltées par leurs soins ou par des instituts d'études reconnus tels GfK ou Ipsos.

Côté présentation produits, Technicolor organise régulièrement des journées portes ouvertes auxquelles sont conviés journalistes de la presse généraliste et spécialisée. Les produits Thomson font ainsi, régulièrement, l'objet d'articles dédiés ou de sélections shopping.

La Société bénéficie d'un autre vecteur de communication quasi-gratuit. Il peut, en effet, se permettre de limiter au maximum les frais de publicité grâce à plusieurs facteurs. En premier lieu, la marque Thomson jouit d'une forte reconnaissance de marque : 98% des personnes interrogées déclaraient connaître Thomson comme marque d'électronique.²⁶ Ce taux est en croissance par rapport à 2018, quand il s'élevait à 96% ; ce qui démontre que les campagnes réalisées ont un effet sensible. De plus, Technicolor, titulaire de la marque licencie son usage dans divers secteurs de l'électroménager et de l'électronique grand public. Ainsi Technicolor prend-il soin de regrouper les offres des différents licenciés Thomson dans un univers à la charte graphique uniformisée, dans le cadre d'un site internet commun : mythomson.com ; service pour lequel la Société ne contribue pas aux charges (hors royalties dues sur ses propres ventes, bien sûr). Les produits de GROUP SFIT prennent ainsi place dans un univers notamment constitué des téléviseurs du chinois TCL, 2ème plus important vendeur mondial de TV par le chiffre d'affaires. Dans cet univers Thomson, se trouvent encore des produits audio-vidéo et accessoires licenciés auprès du français Big Ben. L'univers des produits actuellement commercialisés sous la marque Thomson, combiné à l'héritage de la marque, porte donc la notoriété de la marque et favorise, sans coûts supportés par la Société, les ventes de ses produits.

En sus de cette vitrine internet offerte par son concédant, GROUP SFIT bénéficie de son appui quant au financement de campagne TV qui touche efficacement son cœur de cible : le « papa pragmatique », père de famille de 35 à 64 ans, habitant une ville moyenne de catégorie CSP professions intermédiaires et employés, ce qui représente 11,5 millions de personnes en France métropolitaine. Ces campagnes IP et replay sont régulièrement conduites sur TF1, France TV et M6 et sur des plateformes vidéo IP : Orange et YouTube.

Toujours côté médias, la Société bénéficie de partenariats avec des émissions célèbres. Des produits Thomson ont ainsi constitué des gains de jeux sur C8 dans le cadre de la célèbre émission TV « Touche Pas

²⁵ Xerfi

²⁶ Auprès de la population française. Source : Technicolor, étude d'avril 2019

à Mon Poste » et sur Virgin, dans le cadre de l'émission « Cauet s'lâche ». La Société a, bien entendu, une activité de community management sur les réseaux sociaux Facebook et Twitter.

Cette communication, à peu de frais, est également portée par les catalogues distributeurs. Les débouchés de GROUP SFIT sont majoritairement la grande distribution. Or ces distributeurs associent GROUP SFIT à la confection de leurs catalogues et lui accordent des visuels, y faisant figurer, notamment, Teddy Riner, ambassadeur de la marque.

Enfin, le parcours entrepreneurial du Président et fondateur de la Société est mis en avant et fortement valorisé par la presse généraliste et spécialisée, avide de *success stories* françaises. De nombreux articles ont ainsi été consacrés au « petit français qui concurrence les géants de l'informatique »²⁷. Parmi ceux-ci, un article dans la rubrique Economie et Entreprise du Monde, en mars 2019, un article dans la rubrique High-Tech et Medias des Echos, en février 2019, ou encore une interview de Stéphan Français sur le site des Numériques, en mars 2019. Le PDG fondateur de la Société est également très présent sur les plateaux des chaînes TV : interview sur Cnews en avril 2019, sur BFM Business en juin 2021, France 2 et TF1 en juin 2021, à propos de GROUP SFIT, etc. Le PDG a même été élu Entrepreneur de l'année par le magazine Entreprendre en juillet 2018 ; magazine dont il a fait la couverture en janvier 2019 en compagnie de Teddy Riner²⁸ et en octobre 2020.

2.2.6.2.3 UNE ORGANISATION AGILE COMPOSEE DE NOMBREUX ENTREPRENEURS

Le savoir-faire de la Société repose sur l'expérience de ses managers, tous très expérimentés et dont beaucoup sont entrepreneurs.

2.2.6.2.3.1 VENTE

Stéphan Français, Président-Directeur Général de la Société, d'abord. Titulaire d'une maîtrise de création d'entreprise à Paris X, d'un DEA en sciences politiques et d'un doctorat en science politique économique sur le thème du développement d'un axe de coopération entre l'Asie et la France, nourrit depuis longtemps une passion pour l'informatique hardware. Il a tout d'abord travaillé au sein de Surcouf (groupe PPR) pendant 10 ans en tant que Directeur des Achats.

C'est dans ce contexte qu'il a noué des relations avec les grands acteurs du secteur (Intel, Foxconn...) et qu'il a pu parfaire sa connaissance et sa compréhension du marché de l'IT.

De par sa compréhension très fine du terrain, c'est-à-dire des distributeurs comme des clients finaux, Stéphan Français joue un rôle fondamental dans la définition des catalogues produits de la Société. Il occupe également, assisté de Gérard Chevalier, une place prépondérante dans la réalisation des ventes BtoBtoC auprès des distributeurs français, dont il connaît personnellement nombre de Directeurs Achats ; qui est donc son ancien métier. Cette connaissance des acteurs du terrain revêt une importance toute particulière pour parvenir à être référencé auprès des grandes enseignes de GSS, telles la FNAC, où il est particulièrement difficile de faire sa place en partant d'une position d'outsider. La couverture des distributeurs français est assurée par Gérard Chevalier qui a multiplié les succès dans divers services Ventes ou Achats, pendant 18 ans, en

²⁷ Magazine Entreprendre, 17 juillet 2018

²⁸ Janvier 2019, n°326

particulier chez Also, groupe de distribution informatique réalisant 600 millions de chiffre d'affaires annuel en France. Il a rejoint GROUP SFIT en janvier 2017 et a depuis, fortement contribué à son succès.

Toutes les personnes de l'organigramme des forces de vente ne sont pas salariées de la Société. Certaines sont des prestataires extérieurs. L'une des forces de la Société est de faire appel, dans chaque pays, à un représentant commercial. Cela permet de rémunérer les commerciaux selon leurs performances et de ne pas surcharger les charges fixes.

Les ventes en Amérique du Nord sont ainsi placées sous la responsabilité de Pierre Krasnovsky, ancien patron d'entreprise dans le secteur du négoce de matériels informatiques et électroniques. Il a rejoint GROUP SFIT en juillet 2017.

Le reste des ventes internationales, où le référencement sur les étals des GSS tels MediaMarkt-Saturn est d'autant plus important que la vente de produits électroniques et informatiques en GSA fait figure d'exception française en Europe. Nicolas Gaudin de Saint-Remy, Directeur Export de la Société, est l'artisan de ces ventes dans la GSS en Europe.

A l'instar de Stéphane Français, l'expérience, les connaissances et le réseau de Nicolas Gaudin de Saint-Remy est un instrument important de la stratégie d'expansion européenne et internationale de la Société. Celui-ci est assisté de plusieurs commerciaux en charge de zones géographiques dont ils sont des spécialistes :

Un vendeur Afrique et Moyen-Orient, où des comptes ont récemment été ouverts au Maroc, en Jordanie, au Bahreïn, en Arabie Saoudite, au Tchad et au Congo ; Un vendeur Europe du Nord ; Un vendeur Europe du Sud ; Un vendeur Europe de l'Est.

2.2.6.2.3.2 DIRECTION R&D, TECHNIQUE ET SAV

La Société dispose d'un département R&D et technique interne, dirigé par Sylvain Hervieux, qui présente une expérience préalable de plus de 12 ans dans le secteur, notamment en tant que chef d'entreprise.

Ce service supervise les travaux de Recherche et Développement et procède à l'intégration logicielle dans les différents composants. Il est en relation permanent avec le PDG de la société qui donne les orientations stratégiques que la Société doit poursuivre, la Direction Marketing qui identifie les tendances et établit le mix produit, la Direction Achats qui procède à des appels d'offres parmi les fournisseurs de composants et assembleurs en Asie. Il est ainsi possible, pour la Société de proposer des configurations qui rencontreront le succès auprès des publics cibles tout en pilotant la marge de l'entreprise.

2.2.6.2.3.3 SERVICE APRES-VENTE

Le service après-vente internalisé depuis juin 2020, est constitué d'une vingtaine de salariés. Cette équipe assure la logistique des retours SAV et les réparations des produits en France. Mais également le suivi des demandes client à travers une hotline ouverte 5 jours sur 7. Grâce au savoir-faire des salariés et à la bonne gestion des stocks de composants, le service est capable de réparer plus de 90% des produits défectueux.

Le SAV des ventes à l'international demeurera externalisé auprès de divers prestataires, mieux à même d'assurer le suivi de clientèles étrangères et dans le souci de maintenir une chaîne logistique la plus courte possible.

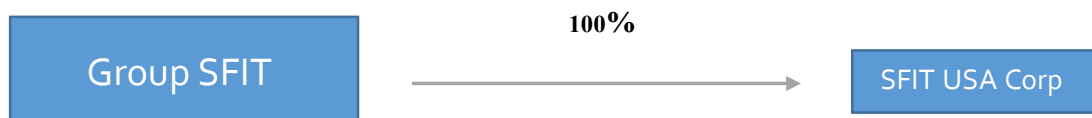
2.2.6.2.3.4 DIRECTION ACHATS

Supervisée par Victoria Charreyron, forte d'une expérience de dix ans dans le commerce international, la Direction Achats a pour mission d'obtenir le meilleur prix sur les configurations machines proposées. La directrice a sous sa responsabilité un acheteur de langue maternelle chinoise, et une Responsable Approvisionnements qui organise et assure le suivi de la supply chain. C'est-à-dire, le suivi d'une commande de son envoi à sa réception par le client final.

La Direction achats joue d'un rôle important dans le pilotage de la marge brute de la Société grâce à sa connaissance des fournisseurs et leur mise en concurrence. Un process qui permet de garantir des prix compatibles avec le positionnement de la Société : la technologie au meilleur prix.

2.3 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

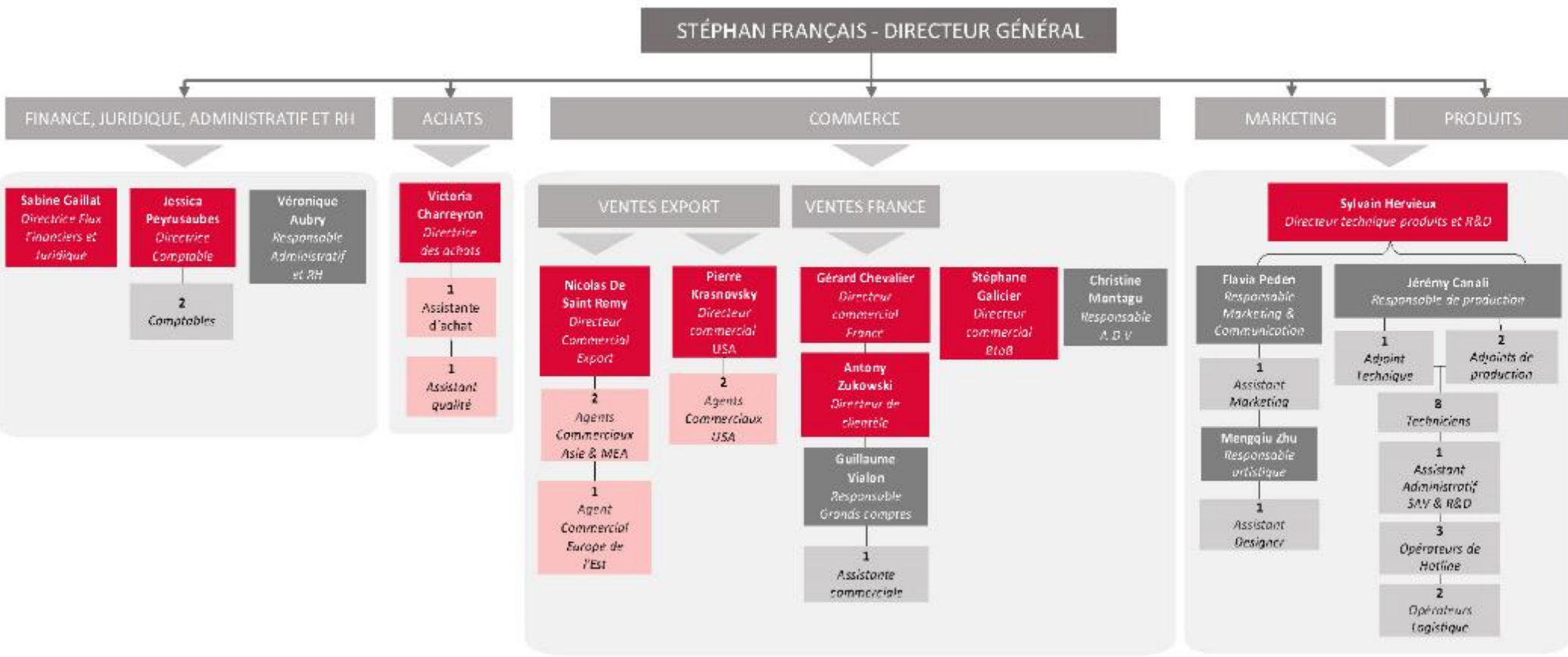
A ce jour, l'organigramme juridique de la Société se présente comme suit :



La société SFIT USA Corp, créée le 20 août 2018, est une société dont le siège social est situé à Wilmington dans le Delaware. Cette filiale n'a pas d'activité sur 2020 et 2021 et seule une police d'assurance américaine a été signée afin d'ouvrir le marché américain. Elle ne compte aucun salarié.

La Société qui compte, à la date de dépôt du document d'information, 42 salariés est organisée en plusieurs directions placées sous la responsabilité du président directeur général, comme présenté ci-dessous.

Organigramme 2021



- Directeurs
- Responsables
- Assistants
- Employés
- Consultants

2.4 INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS

2.4.1 Description des principaux investissements utilisés par la Société depuis le 31 décembre 2019

Au cours du mois de mai 2020, la Société a mis en œuvre un programme de recrutement permettant la constitution d'une équipe de 15 personnes affectées à l'animation du service après-vente de réparation des produits issus des ventes européennes. Cela s'ajoute aux personnes recrutées dans le cadre du développement du service de support téléphonique (*hotline*) mis en place pour ses clients.

Des recrutements supplémentaires sont en cours ou prévus avec l'objectif d'atteindre à court terme une équipe affectée à la réparation après-vente d'environ 20 personnes.

2.4.2 Description des principaux investissements en cours de réalisation

La Société a investi depuis juin 2020 environ 200.000€ en frais d'aménagement de son atelier technique :

- Racks de stockage des composants électroniques
- Logiciels R&D, SAV et logistique de suivi de la production et de la supply chain
- Camion de transport entre l'atelier technique et l'entrepôt externalisé

2.4.3 Modifications importantes de la structure des emprunts et du financement de la Société

Le 24 juillet 2019, l'assemblée générale des associés a autorisé l'émission des OCA2019 pour un montant maximum de 5 000 000 euros. A la date du Document d'information, la Société a émis 5 000 OCA pour un montant de 5 000 000 euros pour une durée de 3 ans.

Le 7 décembre 2020, l'assemblée générale des associés a autorisé l'émission des OCA2020 pour un montant maximum de 10 M€ d'euros. A la date du Document d'information, la Société a émis pour un montant de 7 110 000 euros pour une durée de 3 ans.

En avril 2020 la société a bénéficié du Prêt Garanti d'Etat de 11.3M€ auprès d'un pôle bancaire.

Le 16 novembre 2020 la société a souscrit un prêt de 312k€ sur une période de 12 mois auprès de CREDIT.FR

Le 9 février 2021 la société a entièrement remboursé le prêt de CREDIT.FR et souscrit un nouveau prêt de 800K€ sur une période de 12 mois.

En février 2021, la Société a conclu avec la société Natixis Factoring France un contrat d'affacturage. Ce contrat permet à la Société de transférer à Natixis Factoring France les créances qu'elle détient sur ses acheteurs dans une limite de financement de 9 000 000 d'euros.

En mai 2021, la Société a déposé auprès de Bpifrance un dossier visant à obtenir le label « Entreprise Innovante », octroyé par Bpifrance qui rend la Société éligible aux FCPI pour promouvoir le financement en capital-risque des PME innovantes.

2.4.4 Sources de financement de la Société

Depuis sa création, les principales sources de financements de la société sont :

- Des augmentations de capital en numéraire ;
- Des remboursements de créances d'impôt issues des dispositifs de Crédit Innovation CompétitivitéEmploi (CICE) ;
- Des emprunts obligataires, pour certains convertibles en actions ;
- Des dettes bancaires ;
- Des aides liées à l'assurance prospection commerciale ;
- Des contrats d'affacturage ;
- Des contrats avec des partenaires d'approvisionnement à partir de 2021 : Avenir Telecom, Nes.

2.5 EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Les principales informations financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes annuels établis en normes comptables françaises, pour les exercices clos au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2020.

Les lecteurs sont invités à lire la présente analyse de la situation financière et des résultats de la Société, ainsi que les états financiers de la Société et les notes annexes aux états financiers présentés au chapitre 5 du présent Document d'information et toute autre information financière figurant dans le présent Document d'information.

2.5.1 Présentation des principaux chiffres clés

La Société, créée en 2013 par Stéphane Français, est spécialisée dans la conception et la commercialisation de produits informatiques, notamment des ordinateurs portables, des tablettes et des accessoires de stockages, sous licence exclusive de la marque « Thomson » et sous marques propres, notamment la marque « New Theory », ainsi que des produits Audio/Vidéo (tours audio et enceintes Bluetooth, meubles TV connectés, Home cinéma, décodeur TNT...) sous marques propres et notamment la marque « Prestige ».

La Société a construit son succès sur les trois éléments clés suivants pour réussir sur le marché concurrentiel de l'électronique :

- Une avance technologique supérieure à un an ;
- Un temps de commercialisation court, à savoir moins de 3 mois ;
- Un concept vertueux de fabrication à la commande ferme ; et une rotation rapide des stocks.

Grâce à la réussite de ses offres de produits, le chiffre d'affaires de la Société a atteint 47 millions d'euros en 2020, en hausse de 17.8% par rapport à l'exercice 2019. La dynamique de croissance étant comparable en France et à l'international.

Situation financière**Présentation et analyse des comptes de résultats pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires net	47 282	40 124
Subventions d'exploitation	442	0
Autres produits d'exploitation	1 371	3 111
Achats consommés	31 549	33 463
Autres charges externes	10 114	7 932
Impôts et taxes	179	165
Charges de personnel	1 825	1 898
Dotations aux amortissements et provisions	1 482	2 057
Autres charges	1 504	(1 074)
Résultat d'exploitation	2 883	(1 206)
Charges et produits financiers	(1 705)	(1 150)
Résultat courant avant impôt	1 178	(2 356)
Charges et produits exceptionnels	2	(2 546)
Impôt sur les résultats	(17)	(160)
RESULTAT NET	1 197	(4 741)

Principaux postes du compte de résultat*Chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires de la société est composé :

- Des équipements commercialisés par la Société. Ils sont vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminés, conformément aux conditions générales de vente. Le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert de propriété. Ces produits figurent nets de taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises.

- Des équipements commercialisés par la Société dans le cadre de contrats de coopération commerciale. La Société a conclu avec des sous-traitants des accords dans lesquels le sous-traitant s'engage à installer des améliorations spécifiques aux produits de la Société. Dans ce cadre, il a été convenu que le sous-traitant achète les produits à la Société, puis revend les produits modifiés à cette dernière. Le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert de propriété. Ces produits sont ensuite commercialisés auprès des clients de la Société.

- Des prestations de services dont le chiffre d'affaires est reconnu à la date de réalisation de la prestation.

- Nous précisons que dans le cadre des problématiques COVID, une partie du chiffre d'affaires réalisée sur le premier semestre 2020, concernait des produits sanitaires, pour une valeur de 12M€. La reprise des livraisons des produits informatiques a été réalisée à partir de juin 2020, et nous constatons une très forte progression des ventes de PC sur le deuxième semestre 2020 en comparaison au deuxième semestre des années passées.

L'évolution du chiffre d'affaires sur la période est la suivante :

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019	Diff.	Diff. %
Ventes d'équipements	39 906	35 123	4 783	13,61%
Production vendue de service	7 377	5 001	2 376	47,51%
Chiffre d'affaires	47 283	40 124	7 159	17,84%

Le chiffre d'affaires 2020 a progressé de près de 18%, en particulier sur les 6 derniers mois de l'année grâce au développement du niveau de commande et l'ouverture de nouveaux clients en France et à l'étranger.

L'année 2020 a été particulièrement difficile au 1^{er} semestre par l'arrêt des lignes d'assemblage en Asie. Mais corrélativement, la crise mondiale du COVID a engendré une demande de + 55% sur les Notebook dont la Société a largement profité par l'augmentation de son niveau de commande.

Ainsi, on constate en 2020, un premier semestre faible en livraison du fait des problématiques d'approvisionnement et une forte augmentation des commandes des clients. Et un deuxième semestre extrêmement fort en prise de commande et livraison, sachant que les productions en Asie ont repris en mai 2020.

La tendance de prise de commande s'est poursuivie en 2021 grâce à l'ouverture de nouveaux clients.

Achats consommés

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019	Diff.	Diff. %
Achats de marchandises	34 859	35 834	(975)	-2,72%
Variation de stocks	(3 348)	(2 393)	(955)	39,91%
Achats non stockés	38	21	17	80,95%
Achats consommés	31 549	33 462	(1 913)	5,71 %

Les achats consommés correspondent :

- Au coût d'achat des équipements dont la fabrication est sous-traitée à des tiers, aux achats non stockés et au coût des licences d'exploitation des équipements vendus (Licences Microsoft à titre principal).
- Au coût d'achat dans le cadre de contrats de coopération commerciale.
- Les achats de sous-traitance sont comptabilisés en charges externes.
- Les coûts d'achat des équipements dont la fabrication est sous-traitée à des tiers (y compris variations de stocks) ;
- Les achats non stockés ;
- Le coût des licences d'exploitation des équipements vendus (Licences Microsoft à titre principal) ;
- Le coût de transport sur achats (comptabilisé en charges externes) ;

Marge Brute

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Chiffre d'affaires	49 538	43 235
Achats consommés	(31 549)	(33 462)
Coût du transport sur achat	(4 280)	(1 572)
Marge brute	13 709	8 201
Taux de marge brute	27,67 %	18,97 %

La hausse de la marge brute en 2020 par rapport en 2019 s'explique par la montée des commandes clients et donc des volumes passés aux fournisseurs qui ont permis d'obtenir de meilleur prix. Elle s'explique également par la vente de produits sanitaires (masques, gels hydroalcooliques etc...) dont la marge réalisée est plus importante que sur l'informatique. Le taux de marge brute a donc pris 9 points en 2020 et ce, malgré une forte augmentation des coûts de transports dus à la crise sanitaire.

Par ailleurs, la fin des ventes des anciennes gammes produits en liaison avec le système Windows 8 a engendré une baisse des marges sur 2019, car les produits étaient peu compatibles avec le nouveau système Windows 10 du fait de la taille de la mémoire en 32Go jusqu'en 2019.

Autres charges externes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Sous-traitance – SAV	861	1 538
Sous-traitance - logistique	204	91
Loyers	138	118
Rémunération affacturage	19	211
Honoraires	1 194	1 007
Commissions et courtages	169	756
Transport sur achats	4 280	1 572
Transport sur ventes	375	249
Publicité	644	926
Missions et réceptions	98	227
Locations	989	582
Services bancaires	254	188
Autres achats et charges externes	890	467
Autres charges externes	10 115	7 932

L'année 2020 a été marquée par une hausse des coûts de transport sur achat de 172% compte tenu d'un recours accru au transport aérien pour respecter les délais de livraison et pour palier à l'insuffisance de transport terrestre et maritime.

A titre d'information, un transport aérien 24 heures coûte environ 13€ par pièce, un transport aérien en 8 jours coûte environ 7€, en 15 jours cargo environ 3€ et en transport maritime sur 45 jours, moins de 1€ par pièce.

<i>Charges de personnel</i> (En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Salaires et traitements	1 350	1 213
Charges sociales	475	685
Charges de personnel	1 825	1 898

En 2020, avec l'ouverture de son centre technique en juin, la Société a embauché 8 techniciens. Group SFIT a également obtenu des aides à la suite de la crise sanitaire.

<i>Autres charges d'exploitation</i> (En milliers d'euros)	31/12/2020	31/12/2019
Redevance Sorecop	69	82
Redevance Technicolor	640	660
Licence Microsoft	0	(1 990)
Pertes de change	795	175
Charges diverses de gestion courante	0	0
Autres charges d'exploitation	1 504	1 074

Les autres charges correspondent principalement aux pertes de change et à la redevance de licence Technicolor (CF. section 6.7 du Document d'information).

En 2019, ce poste incluait également un avoir à recevoir au titre de licences Microsoft.

Résultat financier

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Autres intérêts et produits assimilés	-	-
Gains de change	-	-
Total des produits financiers		
Intérêts et charges assimilées	(1 145)	(932)
Escomptes accordés	(220)	(91)
Autres Charges Financières	-	(38)
Pertes de change	-	-
Amortissement de la prime de non-conversion	(340)	(89)
Total des charges financières	(1 705)	(1 150)
Résultat financier	(1 705)	(1 150)

Résultat exceptionnel

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	2 324	51
Total des produits exceptionnels	2 324	51
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	(2 322)	(2 415)
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	- (182)	
Total des charges exceptionnelles	(2 322)	(2 597)
Résultat exceptionnel	(2)	(2 546)

En 2019, les frais de publicité, de prospection, et de R&D initialement immobilisés, ont été retraités en charges exceptionnelles. En 2020, une charge exceptionnelle annulant un avoir à recevoir comptabilisé en 2018, et un produit exceptionnel soldant le même fournisseur suite à sa liquidation ont été passés pour le même montant.

Information simplifiée sur la structure financière de la Société au 31 décembre 2020 et 31 décembre 2019

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Immobilisations incorporelles	634	614
Immobilisations corporelles	576	310
Immobilisations financières	337	336
Actif immobilisé	1 547	1 260
Stocks et en-cours	7 584	4 827
Clients et comptes rattachés	23 009	30 913
Autres créances et régularisation	23 457	18 048
Disponibilités	7 928	4 539
Charges constatées d'avances	1 295	353
Actif circulant	63 273	58 680
Comptes de régularisation	2 630	1 357
TOTAL ACTIF	67 451	61 297

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Capital	6 284	6 052
Primes	1 728	419
Réserves	597	597
Report à nouveau	(4 063)	719
Résultat	1 197	(4 741)
Capitaux propres	5 743	3 046
Provisions pour risques et charges	104	104
Emprunts obligataires	12 461	8 169
Emprunts et dettes financières	23 886	11 821
Fournisseurs	11 340	24 744
Dettes fiscales et sociales	2 436	2 805
Autres dettes et comptes de régularisation	11 481	10 606
Dettes	61 604	58 147
TOTAL PASSIF	67 451	61 297

- Actif immobilisé :

Les immobilisations nettes sont essentiellement constituées par les frais d'augmentation de capital amortis de manière linéaire sur 5 ans, d'un droit à l'image concernant RINER JUDO CONNECTION et de dépôts et cautionnements.

- Stocks :

Le stock est essentiellement constitué de matériel informatique, de pièces détachées et de licences Microsoft destinés à être vendus dans le cadre normal des activités de la Société. Sa hausse résulte de la croissance des volumes à livrer sur l'exercice 2021.

- Créances clients :

La nette diminution du poste clients en 2020 résulte d'une amélioration du délai de

recouvrement des créances clients (fin d'un contrat factor au cours du 1er trimestre 2020 ramenant les délais de paiement moyen de 60 jours à moins d'un mois).

- Autres créances d'exploitation :

Les postes constituant les autres créances d'exploitation évoluent à la hausse en lien essentiellement avec le paiement d'avance à certains fournisseurs de marchandises en vue de livrer des commandes sur l'exercice 2021.

- Capitaux propres :

Les capitaux propres évoluent au regard de 3 augmentations de capital intervenues au cours de l'exercice 2020 ainsi que du résultat de la période.

Endettement net :

Dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts obligataires	12 461	8 169
Emprunts et dettes financières	23 886	11 821
Disponibilités	(7 928)	(4 539)
Dettes financières nettes	28 419	15 451

En 2020, la Société a bénéficié de PGE pour un total de 11,3M€. Ces PGE ont permis principalement de financer la croissance (avances fournisseurs marchandises et achats de stock pour un montant total de 8,4M€), d'internaliser le service après-vente (recrutement de 8 personnes, dépenses complémentaires en matériels et de loyer), ainsi que d'apurer une partie des arriérés fournisseurs.

Les principales caractéristiques des emprunts obligataires au 31/12/2020 sont présentés dans la section 6.5.3 du document d'information.

Les emprunts et dettes financières de 23 886K€ au 31/12/2020 sont constitués 13,3 M€ d'emprunts auprès d'établissement de crédit (dont 11,3M€ de PGE), de 8,6M€ de découverts bancaires et de 1,9M€ de crédits courts termes.

Les échéances et le solde par établissement de crédit sont récapitulés dans le tableau ci-dessous :

Dettes bancaires (en euros)

<u>PRETS 5 ANS</u>	Solde au 31/12/2020	Date de fin
CREDIT AGRICOLE - BPI	47 824	05/12/2021
BPI	225 000	31/03/2023
CREDIT AGRICOLE	683 159	05/05/2024
CAISSE D'EPARGNE	684 582	05/04/2024
TOTAL	1 640 565	

<u>PGE</u>	Solde au 31/12/2020	Date de fin
CREDIT AGRICOLE	3 000 000	05/04/2026
BNP	2 800 000	10/04/2026
CAISSE D'EPARGNE	2 375 000	24/04/2026
LCL	1 875 000	14/04/2026
PALATINE	1 250 000	24/04/2026
	11 300 000	

<u>AUTRES ETABLISSEMENTS DE CREDITS</u>	Solde au 31/12/2020	Date de fin
BMW Financement	96 056	14/04/2026
CREDIT.FR	286 742	18/11/2021
	382 798	

<u>CREDITS COURTS TERMES</u>	Solde au 31/12/2020	
CREDIT AGRICOLE	333 594	01/02/2021
CAISSE D'EPARGNE EUR	500 000	28/02/2021
CAISSE D'EPARGNE USD	486 993	08/02/2021
LCL	600 000	11/01/2021
	1 920 587	

- Dettes fournisseurs :
Les PGE obtenus ont permis le règlement de dettes fournisseurs échues.
- Autres dettes d'exploitation :
Ce poste est essentiellement constitué d'un avoir à émettre vis-à-vis du client BSB pour 8.3M€ HT.

Group SFIT / TFT COMPTES 2020 & 2019

<i>En €</i>	31 12 2020	31 12 2019
Résultat net	1 196 533	-4 741 061
Corrections d'erreurs		2 094 989
Dotations aux amortissements et provisions	1 109 024	2 167 686
Reprise d'amortissements et provisions		-302 735
VNC des immobilisations cédés	10 294	82 554
Produits des cessions d'actifs	-17 500	
Capacité d'autofinancement	2 298 351	-698 567
Variation des besoins en fonds de roulement	-15 471 152	-11 116 549
Flux de trésorerie liés à l'activité	-13 172 801	-11 815 116
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-567 185	-280 560
Cessions d'immobilisations incorporelles & corporelles	17 500	
Variation des créances sur immobilisations		
Variation des dettes sur immobilisations		
Flux liés aux investissements	-549 685	-280 560
Augmentation de capital	1 499 912	181 195
Augmentation des dettes financières	20 645 269	10 106 541
Remboursement des dettes financières	-6 437 088	-6 873 314
Remboursement du dépôt de garantie Factor		6 013 028
Variation des intérêts courus		
Variation des comptes courants		
Flux liés aux opérations de financement	15 708 093	9 427 450
Incidence des variations de devises		
Autres variations		
Variation de la trésorerie	1 985 607	-2 668 226
Trésorerie à l'ouverture	-2 650 677	17 549
Trésorerie à la clôture	-665 070	-2 650 677
Variation de la trésorerie	1 985 607	-2 668 226

Flux de trésorerie liés à l'activité :

Les flux générés par l'activité s'avèrent largement déficitaire compte tenu de paiements significatifs d'avances fournisseurs nécessaires au financement de la croissance d'activité.

Flux liés aux opérations de financement :

Le besoin de trésorerie à court terme a été financé par l'émission d'emprunts obligataires en 2019 pour 5,3M€ et en 2020 pour 7,1M€. Il a également été financé en 2019 par la souscription d'emprunts pour 4,8M€ et en 2020 pour 2,2M€ ainsi que par l'obtention d'un PGE pour 11,3M€. A noter qu'en 2019 à la résiliation du contrat factor HSBC, 6M€ de dépôt de garantie ont été remboursés.

2.5.2 Recherche et développement

Le développement de la Société est lié à sa capacité de proposer des produits technologiques innovants et disposant d'une avance technologique par rapport aux produits de mêmes gammes proposés par ses concurrents afin de se différencier. Cela lui permet de disposer de produits adaptés aux attentes de ses clients finaux.

Il détient les droits de propriété intellectuelle suivants, étant rappelé qu'il est titulaire d'une licence d'exploitation de la marque « Thomson » en vertu de contrats de licence de marque dont les principales stipulations sont décrites à la Section 6.7:

2.5.3 Marques

Marques	Type de marque	Date de dépôt/enregistrement	Numéro d'enregistrement	Pays	Catégories de biens ou services
Teddy TEDDY	Verbale	23/11/2018	4502485	France	9
Teddy TEDDY	Semi figurative	23/11/2018	4502493	France	9
Fusion FUSION	Verbale	09/09/2016	4298050	France	9, 28 ²

¹ appareils pour la reproduction du son ; appareils de reproduction d'images ; ordinateurs ; tablettes électroniques ; ordiphonessmartphones ; liseuses électroniques ; logiciels (programmes enregistrés) ; périphériques d'ordinateurs.

² jouets ; commandes pour consoles de jeu.

³ Meubles ; commodes ; étagères ; fauteuils ; sièges ;⁴ recherches techniques ; conception d'ordinateurs pour des tiers ; développement d'ordinateurs ; conception de logiciels ; développement de logiciels ; élaboration (conception) de logiciels ; installation de logiciels ; maintenance de logiciels ; mise à jour de logiciels ; location de logiciels ; conception de systèmes informatiques ; informatique en nuage

2.5.4 Noms de domaine

Les principaux noms de domaines réservés par le Groupe sont les suivants :

Nom de domaine	Date d'expiration
Groupsfit.eu	6 mai 2021
e-sfit.fr	29 janvier 2020
monpcfrencais.com	13 octobre 2019
monpcfrencais.eu	13 octobre 2019
monpcfrencais.fr	13 octobre 2019
monpcfrencais.net	13 octobre 2019

2.6 INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

Le marché mondial de l'Informatique représente par an, 156 milliards de dollars pour 268 millions d'unités vendues²⁹.

Par ailleurs, en ce qui concerne les produits, la longévité de la batterie est devenue un sujet majeur pour l'ensemble des acteurs du marché. La Société apparaît à cet égard comme l'acteur le plus réactif à mettre sur le marché des produits disposant d'une autonomie très importante avec des produits d'une autonomie de six jours en connexion et de 24 heures en utilisation.

Le marché connaît un tournant technologique important où le quasi-monopole d'Intel est remis en question par le développement des ventes d'AMD et surtout l'arrivée sur cette fin d'année de Qualcomm qui permet d'avoir des ordinateurs plus rapides par la mémoire DDRP et avec une autonomie de 6 jours. C'est une évolution importante qui permet à la Société d'arriver sur la fourchette de prix entre 400 euros et 1000 euros en ayant une avance significative sur ses concurrents.

2.7 PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES

La Société n'entend pas faire de prévisions ou d'estimations de bénéfices.

²⁹ Étude Garner 2018

CHAPITRE 3 FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs, avant de procéder à l'acquisition d'actions de la Société, sont invités à examiner attentivement chacun des risques présentés ci-dessous ainsi que l'ensemble des informations contenues dans le présent Document d'information. La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère que, à la date du présent Document d'information, il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans le présent Document d'information.

La Société attire l'attention des investisseurs sur le fait que d'autres risques et incertitudes dont le Groupe n'a pas actuellement connaissance ou qu'il ne considère pas comme étant significatifs pourraient également avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou ses perspectives.

Méthode d'analyse des facteurs de risque :

Conformément aux dispositions du règlement (UE) n°2017/1129 (règlement dit « Prospectus 3 ») et du règlement délégué (UE) 2019/980, sont présentés dans ce chapitre les seuls risques spécifiques à la Société, et qui sont importants pour la prise d'une décision d'investissement en connaissance de cause. Dans chaque catégorie de risque, sont présentés en premier lieu les risques les plus significatifs.

Pour chacun des risques exposés ci-dessous, la Société a procédé comme suit :

- Présentation du risque brut, tel qu'il existe dans le cadre de l'activité de la Société ;
- Présentation des mesures mises en œuvre par la Société aux fins de gestion dudit risque.

Les risques décrits ci-dessous ont été sélectionnés sur la base d'une analyse basée sur deux critères à savoir la probabilité d'occurrence et l'ampleur de leur impact potentiel sur le Groupe ou son activité. Le Groupe a procédé à l'identification des principales catégories et des risques les plus importants, dans un ordre que le Groupe considère être l'ordre d'importance décroissant au sein de chaque catégorie, qui correspond à sa perception actuelle de l'importance de ces facteurs de risque pour le Groupe, fondée sur la probabilité actuellement perçue que ces risques se matérialisent, et de l'ampleur estimée de leur impact négatif. Rien ne peut garantir que l'évaluation par le Groupe de l'importance relative de ces facteurs de risques ne sera pas modifiée ultérieurement, que ce soit pour prendre en compte de nouvelles informations, des événements, circonstances ou autres, ou qu'un des risques que le Groupe considère à ce jour comme moins important ne se réalise et n'ait un effet défavorable significatif sur ses activités.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :

- Faible ;
- Moyen ;
- Élevé.

Tableau synthétique

Nature du risque	Risque d'occurrence du risque	Impact du risque
Risques liés à la situation financière de la Société		
Risque de dilution	Moyen	Moyen
Risque de change	Moyen	Moyen
Risque en termes de besoins de financement du fonds de roulement	Moyen	Moyen
Risque lié au nantissement d'actifs de la Société	Faible	Elevé
Risque de crédit	Moyen	Moyen
Risque de liquidité	Moyen	Moyen
Risques liés à l'activité de la Société et à son secteur d'activité		
Risque lié à la dépendance au marché des composants électroniques (en particulier en période de crise COVID)	Moyen	Moyen
Risque de réputation	Moyen	Elevé
Risque lié à la concurrence	Moyen	Moyen
Risque lié au développement de nouveaux produits correspondant aux attentes des clients et de rupture technologique	Moyen	Moyen
Risque lié à des dysfonctionnements de ses produits et à la mise en œuvre de la garantie accordée sur les produits vendus par le Groupe	Faible	Moyen
Risque lié aux fournisseurs	Faible	Moyen
Risque lié aux stocks	Moyen	Moyen
Risque lié au transport	Faible	Faible
Risques juridiques et réglementaires		
Risque lié au maintien de la licence de la marque Thomson octroyée par Technicolor	Moyen	Elevé
Risque lié à l'environnement réglementaire applicable au Groupe	Faible	Faible
Risques liés à la gouvernance		
Risque de dépendance aux hommes-clés	Faible	Elevé

3.1 RISQUES LIES A LA SITUATION FINANCIERE DE LA SOCIETE

3.1.1 Risque de dilution

La Société a émis trois emprunts obligataires convertibles dénommés OCA2016, OCA 2019 et OCA2020 qui sont décrits au 6.1.5.

A la date de dépôt du présent Document d'information, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créées par exercice intégral des OCA2016, OCA2019 et OCA2020 s'élève à 1 096 539 actions (après division du nominal par 22, décidée par l'Assemblée Générale du 14 octobre 2021), soit une dilution potentielle maximale de 17,25% sur la base du capital actuel.

3.1.2 Risque de change

La Société réalise l'essentiel de ses ventes en euros, y compris pour des ventes effectuées à destination de pays non situés dans la zone euro alors que les fournisseurs étrangers, et notamment chinois, sont payés en dollars.

La Société est ainsi exposée aux risques de fluctuation des parités de change qui peuvent avoir un impact sur les écarts de conversion, les charges financières de la Société et ses résultats. La Société pourrait ne pas être en situation de répercuter sur ses clients les fluctuations du cours du dollar. Ce risque de change pourrait avoir un effet défavorable sur le Groupe et sa situation financière.

Toutefois, la Société a mis en place une politique de couverture de change. Elle a ainsi souscrit plusieurs contrats d'options, d'accumulateurs et d'achat à terme de devise USD pour couvrir le risque de change en 2021.

En outre, compte tenu du cycle trimestriel de commande appliqué dans la grande distribution, la Société est en mesure de réajuster tous les trois mois ses tarifs d'achat auprès de ses fournisseurs et de vente auprès de ses clients en fonction des instruments de couverture de change.

Enfin, la direction financière de la Société dispose d'une expertise et d'une expérience importante sur les sujets de gestion des problématiques de change, ce qui réduit les chances de réalisation des risques qui y sont associés.

3.1.3 Risques en termes de besoins de financement du fonds de roulement

La Société a des besoins de financement importants pour être en mesure de satisfaire l'augmentation de son activité ainsi que pour lui permettre de développer et de commercialiser ses nouveaux produits.

Les besoins de trésorerie annuels de la Société ont été jusqu'à présent assurés grâce à des outils tels que l'affacturage, l'emprunt bancaire, l'avance remboursable ou l'augmentation du capital.

Il se pourrait que la Société se trouve dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance, ce qui a conduit la société à rechercher d'autres sources de financement et à signer en juin 2021, un accord avec la société Avenir Télécom lui permettant de faciliter ses achats de produits grâce à un contrat d'approvisionnement avec un crédit consenti jusqu'au règlement de ses factures clients (délais de paiement : 60 jours) par le biais du Factor Natixis.

La capacité de la Société à lever des fonds supplémentaires dépendra des conditions financières, économiques et conjoncturelles, ainsi que d'autres facteurs, sur lesquels elle n'exerce aucun contrôle ou qu'un contrôle limité. De plus, la Société ne peut garantir que des fonds supplémentaires seront mis à sa disposition lorsqu'elle en aura besoin et, le cas échéant, que lesdits fonds seront disponibles à des conditions acceptables.

Le Groupe pourrait se trouver dans l'incapacité d'autofinancer sa croissance ce qui le conduirait à rechercher des sources de financement en particulier, via le recours à des financements bancaires permettant un effet de levier, via l'émission d'instruments financiers classés en passifs financiers ou via l'émission d'actions nouvelles.

Si les fonds nécessaires n'étaient pas disponibles, le Groupe pourrait choisir de freiner le développement de son activité.

3.1.4 Risque de liquidité

Les contrats liés à l'endettement de la Société comportent certaines clauses usuelles en matière d'exigibilité anticipée, notamment en cas de non-paiement d'une échéance. En conséquence, le Groupe est exposé à des risques de liquidité résultant de la mise en œuvre des clauses de remboursement anticipé de ces emprunts bancaires.

L'échéancier des dettes financières de la Société au 31 décembre 2020 est le suivant : En K€	Solde au 31/12/20	A moins d'un An	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt obligataire Convertible*	12 461	3 482	8 979	0
Emprunts bancaires	21 917	9 440	11 870	606
Emprunts et dettes financières divers	1 969	1 969	0	0
Total	36 347	14 891	20 849	606

** Les OCA2016 arriveront à échéance le 14 juin 2022 pour la tranche A et le 14 juin 2023 pour la tranche B (date de maturité). Les obligations convertibles non amorties par anticipation et non converties à la date de maturité seront intégralement remboursées en une fois par la Société à la date de maturité, à la valeur nominale (majorée des intérêts courus non payés et de la prime de non-conversion).*

Les OCA2019, émises par la Société en juillet 2019 et suivant, arriveront à échéance trois ans après leur émission respective. La conversion des OCA2019 peut être demandée en cas d'admission sur un marché boursier ou en cas de défaut. Les obligations sont remboursées mensuellement en intérêts et capital.

Les OCA2020, émises par la Société en décembre 2020 et suivant, arriveront à échéance trois ans après leur émission respective. La conversion des OCA2020 peut être demandée en cas d'admission sur un marché boursier ou en cas de défaut. Les obligations sont remboursées mensuellement en intérêts et capital.

Concernant le risque lié au remboursement anticipé de ses financements, les prêts ou crédits de la Société ne comportent pas de clauses de covenants imposant le respect de ratios financiers. Des clauses relatives au changement de contrôle de la Société sont néanmoins présentes mais ne trouvent pas à s'appliquer en cas d'augmentation de capital lors de l'introduction en bourse envisagée.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

3.1.5 Risques liés au nantissement d'actifs de la Société

La Société a octroyé des nantissements sur son fonds de commerce, en garantie de quatre crédits en renforcement de trésorerie, pour un montant total de 2 700 000€, souscrits en 2016 et 2018.

Établissement prêteur	Date de l'inscription	Date de la dernière échéance d'emprunt	Montant de l'Emprunt	Capital restant dû au 31/12/2020
Caisse régionale de Crédit Agricole	Mai 2016	Décembre 2021	250 000	43 550
Caisse régionale de Crédit Agricole	Octobre 2018	Mai 2024	1 000 000	666 743
Caisse d'Épargne	Octobre 2018	Octobre 2023	1 000 000	682 965
BPI	Mars 2017	Mars 2023	500 000	225 000
TOTAL			2 750 000	1 618 258

³⁹ Pour rappel, la conversion des OCA2016 peut être demandée par les obligataires à compter du 14 juin 2021 pour la tranche A et à tout moment pour la tranche B.

A ce jour la Société a respecté l'ensemble de ses engagements de remboursements et échéances sans demander de délai ou moratoire.

En cas de défaut de paiement, ces sûretés pourraient être réalisées par les bénéficiaires de ces nantissements. Un tel évènement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités de la Société.

3.1.6 Risque de crédit

En ce qui concerne les créances clients, le Groupe évalue régulièrement, en interne, le risque de crédit client et la situation financière de ses clients. A cette occasion, le Groupe veille lors de la sélection des clients, et distributeurs, à la qualité de leur assise financière et à leur respect de la réglementation locale.

La Société travaille principalement avec des enseignes de la grande distribution dont le risque de crédit est limité.

De plus, la Société a recours aux services de la société d'affacturage Natixis pour toute l'Europe et la société a souscrit une assurance auprès d'Atradius couvrant 95% de l'encours TTC en cas d'impayé.

La société ne cède ces créances au factor que si les clients concernés par lesdites créances sont couverts par Atradius.

Lors de la cession des créances aux sociétés d'affacturage : la Société comptabilise les créances cédées en contrepartie du débit d'un « compte courant factor non disponible ». Puis, la Société porte le montant financé par les sociétés d'affacturage au débit d'un sous-compte courant « Factor disponible », la Société pouvant alors disposer des fonds correspondants. Lors du règlement des créances par le client : les sociétés d'affacturage en informent la Société et rendent disponible la quote-part qui n'avait pas été financée.

3.2 RISQUES LIÉS A L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET A SON SECTEUR D'ACTIVITÉ

3.2.1 Risque lié à la dépendance au marché des composants électroniques en particulier en période de crise sanitaire COVID

Les composants électroniques sont des éléments essentiels des produits de la Société. Elle ne peut garantir que le prix des composants électroniques ne connaîtra pas une hausse importante (par exemple, en raison d'une hausse du prix des matières premières) ou ne seront plus disponibles sur le marché ou que les délais de livraison de ces composants seront toujours respectés.

Un raisonnement similaire peut être mené pour certaines des matières premières nécessaires à ses produits ou aux composants électroniques qui les composent. C'est le cas en particulier pour les terres rares souvent citées comme un enjeu clé des relations commerciales interétatiques.

La crise du covid depuis Q4 2019 a accentué ce risque en 2020 et qui reste important sur 2021.

3.2.2 Risques liés à la concurrence

Le marché du matériel informatique sur lequel opère le Groupe est d'intensité concurrentielle importante. Ils voient évoluer de grands groupes multinationaux qui proposent une offre de produits et de services plus large et/ou disposent de moyens humains, commerciaux et financiers beaucoup plus importants que le Groupe.

Les principaux concurrents de la Société sont des acteurs majeurs de l'électronique grand public : HP, Asus, Acer, et Lenovo principalement. Les concurrents de la Société interviennent à la fois sur leur marché local et sur le marché international, notamment sur les segments de marché adressés par la Société.

Bien que disposant d'une expertise particulière et d'un modèle économique différenciant, le Groupe pourrait, du fait de sa taille qu'il considère toutefois comme un atout lui offrant une agilité dont ne bénéficient pas les grands groupes, ne pas disposer des ressources nécessaires pour faire face à une intensification de la concurrence sur ses segments.

3.2.3 Risque de réputation

La réputation de la Société de même que la réputation de la marque THOMSON dont l'image est véhiculée par la Société mais aussi par Technicolor et par l'ensemble des licenciés de la marque sont essentielles pour la commercialisation de ses produits, notamment en raison de l'identité de ses clients, enseignes de GSS, de GSA ou du commerce en ligne, ainsi que dans le cadre de conquête de nouveaux marchés.

Le succès de la Société au cours des prochaines années sera ainsi largement lié à sa réputation et à sa fiabilité quant à la qualité et à la large gamme des produits et services que la Société proposera. Cette réputation a

permis à la Société de percer rapidement dans le marché des pc portables et de consolider sa position et a fortement contribué à son développement.

La Société pourrait se retrouver fragilisée si l'image de la marque THOMSON était abimée en raison d'agissement de la Société ou de tiers (notamment les autres licenciés de la marque) ou si une mauvaise expérience d'un ou plusieurs clients de la Société se répandait en ligne ou via d'autres canaux d'information, par un phénomène dit de « buzz », lequel est extrêmement difficile à maîtriser.

L'activité, la situation financière, les résultats, le développement et les perspectives de la Société à moyen et long terme pourraient être significativement affectés par la mauvaise perception que les clients pourraient avoir de ses produits ou de la marque Thomson.

3.2.4 Risque lié au développement de nouveaux produits correspondant aux attentes des clients et de rupture technologique

La réussite de la Société est notamment liée à l'acceptation par les clients des produits qu'elle offre, qui peut être affectée par de nombreux facteurs, parmi lesquels figurent notamment les goûts du public, la publicité, la disponibilité de produits alternatifs, la situation économique d'ensemble et d'autres facteurs externes qui peuvent évoluer rapidement. Il est très difficile de prévoir avec précision les attentes du grand public et d'anticiper sa demande future d'offres et services, ainsi que la taille, la composition et la croissance future des marchés sur lesquels évolue la Société. La Société pourrait être incapable de s'adapter à cette demande en constante évolution, ce qui pourrait fortement réduire la demande de ses produits et avoir un effet immédiat et significatif sur sa situation financière et son résultat d'exploitation. La direction dispose d'un système d'informations fiable de suivi des ventes et se tient à l'écoute de la concurrence pour anticiper au mieux les mouvements de marché et en limiter les à-coups, qu'ils soient positifs ou négatifs.

De même, si son offre de nouveaux produits n'était pas perçue comme suffisamment différenciatrice par les consommateurs par rapport à des produits existants ou si les prix auxquels la Société envisageait de proposer ses produits n'étaient pas acceptables par le marché, la Société devrait soit les réduire, soit accepter de ne vendre qu'une fraction de la quantité qu'elle avait initialement prévue de vendre. Cette inadaptation aux attentes du marché ou incapacité à attirer des consommateurs exercerait une influence négative sur le chiffre d'affaires de la Société, sur ses marges et son résultat.

En outre, des technologies innovantes, potentiellement plus efficaces et/ou moins coûteuses ou d'autres techniques non encore connues à ce jour pourraient, dans un futur plus ou moins proche, être commercialisées et rendre les produits de la Société obsolètes.

3.2.5 Risque lié à des dysfonctionnements de ses produits et à la mise en œuvre de la garantie accordée sur les produits vendus par le Groupe

La Société ne peut pas garantir l'absence de problèmes de qualité sur l'ensemble de ses produits auprès de ses clients. Le dysfonctionnement des produits commercialisés par la Société pourrait la contraindre à rappeler certains de ses produits ou à devoir les faire évoluer ce qui entraînerait de nouvelles dépenses de

recherche et développement, monopoliserait des ressources techniques et économiques et entacherait la réputation commerciale de la Société aboutissant à la perte de clients.

De tels coûts pourraient réduire de manière significative sa rentabilité.

Le Groupe pourrait également voir sa responsabilité engagée du fait d'un dommage causé par un défaut d'un produit mis en circulation par ses soins. Un produit est considéré comme défectueux lorsqu'il n'offre pas la sécurité à laquelle on peut légitimement s'attendre. Il pourrait être demandé au Groupe la réparation d'un dommage résultant d'une atteinte à une personne ou à un bien.

Pour se prémunir des risques de qualité, le Groupe fait fabriquer les produits qu'il commercialise auprès de fournisseurs de premier rang et a mis en place une charte qualité, applicable à tous les sous-traitants de la Société, afin de contrôler la réception des marchandises, le cahier des charges de la production et celui de l'assemblage. Le Groupe a également mis en place des procédures d'inspection en bout de chaîne avec des process rigoureux de validation des étapes de finalisation des produits en phase de lancement et de contrôles sur les produits finis en période de production.

En outre, le Groupe accorde à ses clients une garantie sur ses produits.

En ce qui concerne les produits commercialisés sous la marque Thomson Computing, la durée de cette garantie varie selon le type de produit.

Durée de garantie des produits Thomson Computing :

Type	Durée de la garantie
Produit	<ul style="list-style-type: none"> - 24 mois pour les pays européens ; - 12 mois pour les autres pays <p>À partir de la date à laquelle le produit a été acheté pour la première fois par un client final.</p>
Batterie	12 mois à partir de la date d'achat
Accessoires fournis	<ul style="list-style-type: none"> - 12 mois pour les accessoires fonctionnels à partir de la date d'achat - 6 mois pour les accessoires non fonctionnels à partir de la date d'achat
Logiciels livrés avec le produit	Exclus

La Société garantit que le produit est exempt de défauts de fabrication et de matériaux dans le pays d'achat du produit pendant la durée de la garantie. En cas de panne pendant l'usage normal et approprié pendant la période de garantie, la Société s'engage, à sa discrétion, à réparer ou remplacer les pièces défectueuses du produit ou le produit lui-même par des pièces ou produits neufs ou reconditionnés.

Au titre de l'exercice 2020, le taux de retour sur les produits commercialisés sous la marque Thomson Computing était de 2,8%.

Bien que le Groupe estime que les risques de mise en œuvre de cette garantie contractuelle soient raisonnables et n'anticipe pas d'augmentation du nombre de dysfonctionnements, il ne peut garantir que ses clients ne seront pas confrontés à une augmentation des problèmes de qualité avec ses produits qui excéderaient le montant de la provision constituée.

3.2.6 Risques liés aux fournisseurs

Comme décrit à la Section 2, le Groupe ne possède pas ses propres usines de production et est organisé sur un modèle « sans usine » (*fabless*) et fait appel à des sous-traitants de l'électronique et a, dans ce cadre, mis en place des partenariats forts avec certains sous-traitants. La fabrication des produits est ainsi externalisée chez un nombre restreint de sous-traitants.

Mais depuis juin 2020, la société s'est dotée d'un bâtiment permettant l'internalisation de l'ensemble du SAV Européen, ce bâtiment et ses effectifs techniques et R&D sont également prévus pour assurer une production limitée au départ à 10% du volume annuel mais qui, en cas de récurrence de la période janvier à mai 2020 sans production venant d'Asie, pourrait être une solution complète de production maintenue. La crise sanitaire et les 6 premiers mois de l'année 2020 ont permis à la société de comprendre le danger d'une dépendance chinoise totale.

Le développement de la Société repose sur sa capacité à établir et maintenir de bonnes relations avec ses fournisseurs, notamment asiatiques. La totalité de la production étant sous-traitée à ces différents partenaires, le Groupe étend le nombre des partenaires auprès desquels il s'approvisionne et ne se trouve pas en état de dépendance vis-à-vis d'un fournisseur. La Société n'est pas tenue contractuellement par des commandes fermes à plus de 3 mois. La Société ayant tissé des liens avec un réseau important de fournisseurs, si l'un de ses sous-traitants mettait fin au contrat le liant à la Société, si l'un de ces contrats n'était pas renouvelé, si la qualité des relations avec un des sous-traitants ou la qualité de ses prestations se détériorait, la Société pourrait s'adresser à un autre fournisseur et procéder rapidement à son remplacement en limitant les pertes en matière de qualité et de rapidité d'exécution.

3.2.7 Risques liés aux stocks

La stratégie de la Société lui permet de disposer de stocks faibles, toujours inférieurs à 8% du chiffre d'affaires annuel, avec une rotation très rapide. Cela lui permet de lancer rapidement de nouveaux modèles sans attendre d'avoir écoulé le stock de ses anciens modèles.

La gestion des stocks a été intégralement externalisée par la Société. Les stocks sont conservés et gérés par le transitaire qui se charge, en application d'un programme fixé par la Société de livrer les clients européens à partir des stocks qu'ils conservent dans son entrepôt situé à Roissy et les clients non européens à partir des stocks qu'ils conservent dans un entrepôt situé à Hong-Kong.

La qualité des infrastructures de stockage chez ses prestataires gestionnaires de stock pourrait être interrompue notamment par la survenance d'un ou plusieurs des événements suivants : incendies, vols et casses, ruptures de stock et dépréciation de la valeur desdits stocks. Le risque de vol ou de détérioration des produits durant la période de stockage et durant la période de transport existe notamment du fait de la nature même des produits vendus par la Société.

Toute défaillance significative des infrastructures de stockage, en particulier en période de pic d'activité, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'image, les activités, les résultats, la situation financière, et les perspectives de la Société.

Ce risque reste toutefois limité compte tenu du modèle économique de la Société et du volume de ses stocks et serait, en toute hypothèse, mitigé par les assurances dont la Société et ses sous-traitants bénéficient.

3.2.8 Risques liés au transport

La Société a la responsabilité du transport de la Chine vers ses marchés de distribution. Les principaux incoterms³⁰ utilisés sont DDP³¹ ou FOB³².

Le risque de vol est couvert par une police d'assurance transport à 100% signée en février 2021 avec la GATEX (COFACE). La Société recourt à différents transporteurs et à différents moyens de transport (mer et air).

Outre le risque d'accident ou de vol, le transport des produits de la Société supporte le risque lié aux éventuels mouvements de grève qui peuvent bloquer les produits au cours de leurs trajets. Ces situations ne sont pas facilement prévisibles et la Société ne peut garantir que de tels événements ne viendront pas perturber son activité.

Les fluctuations des prix du transport et des délais sont depuis janvier 2020 à un niveau extrêmement élevé qui peuvent entraîner des variations de rentabilité en liaison avec la crise sanitaire actuelle.

3.2.9 Risques liés aux clients :

Les clients passent des commandes à la Société avec des *Forecast* à 3 et 6 mois. Il n'y a aucune obligation pour ces clients de maintenir un niveau de commande.

3.2.10 Risques liés à la propriété intellectuelle

L'ensemble des noms de domaine et des marques de la Société sont déposés à l'INPI. La propriété de la marque Thomson appartenant à Technicolor, ce dernier s'assure du bon usage de la marque pour éviter tous risques de contrefaçons.

³⁰ Les Incoterms publiés par la Chambre de Commerce Internationale définissent les conditions de livraison dans le commercenational et international de marchandises entre les parties contractantes

³¹ DDP (Delivered Duty Paid – Rendu Droits Acquittés) signifie que le vendeur a dûment livré dès lors que les marchandises sont mises à disposition de l'acheteur, dédouanées à l'importation à l'arrivée sur le moyen de transport, et qu'elles sont prêtes pour le déchargement au lieu de destination convenu. Le vendeur doit assumer tous les frais et risques liés à l'acheminement des marchandises jusqu'à ce lieu et a l'obligation de dédouaner les marchandises (source : Incoterms ® 2010 par la Chambre de Commerce Internationale).

³² FOB (Free On Board – Sans Frais à Bord) signifie que la vente est effective une fois la marchandise chargée sur le bateau, et que c'est à l'acheteur de prendre en charge le transport et les assurances.

3.2.11 Risques de litiges

Le litige fournisseur peut intervenir dans le cadre d'une commande sur l'ensemble des composants déterminés par la Société qui ne correspondrait pas au moment de la réalisation, à la demande initiale.

Exemple : des processeurs dont la référence aurait été remplacé par les fournisseurs et qui par conséquent, ne correspondrait pas à la commande.

Dans ce type de situation, le contrôle qualité, à la fin et pendant la production, revêt une importance cruciale. Il permet de limiter ce risque et le cas échéant de lancer un *rework* (une modification de la production) permettant d'aboutir à la commande initiale.

La Société a mis en place un contrat avec GATEX qui assure à partir du règlement jusqu'à la délivrance des produits finale un risque de non-livraison des produits.

Dans le cadre des commandes de nos client, nous avons mis en place des conditions générales de ventes signés chaque année indiquant le coté définitif des commandes passées.

Néanmoins, il persiste un risque d'annulation pouvant intervenir dans des cas de retards extrêmes de production ou dans des cas d'erreurs manifestes du produit commandé. Exemple : un PC est commandé en 14 pouces, mais la production est faite sur un 17 pouces.

3.3 RISQUES JURIDIQUES ET REGLEMENTAIRES

3.3.1 Risque lié au maintien de la licence de la marque Thomson octroyée par Technicolor

Pour pouvoir commercialiser ses produits sous la marque Thomson Computing, la Société a conclu avec le groupe Technicolor deux contrats de licence de marque l'autorisant à utiliser la marque Thomson aux fins de la fabrication, promotion et commercialisation d'appareils informatiques (tablettes, notebooks, ordinateurs portables, cartes SD, imprimantes, accessoires informatiques, etc.) dans l'Union européenne et certains pays en dehors de l'Union européenne parmi lesquels les États-Unis, la Chine, l'Amérique latine ou l'Afrique.

Dans certaines hypothèses, le contrat de licence dont la durée est fixée jusqu'en décembre 2035, est résiliable immédiatement listées au contrat (notamment le manquement de la Société à son obligation de paiement, de commercialisation des produits, d'insolvabilité ou de changement de contrôle).

Par ailleurs, le territoire ou le champ des produits contractuels pourraient être réduits si le Groupe ne parvient pas à démontrer qu'il a utilisé la marque THOMSON dans un pays ou relativement à un ou plusieurs produits contractuels pendant une période continue de trois ans ou s'il s'avère que le Groupe n'a pas lancé une catégorie de produits contractuels dans un ou plusieurs pays du territoire.

La Société ne peut garantir que les conditions de marché et les conditions économiques des pays couverts par les contrats lui permettront de remplir l'ensemble des obligations que ces derniers mettent à sa charge.

Si l'un de ces hypothèses se réalisait, la Société devrait pour la période, la zone ou les produits concernés, commercialiser ses produits sous une marque propre ou obtenir une autre licence de marque auprès d'un acteur de l'électronique grand public disposant d'une notoriété comparable à celle de Thomson. Cela pourrait avoir un impact négatif sur son activité, sa situation financière et son résultat opérationnel.

Une description des contrats conclus avec le groupe Technicolor figure à la section 6.7.

3.3.2 Risques liés à l'environnement réglementaire applicable à la Société

Les produits de la Société doivent être conformes aux normes de certification destinées à garantir la sécurité de l'utilisateur (CE), ainsi qu'aux normes réglementaires en vigueur dans tous les pays dans lesquels s'étend son activité. Si la Société ne parvenait pas à renouveler les autorisations réglementaires relatives à ses produits actuels ou à obtenir de telles autorisations pour ses nouveaux produits, son activité, son résultat opérationnel et sa situation financière pourraient en être grandement affectés.

En outre, certains organismes internationaux et gouvernements ont adopté des lois et réglementations qui affectent le secteur des produits électroniques grand public, et sont susceptibles d'adopter des lois et réglementations ultérieures. L'adoption de toute nouvelle loi ou réglementation pourrait diminuer la croissance du marché des produits électroniques grand public, réduire la demande pour les produits de la Société, faire peser sur celle-ci des taxes ou de nouvelles spécifications techniques coûteuses pour son activité, ou affecter les coûts d'exploitation. Chacune de ces mesures pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité de la Société ou sur ses clients.

A ce jour, la Société est notamment concernée par :

- La directive européenne 2002/96/CE du 27 janvier 2003, relative aux déchets d'équipements électriques et électroniques (« DEEE »), modifiée par la directive 2003/108/CE du 8 décembre 2003 (la « Directive DEEE »). A ce titre, la Société a signé un contrat d'adhésion en date du [•], avec ERP France, organisme agréé pour tous les DEEE ménagers, par lequel elle confie à ERP France le soin de remplir pour son compte ses obligations relatives à la récupération et au recyclage des DEEE.
- Les directives européenne 2002/95/CE du 27 janvier 2003, relative à la limitation des substances dangereuses (dite « **RoHS** ») et dans les équipements électriques et électroniques, parue au JOCE du 13 février 2003 et effective depuis le 1er juillet 2006 et la Directive 2011/65/EU dite Restriction of Hazardous Substances (« **Directive RoHS 2** »). Ces textes interdisent l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques. Ces directives ont récemment fait l'objet d'une évolution et rend nécessaire le recensement des instruments de la Société qui sont concernés en vue de leur mise en conformité, ainsi que l'établissement de la documentation technique exigée à titre de preuve de conformité. La conformité à la Directive RoHS 2 exige également de pouvoir établir la conformité des composants et sous-ensembles des instruments de la Société qui sont approvisionnés auprès de fournisseurs.
- La directive 98/34/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 juin 1998, relative à l'information au titre du débit d'absorption spécifique (DAS).

La Société se conforme à ces directives européennes depuis leurs dates d'entrée en vigueur et a mis en place une veille réglementaire visant à identifier les changements de l'environnement réglementaire dans lequel elle évolue.

Par ailleurs, à l'instar de la taxe sur la copie privée établie en France, différentes législations nationales ont mis en place ou sont susceptibles de mettre en place une fiscalité particulière relative à la taxation des supports de mémoires tels que les disques durs. Cette taxation graduée en fonction de la capacité des appareils a pour but essentiel de compenser le préjudice subi par les auteurs, interprètes et compositeurs dû à la copie licite pour usage privé rendue possible par les technologies numériques. La mise en place hétérogène et rapide de législations spécifiques relatives à cette taxation peut avoir un effet défavorable sur l'activité et la situation financière de la Société.

Outre les textes précités, des modifications rapides et/ou importantes de la législation française ou européenne pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière ou les résultats de la Société ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs.

La Société considère que le risque décrit au présent paragraphe est un risque faible.

3.4 RISQUES LIES A LA GOUVERNANCE

3.4.1 Risques de dépendance aux hommes-clés

Le succès de la Société dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par Stéphane Français, son Directeur Général.

Si la Société venait à le perdre ou s'il décidait de réduire ou mettre fin à leur implication, la Société pourrait rencontrer des difficultés pour le remplacer et ses activités pourraient s'en trouver ralenties ou sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs en être affectés.

Toutefois, depuis la création de la Société, Monsieur Stéphane Français a su s'entourer d'une équipe aux compétences variées permettant de limiter la dépendance de la Société à sa personne.

En outre, la Société a souscrit une assurance dite « homme clé » qui assure à hauteur de 1 million (1 000 000) d'euros les conséquences pécuniaires pour la Société de sa disparition. Elle prend en charge principalement :

- la perte d'exploitation,
- le remboursement des prêts bancaires,
- les frais de réorganisation, etc.

L'assurance homme clé participe :

- à trouver un remplaçant à l'homme clé autant que faire se peut,
- à maintenir l'image de marque de l'entreprise,
- à conserver la confiance des partenaires, des clients et des investisseurs.

3.5 ASSURANCES ET COUVERTURES DES RISQUES

La Société a mis en place une politique de couverture des principaux risques liés à son activité et susceptibles d'être assurés à des prix raisonnables, sous réserve des exclusions, plafonds de garantie et franchises habituellement imposés par les compagnies d'assurance sur le marché.

La Société n'a pas eu à déplorer de sinistre majeur et n'a fait usage de ses polices que de façon ponctuelle et non significative au cours des exercices précédents. La Société estime que les polices d'assurance et procédures de protection décrites ci-dessous couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité, en France ou à l'étranger.

Le Groupe considère qu'il n'existe pas à ce jour de risques identifiés en matière de mise en jeu de police d'assurances. Le Groupe n'a pas connu de montants significatifs et d'augmentation significative de primes au cours des trois dernières années.

En synthèse, l'état des principaux contrats d'assurance souscrits, sur une base annuelle, par le Groupe présente de la manière suivante :

Police d'assurance	Assureur	Nature de la garantie	Montant de la garantie	
			Limite en €	Franchise en €
		1-RC avant livraison des produits ou réception des travaux		
		Tous dommages garantis confondus pour toutes les garanties sauf celles visées aux §A, B et C ci-après sans pouvoir excéder pour :	10 000 000 € par sinistre	Tous dommages aux USA/Canada : 5 000€
		• Les dommages corporels	10 000 000€ par sinistre	NEANT
		• Les dommages matériels et immatériels consécutifs confondus	5 000 000€ par sinistre	500€ par sinistre
		• Les dommages immatériels non consécutifs	1 000 000€ par sinistre	1 500€ par sinistre
		A/ Faute inexcusable : • Dommages corporels	3 000 000 € par année d'assurance	NEANT

Responsabilité civile	AXA France IARD	B/ Dommages aux biens confiés	500 000 € par sinistre	1 500 € par sinistre	
		C/Atteintes accidentelles à l'environnement	1 000 000 € par année d'assurance	2 000 € par sinistre	
		2-RC après livraison des produits ou réception des travaux/RC professionnelle			
		Tous dommages garantis confondus sans pouvoir excéder pour :	10 000 000 € par année d'assurance		
		2.1. Les dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus	10 000 000 € par année d'assurance	3 000 € par sinistre	
		2.2. Les dommages immatériels non consécutifs	1 000 000 € par année d'assurance	5 000 € par sinistre	
		2.3. Tous dommages garantis confondus survenus aux Etats Unis d'Amérique et/ou au Canada dont Vendor's endorsement	5 000 000 € par sinistre et par année d'assurance	10 000 € par sinistre*	
		3 – Frais de retrait	1 000 000 € par année d'assurance	7 500 € par sinistre	
		4 – Frais de prévention	100 000 € par sinistre et par an	1 500 € par sinistre	
		5 – Défense	Inclus dans la garantie mise en jeu	Franchise selon garantie mise en jeu	
6 – Recours	20 000 € par litige	Seuil d'intervention : 380 €			
*pour les USA/Canada, les franchises ci-dessus sont applicables sur tous les dommages y compris sur les frais de défense.					

Police d'assurance	Assureur	Nature de la garantie	Montant de la garantie
Assurance multirisque professionnelle Formule 3 Responsabilité civile liée à l'occupation des locaux sis 80-84 route de la Libération 77340 Pontault Combault	Thélem assurances	Incendie et risques annexes	50 000€
		Tempête – Grêle – Poids de la neige	50 000€
		Attentats, actes de terrorisme ou actes de vandalisme	50 000€
		Catastrophes naturelles	50 000€
		Emeutes – mouvements populaires – sabotage – vandalisme	50 000€
		Catastrophes naturelles	50 000€
		Dégâts des eaux et combustibles liquides / Gel / Inondation	10 273€
		Vol/Vandalisme intérieur	25 681€
		Bris de glaces et des enseignes	5136€
<p>La franchise générale s'élève à 300€</p> <p>S'agissant des catastrophes naturelles/inondation, il y a application de la franchise légale. La garantie Vol sur le matériel informatique neuf du showroom est limitée à 10 000€.</p> <p>En tant que locataire, la responsabilité civile vis-à-vis du propriétaire est exclue des garanties de ce contrat.</p>			

Police d'assurance	Assureur	Nature de la garantie	Montant de la garantie
Homme clé	BNP	Stéphan Français	
		Décès	1 000 000€
		Invalidité	1 000 000€

CHAPITRE 4 GOUVERNANCE

4.1 ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

Jusqu'au 14 octobre 2021, la Société était constituée sous forme de société par actions simplifiée dont le Président était Monsieur Stéphane Français. Le 14 octobre 2021, l'assemblée générale des associés de la Société a approuvé la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration et a adopté de nouvelles règles de gouvernance.

4.1.1 Conseil d'administration

4.1.1.1 Composition du conseil d'administration

A la date du dépôt du présent Document d'information, les membres du conseil d'administration de la Société sont les suivants :

Nom, prénom ou dénomination sociale	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de mandat
Marc Deschamps	Président du conseil d'administration			<p>Nomination en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée Générale du 14 octobre 2021 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2024 à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.</p> <p>Nomination en qualité de Président du conseil d'administration lors du Conseil d'administration du 14 octobre 2021 pour la même durée que son mandat d'administrateur.</p>
Stéphan Français	Administrateur			<p>Nomination en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée Générale du 14 octobre 2021 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2024 à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31</p>

Nom, prénom ou dénomination sociale	Mandat	Principale fonction dans La Société	Principale fonction hors de la Société	Date de début et fin de Mandat
Nicolas Gaudin de Saint-Remy	Administrateur	Directeur Export	NA	Nomination en qualité d'administrateur lors de l'Assemblée Générale du 14 octobre 2021 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2024 à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
SF Développement *	Administrateur	NA	<u>Security Officer</u>	Nomination en qualité D'administrateur lors de l'Assemblée Générale du 14 octobre 2021 pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en 2024 à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31

* SF Développement est représentée par Stephan Français.

Il n'existe aucun lien familial entre les membres personnes physiques du conseil d'administration de la Société

Les sociétés non-membres de la Société, dans lesquelles les membres du conseil d'administration de la Société ont exercé ou exercent des fonctions de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou ont été ou sont associés commandités au cours des cinq dernières années sont les suivantes :

Nom / Dénomination sociale	► Fonction	Société	Dates
Stephan Français	Gérant	<u>SCI Santange</u>	En cours
Marc Deschamps	NA	NA	NA
Nicolas Gaudin de Saint-Remy	NA	NA	NA
SF Développement	NA	NA	NA

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du conseil d'administration sont domiciliés au siège social de la Société.

Au cours des cinq dernières années, aucun des membres conseil d'administration de la Société :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude, d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée contre lui par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été impliqué dans une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que dirigeant ou mandataire social ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

4.1.1.2 Biographie des membres du conseil d'administration

- **Marc Deschamps (58 ans)** – Président du conseil d'administration

Marc Deschamps est Co-fondateur de Drake Star Partner depuis 2004. Banque d'investissement mondiale au service des secteurs technologiques de croissance et de moyenne capitalisation, avec des bureaux à New York, Londres, Paris, Munich, Los Angeles, San Francisco, Berlin et Genève.

- **Nicolas Gaudin De Saint Remy (50 ans)** – Administrateur :

Nicolas Gaudin de Saint Remy est Directeur Export chez GROUP SFIT depuis février 2021

Après des études scientifiques et informatique industriel, Nicolas de Saint-Rémy intègre en 1996 Yamaha Elektronik comme chef produit junior de produit de stockage informatique. Reconnu pour ses qualités et son expertise, il sera promu en 2001, South Europe sales manager, et fera le renom des graveurs Yamaha sur cette zone. Courant 2003, Verbatim (Mitsubishi Chemical group) le recrute comme sales manager France IT Storage. Rapidement, grâce à la croissance des ventes et des parts de marché, il prend la direction des ventes Europe du sud et la gestion des grands comptes internationaux. En 2014 il sera nommé General manager South Europe. Avec son équipe de 29 collaborateurs, il placera sa région en tête des ventes du groupe. En février 2021, un nouveau défi lui est proposé par Stephan FRANÇAIS Directeur Général de GROUP SFIT, dans le segment des ordinateurs portables en tant que Europe Sales Director.

- **SF Développement**, représenté par Stéphane Français – Administrateur :

- **Stéphane Français (52 ans)** - Administrateur et Directeur Général :

Stéphane Français est le Directeur Général et le fondateur de GROUP SFIT.

Il est diplômé d'une maîtrise de création d'entreprises à Paris X mais également d'un DEA de sciences politiques et d'un doctorat de sciences politiques sur le développement d'un axe de coopération entre l'Asie et la France.

A la fin de ses études, il décide de se lancer dans l'informatique au sein du groupe PPR où il fera carrière pendant 10 ans finissant directeur des achats chez Surcouf.

Après une première aventure entrepreneuriale avec DNS, en tant qu'associé pour le développement d'une gamme d'importation sous la marque SoundVision, il décide de créer la Société autour de la conception de produits informatiques sous la marque Thomson.



4.1.2 Direction générale

En vertu de l'article 22 des statuts de la Société, la direction générale est assumée sous sa responsabilité soit par le Président du Conseil d'administration qui, dans ce cas, a le titre de Président-Directeur Général, soit par un Directeur Général distinct du président du Conseil d'administration.

Par ailleurs, sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le président du Conseil d'administration ou par une autre personne, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

A la date de dépôt du présent Document d'information, Stéphane Français occupe les fonctions de Directeur Général et Marc Deschamps celle de Président.

4.2 REMUNERATIONS ET AVANTAGES

4.2.1 Rémunérations des administrateurs et dirigeants

Sur la période présentée, la Société était constituée sous la forme de société par actions simplifiée avec pour seul mandataire social dirigeant, Monsieur Stéphane Français en tant que Président.

Rémunérations et avantages de toutes natures attribués aux mandataires sociaux dirigeants

Tableau 1

Tableau de synthèse des rémunérations et options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social		
Stéphan Français -Directeur Général ¹	Exercice 2019	Exercice 2020
Rémunérations dues au titre de l'exercice	240 000€	262 413€
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées	_ €	_ €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	_ €	_ €
Valorisation des actions attribuées gratuitement (détaillées au tableau 6)	NA	NA
TOTAL	240 000€	262 413€

¹ Les rémunérations présentées correspondent à celles perçues au titre de ses fonctions de président pour les exercices 2019 et 2020.

Il est en outre précisé que le Groupe n'a pas encore mené de réflexions relatives à la politique de rémunération de ses dirigeants après l'admission aux négociations de titres de la Société au marché Access +. Immédiatement après l'admission aux négociations, les rémunérations des dirigeants resteront identiques aux rémunérations actuelles. Aucune prime liée à l'admission aux négociations ne sera versée à Monsieur Stéphan Français ou aux autres dirigeants, qu'ils soient ou non mandataires sociaux, de la Société.

Tableau 2

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Stéphan Français Administrateur et Directeur Général	X			X		X		X
Date de début de mandat	Nommé lors de l'Assemblée Générale en date du 14 octobre 2021 en sa qualité							
Date de fin de mandat	En 2024, à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.							

La Société n'a pris aucun engagement de quelque nature que ce soit au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptible d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

4.2.2 Sommes provisionnées par la Société et ses filiales aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages au profit des dirigeants

Néant

4.2.3 Rémunérations et avantages de toute natures perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Tableau 3

La Société étant sous forme de société par actions simplifiée au cours de la période présentée, il n'existait aucun mandataire social non dirigeant. A compter de l'exercice en cours et suite à la transformation de la Société en société anonyme à conseil d'administration, il existera des mandataires sociaux non dirigeants. L'un d'entre eux, Nicolas Gaudin de Saint Rémy, est lié à la Société par un contrat de travail au titre duquel il a perçu les rémunérations décrites ci-dessous.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants		
Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2019	Montants versés au cours de l'exercice 2020
Nicolas Gaudin de Saint Remy		
Rémunération fixe	NA	NA
Autres rémunérations	-	-
SF Développement		
Rémunération fixe	NA	NA
Autres rémunérations	Néant	Néant
Marc Deschamps		
Rémunération fixe	NA	NA
Autres rémunérations	Néant	Néant
TOTAL	0€	0€

4.3 PARTICIPATIONS ET STOCK-OPTIONS

4.3.1 Participation

A la date de dépôt du présent Document d'information, les mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants détiennent la participation suivante dans le capital de la Société :

Noms	Capital existant à la date de dépôt du Document d'information			
	Nombre d'actions détenues	Pourcentage du capital	Nombre total de droit de vote	Pourcentage total de droit de vote
Stéphan Français	4 398 614	70%	4 398 614	70%
Nicolas Gaudin de Saint-Remy				
SF Développement				
Marc Deschamps				
Total	4 398 614	70%	4 398 614	70%

Par ailleurs, certains mandataires sociaux dirigeants et non dirigeants détiennent les instruments financiers donnant accès au capital qui sont décrits à la section 4.3.2.

4.3.2 Actions attribuées gratuitement et options de souscription d’actions attribuées aux mandataires sociaux

Tableau 4 - Options de souscription ou d’achat d’actions attribuées durant l’exercice à chaque dirigeant mandataire social par l’émetteur et par toute société de la Société

Néant

Tableau 5 - Options de souscription ou d’achat d’actions levées durant l’exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

Tableau 6

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social					
Actions attribuées gratuitement par l’assemblée générale des actionnaires durant l’exercice à chaque mandataire social par l’émetteur et par toute société de la Société (liste nominative)	N° et date du plan	Nombre d’actions attribuées durant l’exercice	Date d’acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Exercice 2019					
Néant					
Exercice 2020					
Néant					

Tableau 7

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social			
Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan (2)	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition(3)
Exercice 2019 : Néant			
Exercice 2020 : Néant			

Tableau 8 – Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions (y compris les instruments financiers donnant accès au capital – BSA, BSAR, BSPCE)

Néant

Tableau 9 – Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Néant

Tableau 10 – Historique des attributions gratuites d'actions

Aucune autre attribution gratuite d'actions n'a été réalisée au profit des mandataires sociaux depuis la constitution de la Société.

4.4 FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le fonctionnement du Conseil d'administration de la Société est déterminé par les dispositions légales et réglementaires, par les statuts de la Société ainsi que par le règlement intérieur du Conseil d'administration.

4.4.1 Direction de la Société

Les éléments relatifs à la Direction Générale et au Conseil d'administration font l'objet de développements et informations contenus à la section 4.1 du présent Document d'information.

4.5 INFORMATION RELATIVE AUX COMITES

A la date du présent Document d'information, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration.

4.6 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La Société n'a pas, à ce stade, adopté de code de gouvernance, ni mis en place de procédures d'évaluation de son fonctionnement.

Malgré l'absence d'obligation légale à cet égard, elle respecte d'ores et déjà un certain nombre des recommandations du code MiddleNext et envisage de mettre progressivement en place des procédures visant à répondre à toutes celles qui lui paraîtront opportunes au vu de son activité, de sa taille et de sa gestion, en s'inspirant notamment du code de gouvernance MiddleNext de septembre 2021.

Le tableau ci-après dresse un premier bilan des recommandations MiddleNext auxquelles la Société se conforme, et de celles qu'elle envisage de suivre à l'avenir :

Recommandations du Code MiddleNext ³³	Conforme	Envisage de s'y conformer	Considère non approprié
I. Le Pouvoir de « surveillance »			

³³ Les recommandations MiddleNext issues du *Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites* disponible sur le site MiddleNext : <http://www.middlenext.com>

R2 : Conflits d'intérêts	X		
R3 : Composition du conseil, Présence de membres indépendants		X	
R4 : Information des « membres du Conseil »	X		
R5 : Formation des « membres du Conseil »		X	
R6 : Organisation des réunions du Conseil et des comités	X		
R7 : Mise en place de comités			X
R8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)			X
R9 : Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	X		
R10 : Choix de chaque « membre du Conseil »	X		
R11 : Durée des mandats des « membres du Conseil »		X	
R12 : Rémunération de « membre du Conseil » au titre de son mandat		X	
R13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil		X	
R14 : Relation avec les « actionnaires »			X
II. Le Pouvoir exécutif			
R15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise			X
R16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X		
R17 : Préparation de la succession des « dirigeants »			X
R18 : Cumul contrat de travail et mandat social	X		
R19 : Indemnités de départ		X	
R20 : Régimes de retraites supplémentaires		X	
R21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions		X	
R22 : Revue des points de vigilance		X	

R3 : A la date du Document d'Information, le Conseil d'Administration est composé d'un membre indépendant en la personne de M. Marc Deschamps. La Société étudiera l'opportunité de désigner de nouveaux administrateurs indépendants en cas d'augmentation du nombre d'administrateurs.

R9 : Dans le cadre de l'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Access +, la Société a mis en place un règlement intérieur du Conseil d'administration.

R11 : La Société est d'ores et déjà en conformité avec deux recommandations sur les trois y figurant : la durée statutaire des mandats est adaptée aux spécificités de l'entreprise et la durée des mandats est clairement mentionnée dans la documentation requise. En revanche, il n'a pas encore été instauré à ce stade d'échelonnement du renouvellement des mandats d'administrateurs.

R 12 : A ce jour la Société n'a pas versé de rémunération fixe. En fonction de l'évolution du Conseil, la rémunération des administrateurs sera examinée.

R13 : La taille de la Société ainsi que la composition de son Conseil d'administration ne justifiaient pas jusqu'à présent la mise en place d'une procédure d'évaluation des travaux du conseil.

R17 : L'âge de l'actuel Directeur Général de la Société ne justifiait pas jusqu'à présent de préparer sa succession. Toutefois, la Société, afin de se conformer aux bonnes pratiques de gouvernance applicables à son statut, mènera des réflexions en ce sens dans les 12 ou 24 prochains mois.

R18 : L'actuel Directeur Général ne justifie pas d'un contrat de travail.

R19 et R20 : La Société n'a pas mis en place de régimes de retraites supplémentaires ou d'indemnités de départ au profit de ses dirigeants.

R21 : La Société n'a pas mis en place de régime de stock-options. Dans l'hypothèse où la Société mettrait en place des plans de stock-options ou d'actions gratuites à l'avenir, elle analysera la pertinence d'y introduire des conditions de performance pertinentes traduisant l'intérêt à moyen long terme de l'entreprise appréciées sur une période d'une durée significative.

R22 : La Société envisage de s'y conformer dans les 12 à 24 prochains mois, en mettant en place des procédures permettant de répondre d'une manière favorable à ces recommandations.

4.7 ADMINISTRATEURS INDEPENDANTS

La Société dispose d'un administrateur indépendant, Marc Deschamps, dont elle considère qu'il répond depuis sa nomination à la recommandation n°3 du code MiddleNext, à savoir :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la Société ou de son groupe, ou pour lequel la Société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la Société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de la Société au cours des trois dernières années.

4.8 CONTROLE INTERNE

Conformément à l'ordonnance n°2017-1162 du 12 juillet 2017 portant diverses mesures de simplification et de clarification des obligations d'information à la charge des sociétés, la Société sera soumise à l'obligation d'établir un rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise.

Le contrôle interne est un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité.

Il comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques propres de chaque société qui :

Contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ; et

Doit lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- La conformité aux lois et règlements ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale ou le Conseil d'administration ;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- La fiabilité des informations financières.
- La taille de la Société ne rend pas nécessaire l'existence d'une fonction d'audit interne permanente. Néanmoins, il existe des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

La Société a mis en place les procédures générales suivantes qui ne font toutefois pas l'objet d'un guide de procédure écrit :

- Concernant la trésorerie, aucune dépense n'est faite sans présentation d'une pièce justificative de la dépense et tout règlement doit être soumis à l'approbation du président directeur général ou du directeur financier. Tout chèque ou ordre de virement et acceptation d'effets sont signés par le Président Directeur Général ou par le directeur financier qui ont les pouvoirs nécessaires auprès des différents organismes bancaires ;
- Un suivi rigoureux des achats de marchandises et frais généraux, de la facturation et des livraisons ;
et
- Pour la gestion du personnel et des charges sociales, la Société tient à la disposition des employés, par affichage, la convention collective qui leur est applicable.
- La révision de la comptabilité générale, l'établissement des comptes annuels, l'établissement de la paie, et les déclarations fiscales et sociales, sont externalisées auprès du cabinet E.C.L.A, cabinet d'expertise comptable.

La comptabilité de la Société répond aux critères :

- D'exhaustivité où toutes les opérations font l'objet d'un enregistrement comptable ;
- de réalité où tout enregistrement est justifié par une opération ;
- d'exactitude où il n'y a pas d'erreur dans la comptabilisation des montants ;
- de bonne période où chaque opération est enregistrée dans la période à laquelle elle se rattache.

Le cabinet E.C.L.A d'expertise comptable prépare les comptes annuels de la Société, qui sont ensuite audités par les Commissaires aux comptes. Les comptes annuels de la Société étaient, jusqu'à sa transformation en société anonyme, arrêtés par le Président avant d'être soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle. Avec la transformation juridique de la Société en société anonyme, les prochains comptes seront arrêtés par le Conseil d'administration. Après validation des résultats de l'audit des comptes et l'arrêté des comptes, le Conseil d'administration les présentera à l'assemblée générale annuelle pour approbation.

Le *reporting* financier est établi sur une base régulière à l'attention de la Direction afin de fournir des indicateurs en termes de niveau de trésorerie, de suivi d'activité et d'actualisation des prévisions. La Direction dispose par ailleurs d'un *reporting* opérationnel de suivi du parc client tant en termes opérationnel que commercial en temps réel via un outil logiciel conçu en interne.

CHAPITRE 5 INFORMATIONS FINANCIERES ET INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE

5.1 INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

5.1.1 Comptes annuels pour les exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 en normes comptables françaises

Voir annexe ci-dessous des comptes certifiés de 2019 et 2020.

5.1.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels des exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2020 en normes comptables françaises

Voir annexe ci-dessous des comptes certifiés de 2019 et 2020.

5.2 CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE DE L'EMETTEUR

Il n'y a pas eu, à la connaissance de la Société, de changement significatif dans la situation financière de la Société depuis le 31 décembre 2020.

5.3 POLITIQUE EN MATIERE DE DIVIDENDES

5.3.1 Dividendes versés au cours des 2 derniers exercices

Aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours des 2 derniers exercices de la Société.

5.3.2 Note de valorisation

Les données financières prises en compte pour l'appréciation de la valorisation de la Société sont issues des comptes financiers de la Société établis pour l'année 2019 et 2020 et audités par les commissaires aux comptes, par le business plan établi par le management de la Société, ainsi que par le semestriel 2021.

Le Plan d’Affaires comprend un développement uniquement par croissance organique et exclut toute croissance externe. Ces prévisions sont notamment basées sur :

- une intensification des efforts marketing passant notamment par une refonte du site internet
- le développement de relations commerciales auprès des professionnels de la distribution
- une amélioration de la marge grâce à une économie de coût sur les frais de transport

VALORISATION PAR LA METHODE PATRIMONIALE

La méthode patrimoniale se décline sous deux approches : l’actif net ou l’actif net réévalué.

L’actif net réévalué correspond à la valeur des fonds propres comptables après réévaluation des différents actifs et passifs comptables.

Dans le cas de Group SFIT, la méthode patrimoniale n’a pas de sens sauf pour d’éventuels actifs hors exploitation.

Cette méthode ne peut donc être retenue.

VALORISATION PAR LA METHODE DES COMPARABLES BOURSIERS

Les méthodes par comparables visent à déterminer la valeur de l’entreprise via la détermination de multiples que l’on applique au solde intermédiaire de gestion correspondant afin d’obtenir la valeur d’entreprise.

Cette méthode se décline aussi sous deux approches : la méthode des transactions comparables et la méthode des comparables boursiers.

Multiples des transactions comparables

Étant donné le faible nombre de transactions pertinentes sur le marché, nous ne pouvons retenir cette méthode en l’état.

Multiples boursiers

Nous avons identifié 5 sociétés sur le métier de fabricant de matériel informatique et d’accessoires pour consoles.

Il convient de prendre en compte une décote de taille et d’illiquidité. En effet, les multiples boursiers sont calculés sur des sociétés de forte taille et dont les actions sont liquides. Nous estimons cette décote à 34% (taille et illiquidité).

		VE/CA 19	VE/CA 20	VE/EBITDA 19	VE/EBITDA 20	PER 19	PER 20	Cap. Boursière 2020
BIGBEN INTERACTIVE	France	0,81	0,62	4,45	3,11	9,44	12,80	207,00
Groupe LDLC	France	0,19	0,13	49,40	4,09	-8,71	6,87	55,50
HP Inc	USA	0,45	0,46	5,22	5,37	8,39	8,98	24 668,00
Lenovo Group	Hong Kong	0,24	0,15	6,30	3,19	18,10	9,88	6 448,00
Asustek Computer Inc	Taiwan	0,26	0,28	6,55	4,04	14,20	7,09	186 061,00
Médiane		0,26	0,28	6,30	4,04	9,44	8,98	6 448,00

En M€	VE/CA 19	VE/CA 20	VE/EBITDA 19	VE/EBITDA 20	PER 19	PER 20
VE	10,4	13,2	-5,8	12,9	-44,8	10,1
DFN	15,5	28,4	15,5	28,4	15,5	28,4
VE après DFN	-5,1	-15,2	-21,3	-15,5	-60,3	-18,3
Nombre d’actions	0,275	0,287	0,275	0,287	0,275	0,287
Valorisation/Action	-18,4	-52,9	-77,5	-54,1	-219,0	-63,9
Moyenne	-81,0					
Décote		34%				
Valorisation/Action après décote	-108,5					

En 2021 le nombre d'actions de la société est passé de 286 518 actions à 6 338 508 actions dans le cadre d'une division du nominal par action et sans procéder à une quelconque augmentation de capital.

En €	2019	2020	2021
Nombre actions	275 112	286 518	6 338 508

En M€	2019	2020
CA	40,120	47,280
EBITDA	-0,926	3,192
EBIT	-1,205	2,761
RN	-4,741	1,125
DFN	15,500	28,400

Étant donné le niveau modeste des agrégats financiers de Group SFIT (alors que la société est en forte croissance) et la taille restreinte de cet échantillon, nous ne pouvons retenir cette méthode en l'état.

En l'absence de sociétés comparables ayant les mêmes critères d'évaluation en Europe, les critères de sélection nous encourage à privilégier l'utilisation de la méthode de discounted cash-flow (DCF) pour déterminer la valeur de la société.

VALORISATION PAR LA METHODE DES FLUX DE TRESORERIE FUTURS ACTUALISES (DCF)

La méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs (DCF) consiste à déterminer la valeur de la Société à partir de l'actualisation des flux de trésorerie qu'elle est susceptible de générer au cours d'un horizon explicite, 2020-2025E dans le cas présent.

Rappelons que le taux d'actualisation (WACC) est la somme d'un taux sans risque de référence et de la prime de risque spécifique de l'entreprise.

Nous avons retenu comme taux sans risque de 0.13% (SBF120 du 5 juillet 2021 - OAT à 10 ans).

Nous avons retenu une prime de marché action de 7,37% (SBF120 du 5 juillet 2021).

Nous avons retenu un beta sectoriel IT et périphérique de 1,14% (Damodaran Janvier 2021).

Le scénario de valorisation par les DCF repose sur les hypothèses suivantes :

Croissance à l'infini	1,8%	Tx croissance PIB (conservateur)
Taux sans risque	0,1300%	Données SBF 120
Prime de marché action	7,4%	Données SBF 120
Beta	1,14	Beta sectoriel IT et périphérique
Coût de la dette	4,0%	av. impôt
Fonds propres	5,7	

	Kc	Kd
	8,5%	2,9%
WACC	3,82%	Mesure du risque et de rendement attendu.
VT	175,87	
Vta	145,8	
VE	134,4	
DFN	15,5	
Valeur des titres (Equity)	119,0	
Valorisation DCF	18,8	€/Action
Valorisation de la société	118 995 132,06 €	

X- VALEUR

Valeur d'entreprise :

En novembre 2021, l'approche de la valorisation par la méthode des DCF aboutit à une valeur des titres de la société de 119M€ soit 18,8 €/action pour un total de 6 338 508 actions émises.

Ajustements :

Dans le cadre de l'admission à la cotation de la société GROUP SFIT, une décote d'un tiers sera appliquée sur la valorisation de 119M€ faisant parvenir à une valeur des titres de la société à 80M€ soit 12,62€/action pour un total de 6 338 508 actions émises. Cette décote a vocation à faciliter l'évolution à la hausse du cours de l'action durant la cotation.

Cet ajustement de la valorisation à 80 millions est également appuyé par les deux dernières levées de fond qui ont été réalisées par deux investisseurs différents entre décembre 2020 et novembre 2021 :

1. Décembre 2020 (sur la base des comptes 2018-2019+prevision 2020) : investissement en actions de 1,93M€ = l'investisseur est sur une base pré-monnaie de 50 millions accord conclu en décembre 2020, accord signé pour un versement en deux temps de 1,5M€ en décembre 2020 et 0,43M€ en octobre 2021). Cette levée de fond de 1,93M€ a été négociée en décembre 2020 sur la base des résultats 2019 audités et sur le prévisionnel de 2020.

2. Novembre 2021 (sur la base des comptes 2019-2020 et prévisions de 2021) : investissement en action de 0,2M€ sur une base pré-monnaie de 80M€.

Cette dernière levée de fond pour 0,2M€ négociée en novembre 2021 sur une base de 80M€ est légitimée par la forte croissance du premier semestre 2021 et la prévision de cette fin d'année 2021 entre 60 à 70 millions d'euros attendus d'après la société, confirmant la prévision d'atterrissage à +25% du CA (entre 2020 et 2021) comme indiqué dans le business plan utilisé pour effectuer la valorisation, renforçant ainsi l'utilisation de cette même méthode et en intégrant le même niveau de discount que la précédente levée.

5.3.3 Politique de distribution de dividendes

A ce jour, la Société n'envisage pas la mise en œuvre d'une politique de versement de dividendes à court terme afin de mobiliser ses ressources financières sur le développement et la commercialisation de ses produits.

CHAPITRE 6 INFORMATIONS RELATIVES AUX ACTIONNAIRES ET AUX DÉTENTEURS DES VALEURS MOBILIÈRES

6.1 PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

6.1.1 Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau ci-dessous présente la répartition du capital et des droits de vote de la Société à la date du présent Document d'information :

Noms	Capital existant			
	Nombre d'actions Détenues	Pourcentage du capital	Nombre total de droit de vote	Pourcentage total de droit de vote
Stéphan Français	4 398 614	69,18%	4 398 614	69,18%
- TR Leader Group	194 612	3,06%	194 612	3,06%
- Riner Judo	267 388	4,21%	267 388	4,21%
Total	462 000	7,27%	462 000	7,27%
Autres actionnaires ¹	1 497 695	23,55%	1 497 695	23,55%
Total	6 358 309	100%	6 358 309	100%

¹ actionnaires détenant moins de 5% du capital social.

Le tableau ci-dessous présente la répartition potentielle du capital et des droits de vote de la Société sur une base pleinement diluée, c'est à dire en cas d'exercice de la totalité des instruments financiers donnant accès au capital émis ou à émettre à la date du présent Document d'information.

Il tient compte :

- de la conversion des actions de préférence P1 et des actions de préférence P2 en actions ordinaires, avec une parité d'une action ordinaire pour une action de préférence, sous condition suspensive de l'admission aux négociations sur le marché Euronext Access + de Paris décidée par l'Assemblée Générale du 14 octobre 2021;

- de la division par 22 de la valeur nominale et la multiplication par 22 du nombre d'actions de la Société, décidée par l'Assemblée Générale du 14 octobre 2021 ;

Noms	Capital intégralement dilué			
	Nombre d'actions détenues	Nombre d'instruments dilutifs	Nombre d'actions post exercice des instruments dilutifs	Pourcentage total de droit de vote
Stéphan Français	4 398 614	0	4 398 614	59,00%
Teddy Riner ¹				
- TR Leader Group	194 612	0	194 612	2,61%
- Riner Judo	267 388	0	267 388	3,59%
Total	462 000	0	462 000	6,20%
Esfm Participations	169 246	169 246	338 492	4,54%
Autres actionnaires ²	1 328 449	927 293	2 255 742	30,26%
Total	6 358 309	1 096 539	7 454 848	100,00%

¹ par l'intermédiaire des sociétés TR Leader Group et Riner Judo Connection qu'il contrôle

² actionnaires détenant moins de 5% du capital social.

ENGAGEMENTS DE CONSERVATION

Les actionnaires détenant plus de 1% du capital de la Société se sont engagés à conserver la quote part de leurs actions sur le compartiment Access + d'Euronext Paris à hauteur de 90% de leur détention respective pour les 12 mois suivants le premier jour de cotation.

6.1.2 Droits de vote des actionnaires

Chaque action de la Société donne droit à un droit de vote.

Les droits de vote de chaque actionnaire sont égaux au nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux.

L'assemblée générale du 14 octobre 2021, dans sa quinzième résolution, a instauré, sous la condition suspensive de l'admission aux négociations et de la première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Access+ Paris, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux (2) ans au moins au nom d'un même actionnaire. Ce droit de vote double aura vocation à entrer en vigueur à l'issue d'un délai de deux ans à compter de la date d'admission aux négociations des actions de la Société sur le marché Euronext Access+ Paris.

6.1.3 Contrôle de la Société

A la date du présent Document d'information, la Société est contrôlée au sens de l'article L. 233-3-I du code de commerce par la société SF Développement, société elle-même contrôlée par Stéphane Français, Directeur Général.

Il existe à ce jour, un pacte d'actionnaires conclu le 1^{er} juillet 2016 (le « Pacte ») qui, en application de l'avenant de résiliation conclu en octobre 2021, deviendra caduc au jour de l'inscription des actions sur le marché Access+ d'Euronext à Paris.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre pacte, action de concert ou accord entre actionnaires.

6.1.4 Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe ni action de concert entre ses actionnaires, ni accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun nantissement sur les actions de la Société.

6.2 PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

A la connaissance de la Société, à la date de dépôt du Document d'information, il n'existe pas de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en cours ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de l'émetteur et/ou de sa filiale.

6.3 CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION GENERALE

Certains membres du Conseil d'administration sont actionnaires, directement ou indirectement, de la Société et/ou titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société - voir détail à la section 4.1.

Les conventions entre apparentés sont décrites à la section 6.4 du Document d'information.

Sous ces réserves, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs à l'égard de la Société et les intérêts privés et/ou autres devoirs des membres de la direction et du Conseil d'administration de la Société.

Le Conseil d'administration a adopté un règlement intérieur qui inclut un article relatif aux « Obligations des membres du Conseil » qui prévoit notamment que dans une situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit entre l'intérêt social de la Société et son intérêt personnel, direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente, le membre du conseil d'administration concerné doit en informer dès qu'il en a connaissance le conseil d'administration et en tirer toute conséquence, quant à l'exercice de son mandat et en particulier sa participation aux travaux du conseil d'administration. Ainsi selon le cas, il devra (i) soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante, (ii) soit ne pas assister à la réunion du conseil d'administration pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêt,

(iii) soit, à l'extrême, démissionner de ses fonctions.

En application de l'avenant conclu en octobre 2021, le Pacte qui contient certaines restrictions à la liberté de transférer les titres de la Société deviendra caduc au jour de l'inscription des actions sur le marché Euronext Access + à Paris. A la date du présent Document d'information et à la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre pacte ou accord quelconque conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu duquel l'un des membres du conseil d'administration a été nommé en cette qualité.

A la connaissance de la Société, il n'existe, sous réserve de certains engagements de conservation (lockup) qui seraient conclus dans le cadre du projet d'admission aux négociations des actions de la Société sur le Euronext Access + à Paris (dont une description figurera dans le prospectus relatif à cette opération), à la date du présent Document d'information, aucune restriction acceptée par les personnes visées à la section 4.1 ci-dessus concernant la cession, dans un certain laps de temps, de leur participation dans le capital de la Société.

6.4 TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES

Entre le 1er janvier 2020 et la date de dépôt du présent Document d'information, une transaction a été effectuée avec des parties liées à la Société.

Par ailleurs, une convention conclue avant le 1^{er} janvier 2020 continue de produire ses effets (cf. section 6.4.2).

6.4.1 Contrat de bail entre la Société et la SCI Saintange

Le 1^{er} juin 2014, la Société a conclu un contrat de bail commercial avec la société civile immobilière SCI HDW (devenue SCI Saintange) dont Monsieur Stéphane Français est le gérant et l'associé unique relatif à la location de locaux sis 157, rue du Caporal Poussineau, 77190 Dammarie Les Lys – Lieu-dit Château Saint Ange dont la Société se sert comme espace d'exposition de ses produits.

Ce bail a été conclu pour une durée de neuf années entières et consécutives commençant à courir le 1^{er} juin 2014 et se terminant le 31 mai 2023.

Ce bail a fait l'objet d'un avenant en date du 1^{er} décembre 2014 aux termes duquel la surface louée a été réduite. Le loyer annuel de ces locaux est passé de 120 000 euros à 72 000 euros, payable mensuellement.

Le contrat de bail (tel que modifié par voie d'avenant) a été conclu à des conditions normales.

Ce bail a également fait l'objet d'un avenant en date du 1^{er} janvier 2017 mettant à la charge de la Société les travaux de modification et d'embellissement de l'espace showroom occupé par la Société destinés à se conformer aux obligations liées au statut de « bâtiment classé » du bâtiment loué.

6.4.2 Contrat de partenariat entre la Société et Teddy Riner

Le 27 avril 2014, un contrat de partenariat a été conclu entre la Société, d'une part, et Teddy Riner et la société Riner Judo Connection dont il est l'actionnaire unique, d'autre part, définissant les conditions dans lesquelles la Société est autorisée à utiliser dans le monde entier l'image ainsi que les autres attributs de la personnalité (nom, signature, voix, les éléments biographiques) de Teddy Riner à des fins promotionnelles pour certains de ses produits (tablettes, ordinateurs, certains accessoires informatiques et certains équipements audio).

Ce contrat stipule que la Société est le partenaire exclusif de Teddy Riner dans le secteur des tablettes, ordinateurs fixes et portables, accessoires informatiques quels qu'en soient le réseau de distribution (à l'exclusion des équipements audio). Il en résulte que Teddy Riner n'est pas autorisé pendant la durée de ce contrat à permettre à une entreprise exerçant son activité dans ce secteur de communiquer en reprenant l'image ou les autres attributs de la personnalité de Teddy Riner.

En application de ce contrat, la Société est autorisée à utiliser l'image et les autres attributs de la personnalité de Teddy Riner en association avec quatre produits et ce dernier s'engage à être présent pendant quatre demi-journées par année civile pour participer à des opérations de relations publiques, de relations presse ou à tout autre évènement organisé ou initié par GROUP SFIT ou à des prises de vues/tournages.

Teddy Riner a été rémunéré par l'octroi à Riner Judo Connection de 12 154 actions de la Société.

Ce contrat restera en vigueur tant que Teddy Riner restera actionnaire de la Société, étant précisé que (i) le contrat stipule des promesses croisées d'achat ou de vente des actions reçues en contrepartie de la conclusion de ce contrat en cas de résiliation pour faute en fonction de la partie responsable de l'inexécution ayant entraîné la résiliation du contrat et (ii) Teddy Riner a pris l'engagement de conservé au moins une action de la Société jusqu'en 2035.

6.4.3 Rapports des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées au titre des exercices clos le 31 décembre 2019 et 2020

Les rapports des commissaires aux comptes sont présentés en annexes du présent Document d'information au titre des exercices clos le 31 décembre 2019 et 2020.

6.5 CAPITAL SOCIAL

6.5.1 Montant capital social

A la date de dépôt du présent Document d'information, le capital social de la Société s'élève à la somme de 6 358 309 euros, divisé en 6 358 309 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune, intégralement souscrites, entièrement libérées.

Ces actions sont toutes des actions ordinaires, intégralement souscrites et libérées.

Conformément aux résolutions de l'Assemblée générale du 14 octobre 2021, les actions de préférence P1 et P2 ont été automatiquement et de plein droit converti en actions ordinaires, dès l'admission des actions aux négociations sur le marché Euronext Access + avec une parité d'une action ordinaire pour une action de préférence.

Ainsi, dès réalisation de la condition suspensive, l'intégralité du capital sera constituée d'actions ordinaires.

L'assemblée générale de la Société en date du 14 octobre 2021 a décidé la division par 22 de la valeur nominale des actions ordinaires et des ADP P1 et P2 de la Société donnant droit à chacun des actionnaires à 1 action d'une valeur nominale de 1 euro contre une action d'une valeur nominale de 22 euros. Cette opération a un effet neutre sur le capital social de la Société qui reste inchangé.

Le tableau ci-dessous synthétise l'évolution du capital de la Société depuis sa création :

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions				Augmentation de capital		Valeur nominale des titres	Capital social après opération
		Nombre d'actions émises	Nombre d'actions ordinaires total	Nombre d'actions de préférence P1 total	Nombre d'actions de préférence P2 total	Capital social émis	Prime d'émission ou d'apport		
01/06/2013	Constitution (émission en numéraire)	3 000	3 000			30 000	_€	10	30 000
28/05/2014	Emission en numéraire d'actions ordinaires	17 000	20 000			170 000	_€	10	200 000
04/12/2015	Division du nominal par 10		200 000					1	200 000
01/05/2016	Emission en numéraire d'actions ordinaires	8 846	208 846			8 846	566 144	1	208 846
24/06/2016	Emission d'actions ordinaires par apport en nature 44	12 154	221 000			12 154	777 856	1	221 000
01/07/2016	Emission en numéraire d'actions ordinaires	8 817	229 817			8 817	564 288	1	229 817
	Emission en numéraire d'actions de préférence P1	8 870		8 870		8 870	567 680		238 687
	Emission en numéraire d'actions de préférence P2	9 322			9 322	9 322	596 608		248 009
15/09/2016	Augmentation de capital par incorporation du report à nouveau et de la pime d'émission par élévation de la valeur nominal des actions		229 817	8 870	9 322	3 224 117		14	3 472 126

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions				Augmentation de capital		Valeur nominale des titres	Capital social après opération
		Nombre d'actions émises	Nombre d'actions ordinaires total	Nombre d'actions de préférence P1 total	Nombre d'actions de préférence P2 total	Capital social émis	Prime d'émission ou d'apport		
21/11/2016	Emission en numéraire d'actions ordinaires	5 681	235 498	8 870	9 322	79 534	374 946	14	3 551 660
15/05/2017	Emission en numéraire d'actions ordinaires	4 751	240 249	8 870	9 322	66 514	313 566	14	3 618 174
22/05/2017	Emission en numéraire d'actions ordinaires	1 875	242 124	8 870	9 322	26 250	123 750	14	3 644 424
07/07/2017	Emission en numéraire d'actions ordinaires	7 270	249 394	8 870	9 322	101 780	756 080	14	3 746 204
26/09/2017	Emission en numéraire d'actions ordinaires	2 152	251 546	8 870	9 322	30 128	223 808	14	3 776 332
15/11/2017	Emission en numéraire d'actions ordinaires	300	251 846	8 870	9 322	4 200	31 200	14	3 780 532
03/01/2018	Emission en numéraire d'actions ordinaires	2 397	254 243	8 870	9 322	33 558	366 741	14	3 814 090
14/04/2018	Acquisition des AGA	1 592	255 835	8 870	9 322	22 288		14	3 836 378
06/06/2018	Augmentation de capital par incorporation de la pime d'émission par élévation de la valeur nominal des actions		255 835	8 870	9 322	2 192 216			6 028 594
07/07/2019	Emission en numéraire d'actions ordinaires	150	255 985	8 870	9 322	3 300	21 750	22	6 031 894
25/06/2019	Emission en numéraire d'actions ordinaires	935	256 920	8 870	9 322	20 570	135 575	22	6 052 464
20/11/2020	Acquisition des AGA	1 866	258 786	8 870	9 322	41 052		22	6 093 516
15/12/2020	Emission en numéraire d'actions ordinaires	8 655	267 441	8 870	9 322	190 410	1 309 502		6 283 926

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions				Augmentation de capital		Valeur nominale des titres	Capital social après opération
		Nombre d'actions émises	Nombre d'actions ordinaires total	Nombre d'actions de préférence P1 total	Nombre d'actions de préférence P2 total	Capital social émis	Prime d'émission ou d'apport		
11/10/2021	Conversion des 430 OCA 2020-2 en actions ordinaires	2 481	269 922	8 870	9 322	54 582	375 375	22	6 338 508
14/10/2021	Conversion des actions de préférence P1 et P2 en actions ordinaires		288 114					22	6 338 508
14/10/2021	Division de la valeur nominale par 22	-	6 338 508	-	-	-	-	1	6 338 508
26/11/2021	Conversion des 200 OCA 2020-2 en actions ordinaires	19 801	6 358 309	-	-	6 358 309		1	6 358 309

⁴⁴ Apport en jouissance par TR Leader Group de son droit à l'image.

6.5.2 Titres non représentatifs du capital

A la date du Document d'information, il n'existe aucun titre non représentatif de capital.

6.5.3 Capital potentiel

A la date du Document d'information, les valeurs mobilières et autres instruments en cours de validité ouvrant droit à une quote-part du capital sont de deux natures différentes. Le détail de ces valeurs mobilières figure ci-dessous.

Obligations convertibles en actions Emission d'OCA en 2016 (OCA2016)

La Société a procédé par décisions en date du 1^{er} juillet 2016, à l'émission, de 8 870 obligations convertibles en action de préférence P1 (ci-après « **OCA2016** ») de 65 euros de valeur nominale chacune, soit un montant global d'emprunts obligataires de 576 550 euros souscrites dans les proportions suivantes :

Souscripteurs	Nombre total d'OCA 2016	Nombre d'OCA 2016	Nombre d'OCA 2016	Montant de la souscription (€)
		Tranche A	Tranche B	
ESFIN PARTICIPATIONS	7 693	3 847	3 846	500 045
WiCAP Group SFIT(groupe Wiseed)	1 177	589	588	76 505
Total	8 870	4 436	4 434	576 550

Les principales caractéristiques des OCA2016 figurent ci-dessous :

OCA2016	
Date de l'Assemblée générale extraordinaire ayant autorisé l'attribution d'OCA2016 et procédé à une délégation de compétence au profit du Président	7 juin 2016
Nombre d'OCA2016 attribuées	8 870
Nombre de bénéficiaires mandataires sociaux	0
Nombre de bénéficiaires non-mandataires sociaux :	
<i>ESFIN PARTICIPATIONS</i>	7.693
<i>WiCAP GROUP SFIT (groupe Wiseed)</i>	1.177
Date de souscription	14 juin 2016
Montant total	576 550
Date d'échéance	Les OCA2016 sont réparties en deux tranches : <ul style="list-style-type: none"> - Tranche A : 4436 OCA2016 ⇒ Echéance de 6 ans : 14 juin 2022 - Tranche B : 4434 OCA2016 ⇒ Echéance de 7 ans : 14 juin 2023
Prix de souscription	Soixante-cinq (65) euros
Taux d'intérêt	Intérêt annuel au taux de quatre pour cent (4%) calculé sur une base de trois cent soixante-cinq (365) jours par période de douze mois entiers et consécutifs Intérêts payables trimestriellement les 31 mars, 30 juin, 30 septembre et le 31 décembre de chaque année, à terme échu
Prime de non-conversion	Les OCA2016 non converties et amorties à l'échéance ou par anticipation donneront lieu au paiement d'une prime de non-conversion d'un montant calculé pour permettre aux titulaires des OCA2016 de réaliser sur les OCA2016 un TRI égal à 10%

<p>Parité de conversion</p>	<p>Une OCA 2016 donne droit en cas de conversion à 22 actions (après division du nominal par 22).</p>
<p>Modalités de conversion</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Tranche A des OCA2016 : à tout moment à partir de la cinquième (5^{ème}) date anniversaire des OCA2016. - Tranche B des OCA2016 : à tout moment. <p>Cas de conversion anticipée de la Tranche A:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du Droit de Rachat Total ou du Droit de Sortie Conjointe par un Obligataire au titre du pacte d'associés et d'obligataires ; - Mise en œuvre de l'obligation de sortie forcée (article 7) au titre du pacte d'associés et d'obligataires ; - Conversion anticipée des OCA2016 dans les cas d'exigibilité anticipée
<p>Amortissement des OCA2016</p>	<p>En l'absence de conversion, les OCA2016 sont amorties à leur échéance</p>

Amortissement anticipé de la Tranche A	<p>A compter du 4^{ème} anniversaire de la date de souscription de la Tranche A, soit à compter du 14 juin 2020, la Société aura la faculté d'amortir par anticipation ladite Tranche A sous réserve que et amortissement anticipé porte sur la totalité de la Tranche A.</p> <p>Le remboursement anticipé des OCA2016 est assorti d'une pénalité égale au plus élevé des deux montants suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20% du montant des OCA2016 ; - une somme égale au préjudice effectivement subidéterminée par un expert.
Nombres d'actions souscrites au 30 juin 2021	0
Nombre cumulé d'OCA2016 annulées ou caduques	0
Obligations restant à convertir à la fin de l'exercice	8.870

Emission d'OCA en 2019 (OCA2019)

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 24 juillet 2019 a conféré au Président une délégation de compétence pour décider l'émission d'obligations convertibles en actions ou existantes d'un montant en principal maximum de cinq millions d'euros (5.000.000€) par émission d'un maximum de cinq mille (5.000) obligations convertibles d'une valeur de mille euros (1.000€) chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires, à savoir des personnes physiques ou morales, (en ce compris des sociétés), trusts ou fonds d'investissement (en ce compris, sans limitation, tout FCPI, FPCI, FCPR ou FIP), ou autres véhicules de placement, quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, pouvant être qualifiés d'investisseurs qualifiés et répondant aux critères des « clients professionnels » au sens de la directive 2014/65/UE du parlement européen et du conseil du 15 mai 2014 (dites MIFID II).

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 7 décembre 2020 autorisé une émission d OCA 2019 complémentaire ayant les mêmes caractéristiques que celle de juillet 2019 pour 3 235 OCA 2020 d'un montant en principal maximum de trois millions deux cents trente-cinq mille euros (3.235.000€) par émission d'un maximum de trois mille deux cent trente-cinq (3 235) obligations convertibles d'une valeur de mille euros (1.000€) chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires, à savoir des personnes physiques ou morales, (en ce compris des sociétés), trusts ou fonds d'investissement (en ce compris, sans limitation, tout FCPI, FPCI, FCPR ou FIP), ou autres véhicules de placement, quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, pouvant être

qualifiés d'investisseurs qualifiés et répondant aux critères des « clients professionnels » au sens de la directive 2014/65/UE du parlement européen et du conseil du 15 mai 2014 (dites MIFID II).

Le Président a fait usage de cette délégation en décidant le principe, en une ou plusieurs tranches, d'une émission de huit mille deux cent trente-cinq (8 235) obligations convertibles d'une valeur de mille euros (1.000€) chacune présentant les caractéristiques suivantes :

OCA2019	
Période de souscription	Du 24 juillet 2019 et se clôturera le 24 décembre 2019 à 16 heures (heure de Paris)
Souscription minimum	100 OCA2019, soit la somme de cent mille (100.000) euros
Date d'échéance	3 (trois) ans à partir de la date d'émission de chaque Tranche
Prix de souscription	Au pair, soit mille (1.000) euros par OCA2019
Taux d'intérêt	Intérêt annuel au taux de sept pour cent (7%) payable mensuellement à terme échu.
Prime de non-conversion	En l'absence de conversion des OCA 2019 en actions, une prime de non-conversion sera payée par la Société aux souscripteurs. Cette prime de non-conversion sera égale au montant des intérêts payés depuis l'émission des OCA2019 concernés. En l'absence de remboursement anticipé (voir infra), cette prime de non-conversion sera payée en même temps que la dernière tranche de remboursement et en sus du dernier coupon. Dans l'hypothèse d'un remboursement anticipé, cette prime de non-conversion sera payée le jour d'remboursement anticipé.
Modalités de remboursement	Remboursement mensuel du principal et des

	Intérêts
Remboursement anticipé total	A partir du 12 ^{ème} (douzième) mois à compter de leur émission et pendant toute la durée des OCA2019 ; la Société a la possibilité d'exiger le remboursement anticipé total ou partiel des OCA2019 à chaque échéance mensuelle, sans préavis. Les titulaires d'OCA 2019 ne peuvent S'opposer à ce remboursement.
Modalités de conversion	<p>Conversion à la demande des titulaires d'OC dans les conditions suivantes, étant précisé que, dans tous les cas, le prix de conversion pris en compte ne pourra être inférieur à la valeur nominale de l'action à la date de conversion de la ou des obligations convertibles concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en cas de cotation sur un marché boursier : la période de conversion s'ouvrira un mois après la date de la première cotation et se terminera un mois avant l'échéance des OCA2019. Les OCA2019 sont convertibles à tout moment en actions ordinaires de la Société, en notifiant par écrit la Société et moyennant un préavis de 5 jours de bourse. Le prix de conversion est calculé selon le VWAP (Volume Weighted Average Price ou cours moyen pondéré) des 3 jours de bourse les plus bas sur les 20 jours de bourse précédent le jour de conversion (prix de conversion) moins une décote de 20% (vingt pour cent). ▪ en cas de défaut (non applicable en cas de cotation sur un marché boursier) : si un retard de plus de trois
	mensualités apparaît dans les remboursements, les OCA2019 deviennent convertibles à tout moment en actions ordinaires de la Société sur base du prix de 6 (six) fois l'Excédent Brut d'Exploitation (« EBE ») du dernier exercice clôturé sur la base des comptes audités et approuvés par l'Assemblée Générale. En cas d'EBE négatif les Obligations sont converties à la valeur nominale des actions.
Nombres d'actions souscrites à la date de dépôt du Document d'information	0

Nombre cumulé d'OCA2019 annulées ou caduques	0
Obligations restant à convertir à la date de dépôt du Document d'information	8 235

Emission d'OCA en 2020 (OCA2020)

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 7 décembre 2020 a conféré au Président une délégation de compétence pour décider l'émission d'obligations convertibles en actions ou existantes d'un montant en principal maximum de dix millions d'euros (10.000.000€) par émission d'un maximum de dix mille (10.000) obligations convertibles d'une valeur de mille euros (1.000€) chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires, à savoir des personnes physiques ou morales, (en ce compris des sociétés), trusts ou fonds d'investissement (en ce compris, sans limitation, tout FCPI, FPCI, FCPR ou FIP), ou autres véhicules de placement, quelle que soit leur forme, de droit français ou étranger, pouvant être qualifiés d'investisseurs qualifiés et répondant aux critères des « clients professionnels » au sens de la directive 2014/65/UE du parlement européen et du conseil du 15 mai 2014 (dites MIFID II).

Le même jour, le Président a fait usage de cette délégation en décidant le principe, en une ou plusieurs tranches, d'une émission de neuf mille (9.000) obligations convertibles d'une valeur de mille euros (1.000€) chacune présentant les caractéristiques suivantes :

OCA 2020	
Période de souscription	Du 7 décembre 2020 et se clôturera le 7 décembre 2023 à 16 heures (heure de Paris)
Souscription minimum	100 OCA2020, soit la somme de cent mille (100.000) euros
Date d'échéance	3 (trois) ans à partir de la date d'émission de chaque Tranche
Prix de souscription	Au pair, soit mille (1.000) euros par OCA2020
Taux d'intérêt	Intérêt annuel au taux de sept pour cent (7%) payable mensuellement à terme échu.

<p>Prime de non conversion</p>	<p>En l'absence de conversion des OCA 2020 en actions, une prime de non-conversion sera payée par la Société aux souscripteurs.</p> <p>Cette prime de non-conversion sera égale au montant des intérêts payés depuis l'émission des OCA2020 concernés.</p> <p>En l'absence de remboursement anticipé (voir infra), cette prime de non-conversion sera payée en même temps que la dernière tranche de remboursement et en sus du dernier coupon.</p> <p>Dans l'hypothèse d'un remboursement anticipé, cette prime de non-conversion sera payée le jour du remboursement anticipé.</p>
<p>Modalités de remboursement</p>	<p>Remboursement mensuel du principal et des Intérêts</p>
<p>Remboursement anticipé total</p>	<p>A partir du 12^{ème} (douzième) mois à compter de leur émission et pendant toute la durée des OCA2020 ; la Société a la possibilité d'exiger le remboursement anticipé total ou partiel des OCA2020 à chaque échéance mensuelle, sans préavis. Les titulaires d'OCA 2020 ne peuvent s'opposer à ce remboursement.</p>

<p>Modalités de conversion</p>	<p>Conversion à la demande des titulaires d'OC dans les conditions suivantes, étant précisé que, dans tous les cas, le prix de conversion pris en compte ne pourra être inférieur à la valeur nominale de l'action à la date de conversion de la ou des obligations convertibles concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ en cas de cotation sur un marché boursier : la période de conversion s'ouvrira un mois après la date de la première cotation et se terminera un mois avant l'échéance des OCA2020. Les OCA2020 sont convertibles à tout moment en actions ordinaires de la Société, en notifiant par écrit la Société et moyennant un préavis de 5 jours de bourse. Le prix de conversion est calculé selon le VWAP (Volume Weighted Average Price ou cours moyen pondéré) des 3 jours de bourse les plus bas sur les 20 jours de bourse précédents le jour de conversion (prix de conversion) moins une décote de 20% (vingt pour cent). ▪ en cas de défaut (non applicable en cas de cotation sur un marché boursier) : si un retard de plus de trois
	<p>mensualités apparaît dans les remboursements, les OCA2020 deviennent convertibles à tout moment en actions ordinaires de la Société sur base du prix de 6 (six) fois l'Excédent Brut d'Exploitation (« EBE ») du dernier exercice clôturé sur la base des comptes audités et approuvés par l'Assemblée Générale. En cas d'EBE négatif les Obligations sont converties à la valeur nominale des actions.</p>
<p>Nombres d'actions souscrites à la date de dépôt du Document d'information</p>	<p>34 226</p>
<p>Nombre cumulé d'OCA2020 annulé ou caduque</p>	<p>0</p>
<p>Obligations restant à convertir à la date de dépôt du Document d'information</p>	<p>8 910</p>

Synthèse des instruments dilutifs

A la date de dépôt du présent Document d'information, le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créées par exercice intégral des OCA2016, OCA 2019 et OCA2020 s'élève à 1 096 539 actions (après division du nominal par 22, décidée par l'Assemblée Générale du 14 octobre 2021), soit une dilution maximale de 17,25% sur la base du capital dilué.

La dilution en droits de vote est identique pour un actionnaire ne possédant pas de droits de vote doubles

Il est précisé qu'il n'est pas possible de déterminer à ce stade le nombre total d'actions ordinaires susceptibles d'être créées par exercice intégral des OCA2019 dans la mesure où le nombre d'actions nouvelles souscrites résultant de la conversion des OCA2019 à émettre dépendra du rapport de conversion établi au moment de la demande de conversion sur la base de la valorisation d'une action de la Société à ce moment-là.

6.5.4 Capital autorisé

L'assemblée générale des actionnaires de la Société du 14 octobre 2021 a délégué au conseil d'administration sa compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société selon les modalités suivantes :

Objet de la résolution	Durée de validité	Prix d'émission des actions	Montant nominal maximum (en €)
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois		Montant nominal des augmentations de capital : 25.000.000€* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 300.000.000 €**
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans le cadre d'une offre au public*	26 mois	(1)	Montant nominal des augmentations de capital : 25.000.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 300.000.000 €**
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé dans la limite annuelle de 20 % du capital par an			Le montant nominal des augmentations de capital sera limité à (i) 20% du capital (tel qu'existant à la date de l'opération) par an et (ii) 25.000.000 €*

	26 mois	(1)	<p>Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital</p> <p>:</p> <p>300.000.000 €**</p>
--	---------	-----	--

<p>Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des catégories de bénéficiaires suivants :</p> <p>(a) à une ou plusieurs sociétés d'investissement ou fonds d'investissement français ou étrangers (i) investissant à titre principal, ou ayant investi plus de 5 millions d'euros au cours des 24 mois précédant l'augmentation de capital considérée, dans le secteur des technologies, et (ii) investissant pour un montant de souscription unitaire supérieur à 100.000 euros (prime d'émission comprise) ; et/ou</p> <p>(b) à un ou plusieurs partenaires stratégiques de la Société, situé(s) en France ou à l'étranger, ayant conclu ou devant conclure un ou plusieurs contrats de partenariat (développement, co-développement, distribution, fabrication, etc.) commerciaux avec la Société (ou une filiale) et/ou à une ou plusieurs sociétés que ces partenaires contrôlent, qui contrôlent ces partenaires ou qui sont contrôlés par la ou les mêmes personnes que ces partenaires, directement ou indirectement, au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce ; et/ou</p> <p>(c) toute personne morales ou physiques, y compris les fournisseurs ou les créanciers obligataires ou en compte-courant de la Société, détenant une créance</p>	<p>18 mois</p>	<p>(1)</p>	<p>Montant nominal des augmentations de capital : 25.000.000 €* Montant nominal des obligations et autres titres de créances donnant accès au capital : 300.000.000 €**</p>
--	----------------	------------	---

<p>certaine, liquide et exigible sur la Société ; et/ou</p> <p>(d) à tous dirigeants, administrateurs et/ou salariés cadres de la Société souhaitant investir concomitamment à des bénéficiaires visés par les catégories susvisées.</p>			
--	--	--	--

Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le montant de l'émission initiale, en cas d'émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription décidée en application des quatre délégations précédentes avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription selon le cas	26 mois étant précisé qu'elle devra être mise en œuvre dans les trente (30) jours de la clôture de la souscription initiale concernée		15% du nombre de titres de l'émission initiale
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration à l'effet de procéder à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux éligibles	26 mois		10% du capital existant
Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	26 mois		1.000€ en montant nominal
Autorisation au Conseil d'Administration en vue de la mise en place d'un programme de rachat par la Société de ses propres actions	18 mois		10% du capital

* montant nominal en capital commun.

** montant nominal en titres de créances commun.

(1) Le prix d'émission des actions émises en vertu de cette délégation sera déterminé par le conseil d'administration et sera au moins égal à la moyenne des cours pondérée par les volumes des 10 dernières séances de bourse précédant la fixation du prix de l'émission éventuellement diminuée d'une décote maximale de 50 % (étant toutefois précisé que si, lors

de l'utilisation de la présente délégation, les actions de la Société étaient admises aux négociations sur un marché réglementé, le prix serait fixé conformément aux dispositions de l'article L. 225-136-1 du code de commerce), en tenant compte s'il y a lieu de leur date de jouissance ;

6.5.5 Informations sur le capital de tout membre de la Société faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

A la connaissance de la Société, il n'existe aucune option, ni aucun accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant la mise en place d'une telle option sur le capital de la Société.

6.6 ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

6.6.1 Clauses statutaires susceptibles d'avoir une incidence sur la survenance d'un changement de contrôle

A la connaissance de la Société et à l'exception du pacte signé entre les principaux actionnaires de la Société le 1^{er} juillet 2016 qui sera résilié à la date de première cotation des actions de la Société sur le marché Euronext Access + aucun élément particulier de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement de l'émetteur ne pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle.

6.7 CONTRATS IMPORTANTS

A l'exception des contrats décrits ci-dessous, la Société n'a pas conclu de contrats significatifs au cours du dernier exercice ou depuis la clôture de celui-ci, autres que ceux conclus dans le cours normal des affaires.

Les principaux termes des contrats importants sont résumés ci-après.

Dans le cadre de ses activités de distribution de matériel électronique, la Société a conclu plusieurs accords avec la société Technicolor, titulaire de la marque THOMSON et/ou l'une de ses filiales, la société française RCA Trademark Management, à savoir :

- Un contrat de licence de marque portant sur une large gamme de produits (ordinateurs, tablettes, imprimantes, cartouches clés usb, souris, clavier, webcam, joystick, smartphones, etc.) ;

- Un contrat de licence de marque portant sur les smartphones et leurs accessoires.

6.7.1 Licence de marque

Le premier contrat de licence de marque a été conclu le 14 mai 2013 entre HDW EUROP (devenue par la suite GROUP SFIT) et la société française Technicolor (via la société française RCA Trademark Management, détenue à 100% par Technicolor et autorisée à concéder des licences sur la marque THOMSON) par lequel cette dernière concédait à Group SFIT une licence exclusive d'utilisation de la marque THOMSON aux fins de la fabrication, promotion et commercialisation d'appareils informatiques (tablettes, notebooks, ordinateurs portables, cartes SD, imprimantes, accessoires informatiques, etc.) dans l'Union européenne.

L'accord a, par la suite, été renouvelé par la signature d'un second contrat de licence de marque couvrant la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Un premier avenant en date du 31 mai 2018 a, par la suite, été conclu afin de définir les conditions dans lesquelles la Société était autorisé à utiliser le nouveau site internet mis en place par RCA Trademark pour la promotion de la marque THOMSON.

Puis, un second avenant en date du 26 février 2018 avait pour objet de :

- prolonger la durée du contrat de licence jusqu'au 31 décembre 2028 (sous réserve du respect des conditions visées ci-dessous),
- d'étendre le territoire contractuel au-delà de la seule Union européenne, notamment aux pays ou régions suivants :
 - o Etats-Unis,
 - o Chine,
 - o Turquie,
 - o Moyen-Orient,
 - o Maroc,
 - o République du Congo,
 - o Egypte,
 - o Japon,
 - o Afrique du Sud.
- d'étendre les produits contractuels (ajout des smartphones pour les pays en dehors de l'Union européenne),

- modifier les montants des objectifs de chiffres d'affaires et des redevances et
- mettre à jour la liste des marques concédées dans le cadre du contrat.

A compter du 1^{er} octobre 2018, les droits et obligations de RCA Trademark ont été transférés à Technicolor. Enfin, un troisième avenant en date du 15 janvier 2019 a eu pour objet de :

- étendre les produits contractuels (exclusion expresse notamment des téléphones cellulaires, téléphones numériques et tous types de téléphones qui n'entrent pas dans la catégorie des smartphones),
- modifier le territoire contractuel et l'étendre notamment aux pays ou régions suivants :
 - o Argentine,
 - o Brésil,
 - o Chili,
 - o Colombie,
 - o Mexique.
- définir les conditions de participation financière de la Société à l'organisation du Consumer Electronic Show 2019,
- modifier les montants des objectifs de chiffres d'affaires et des redevances .

- Objet

Par ce contrat de licence de marque, RCA Trademark accorde à Group SFIT un droit exclusif et personnel de production, promotion, commercialisation et de distribution sur le territoire de l'Union européenne des produits définis au contrat et perçoit une redevance sur le chiffre d'affaires générés par la vente desdits produits par la Société.

Tous les droits de propriété intellectuelle attachés aux produits restent la propriété de RCA Trademark.

- Obligation RCA Trademark

Les obligations de RCA Trademark envers la Société concernent :

- la concession de la licence sur la marque THOMSON,
- la validation des documents promotionnels et du site internet de la Société.

- Obligations de la Société

Les obligations de Group SFIT envers RCA Trademark concernent :

- le respect de la marque THOMSON et de sa charte graphique,
- la promotion de la marque et des produits notamment par la mise en place d'un site internet dédié aux produits contractuels puis par l'utilisation du site mis en place par RCA Trademark et la mise en place d'un budget publicitaire dédié,
- le respect d'objectifs de chiffre d'affaires :

- la qualité des produits fabriqués

- la Société est tenue par un objectif de chiffre d'affaires global annuel, lequel évolue chaque année. Il est précisé que le contrat prévoit un chiffre d'affaires global annuel pour la période 2018-2028 tout en précisant que le montant du chiffre d'affaires global annuel pour la période 2023-2028 devra être discuté entre les parties dans l'hypothèse où le chiffre d'affaires réalisé pour l'année 2022 excéderait à la hausse de plus de 30% l'objectif contractuel pour cette année,

- la Société est tenue par un objectif de chiffres d'affaires par pays : si le Group SFIT réalise un chiffre d'affaires inférieur à un certain montant annuel dans un ou plusieurs pays du Territoire, ce pays sera automatiquement retiré du Territoire,

- le paiement de la redevance d'utilisation de la marque THOMSON. Il est précisé que le contrat prévoit un montant de redevance annuel pour la période 2018-2028, tout en précisant que le montant de redevance annuel pour la période 2023-2028 devra être discuté entre les parties dans l'hypothèse où le chiffre d'affaires réalisé pour l'année 2022 excéderait à la hausse de plus de 30% l'objectif contractuel pour cette année.

- Date et durée de validité

Le contrat ne peut être renouvelé que par accord exprès des parties. A la date du présent Document d'information, la date d'expiration du contrat est fixée au 31 décembre 2035.

- Conditions de résiliation

Ce contrat est résiliable immédiatement par notification écrite dans les cas suivants :

- manquement de la Société à son obligation de paiement,
- manquement la Société à son obligation de commercialiser les produits dans les 12 mois de la signature du Contrat,
- expropriation, nationalisation, confiscation, saisie de tous ou partie substantielle des actifs de la Société,
- insolvabilité ou banqueroute de la Société, ouverture d'une procédure collective,
- cession, transfert du contrat ou changement de contrôle au sein de la Société.

Ce contrat est résiliable (avec un délai de 30 jours après notification) en cas de manquement de la Société à toutes autres obligations contractuelles.

Le territoire ou le champ des produits contractuels peuvent également être réduits dans les cas suivants :

- le Groupe ne parvient pas à démontrer qu'il a utilisé la marque THOMSON dans un pays ou relativement à un ou plusieurs produits contractuels pendant une période continue de trois ans ou
- s'il s'avère que le Groupe n'a pas lancé une catégorie de produits contractuels dans un ou plusieurs pays du territoire trois mois après une mise en demeure dûment adressée par RCA Trademark.

CHAPITRE 7 DOCUMENTS DISPONIBLES

Des exemplaires du Document d'information ainsi que la dernière version des statuts de la Société sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 82-84, route de la Libération, 77340 Pontault-Combault, ainsi qu'en version électronique sur le site de groupsfit.eu

A compter de l'admission des actions de la Société sur le marché Access+ d'Euronext à Paris, l'information périodique et permanente au sens des dispositions du règlement général d'Euronext Access + sera disponible sur le site Internet de la Société (www.groupsfit.eu).

CHAPITRE 8 ANNEXES

Les annexes au présent document d'information sont les suivantes :

- Rapports des commissaires aux comptes 2019
- Rapports des commissaires aux comptes 2020
- Situation au 30 juin 2021

GROUPSFIT

Société par actions simplifiée

80/84 route de la Libération

77340 Pontault-Combault

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €

Fischbach Girault et Associés
place Tristan Bernard 75017
Paris
S.A.R.L. au capital de 5 000 €
753 563 246 RCS Paris

GROUPSFIT

Société par actions simplifiée

80/84 route de la Libération

77340 Pontault-Combault

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux associés de la société GROUP SFIT

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUP SFIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 15 juin 2021 sur la base des éléments disponibles à

Opinion avec réserves du cabinet Deloitte & Associés

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves du cabinet Deloitte & Associés », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et

sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Opinion du cabinet Fischbach, Girault & Associés

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation

Fondement de l'opinion avec réserves du cabinet Deloitte & Associés

Motivation des réserves

Nous avons sélectionné parmi les fournisseurs débiteurs et les factures à établir dont les soldes s'élèvent respectivement à 6 941 037 euros et 4 939 988 euros au 31 décembre 2019 en valeur brute, des créances d'une antériorité significative. Sur la base des travaux réalisés et de la documentation obtenue, nous ne sommes pas en

mesure de nous prononcer sur le caractère suffisant du montant de la dépréciation de ces créances, comptabilisée

Nous n'avons pas été en mesure d'assister à l'inventaire physique des stocks au 31 décembre 2019. Ces stocks s'élèvent à 4 826 638 euros au 31 décembre 2019 et nous n'avons pas pu nous assurer de la réalité des stocks concernés au

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les corrections d'erreurs comptabilisées dans les comptes de l'exercice telles que décrites dans la note « faits caractéristiques de l'exercice »

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves du cabinet Deloitte & Associés », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

A l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves du cabinet Deloitte & Associés », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président arrêté le 15 juin 2021 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés, à l'exception du point ci-dessous. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : les

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significativement liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La-Défense et Paris, le 24 juin 2021

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Fischbach Girault et Associés

Guillaume RADIGUE

Martin FISCHBACH

Frédéric GIRAULT

GROUP SFIT

Société par actions simplifiée

80/84 route de la Libération
77340 Pontault-Combault

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2019

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Fischbach Girault et Associés
5 place Tristan Bernard
75017 Paris
S.A.R.L. au capital de 5 000 €
753 563 246 RCS Paris
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

GROUP SFIT

Société par actions simplifiée

80/84 route de la Libération
77340 Pontault-Combault

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux associés de la société GROUP SFIT

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Paris-La-Défense et Paris, le 24 juin 2021

Les commissaires aux comptes

Deloitte & Associés

Fischbach Girault et Associés



Guillaume RADIGUE

Martin FISCHBACH

Frédéric GIRAULT



SAS GROUP SFIT

82 rue de la Libération
77340 PONTAULT COMBAULT

Siret : 79383488800042

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

 **Sommaire**

1. Comptes annuels	1
Attestation d'Expert Comptable	3
Bilan actif	4
Bilan passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
Annexe	9
<i>Règles et méthodes comptables</i>	10
<i>Faits caractéristiques</i>	17
<i>Notes sur le bilan</i>	19
<i>Notes sur le compte de résultat</i>	27
<i>Autres informations</i>	29

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Comptes annuels

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 01/01/2019, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SAS GROUP SFIT relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 31 pages, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	61 296 540
Chiffre d'affaires	40 123 651
Résultat net comptable (Perte)	-4 741 061

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Courbevoie

Le 02/04/2021

LELOUCH Frédéric

Expert-comptable

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2019	Net 31/12/2018
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	668 200	395 737	272 463	388 539
Frais de recherche et de développement				1 796 321
Concessions, brevets, licences, logiciels, droits & valeurs similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	790 010	448 130	341 880	366 916
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	254 814	37 601	217 213	30 473
Installations techniques, matériel et outillage industriels				1 002
Autres immobilisations corporelles	222 772	129 736	93 036	87 107
Immobilisations corporelles en cours				563 445
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	879		879	879
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	334 603		334 603	6 347 631
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 271 279	1 011 204	1 260 074	9 582 313
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	5 943 918	1 117 280	4 826 638	2 900 862
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	31 360 623	448 077	30 912 546	10 564 280
Autres créances	19 011 976	964 459	18 047 517	8 914 343
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	4 539 981		4 539 981	4 158 228
Charges constatées d'avance (3)	352 865		352 865	76 852
TOTAL ACTIF CIRCULANT	61 209 363	2 529 815	58 679 547	26 614 564
Frais d'émission d'emprunt à évaluer	678 007		678 007	
Primes de remboursement des obligations	678 911		678 911	176 741
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	64 837 560	3 541 020	61 296 540	36 373 618
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				6 313 027
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2019	31/12/2018
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 052 464	6 028 594
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	418 594	261 269
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	597 248	580 661
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	719 184	404 032
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-4 741 061	331 738
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 046 428	7 606 294
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	103 549	302 735
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	103 549	302 735
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	6 501 192	871 610
Autres emprunts obligataires	1 668 135	1 071 262
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	9 143 675	6 642 519
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 677 678	4 619 911
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 744 249	11 753 807
Dettes fiscales et sociales	2 805 402	1 585 809
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	9 723 357	1 919 671
Produits constatés d'avance (1)	882 875	
TOTAL DETTES	58 146 563	28 464 589
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	61 296 540	36 373 618
(1) Dont à plus d'un an (a)	5 643 385	2 860 229
(1) Dont à moins d'un an (a)	52 503 178	25 604 360
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	7 190 658	4 140 678
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	France	Exportations	31/12/2019	31/12/2018
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	32 409 033	2 713 595	35 122 628	55 413 349
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	356 262	4 644 761	5 001 023	1 375 120
Chiffre d'affaires net	32 765 295	7 358 356	40 123 651	56 788 469
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				1 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			1 286 067	477 885
Autres produits			1 825 281	1 950 337
Total produits d'exploitation (I)			43 234 989	59 217 691
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			35 834 040	39 573 987
Variations de stock			-2 392 535	195 386
Achats de matières premières et autres approvisionnements			21 403	
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			7 931 791	7 972 944
Impôts, taxes et versements assimilés			164 881	161 497
Salaires et traitements			1 212 714	967 300
Charges sociales			685 235	349 328
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			301 349	703 069
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			1 651 909	726 908
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			103 549	302 735
Autres charges			-1 073 644	6 480 509
Total charges d'exploitation (II)			44 440 691	57 433 863
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 205 693	1 784 028
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			89 230	44 575
Intérêts et charges assimilées (4)			1 060 369	713 292
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			1 149 599	757 867
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-1 149 599	-757 867
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			-2 355 292	1 026 161

Compte de résultat (suite)

	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	51 480	16 847
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	51 480	16 847
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	733 080	81 271
Sur opérations en capital	1 681 945	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	182 223	334 091
Total charges exceptionnelles (VIII)	2 597 249	415 363
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-2 545 769	-398 516
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-160 000	295 907
Total des produits (I+III+V+VII)	43 286 479	59 234 538
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	48 027 539	58 902 799
BENEFICE OU PERTE	-4 741 061	331 738
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	40 000	
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	298 669	
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COMPTES ANNUELS

2019

Période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe

Règles et méthodes comptables

1. Principes et conventions générales

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux articles 121-1 et suivants du Plan comptable général :

- image fidèle,
- comparabilité des exercices et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- prudence,
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de la période présentée ont été élaborés et présentés conformément aux principes comptables français prévus par les dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite, à l'exception du point mentionné ci-dessous.

Les comptes ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation compte tenu des éléments suivants :

- La Société dispose d'une trésorerie de 4 540 K€ au 31 décembre 2019.
- De façon habituelle, la société a recours à des lignes de financement bancaire court terme, dont le montant s'élève à 7 191 K€ au 31 décembre 2019.
- En outre la société a procédé à l'émission de nouvelles tranches d'obligations convertibles depuis le 1er janvier 2020 à hauteur de 3 275 K€ et a bénéficié du Prêt Garanti par l'Etat à hauteur de 11,3 millions d'euros.
- La société ne dispose pas d'informations pouvant lui laisser penser que ses lignes de financement bancaires à court et long terme puissent être remises en cause par ses partenaires financiers.

Par ailleurs, un accord signé début juin 2021 avec la SA AVENIR TELECOM va permettre à la société d'assurer le financement de son besoin en fonds de roulement contribuant ainsi à l'amélioration de la trésorerie du groupe.

En effet en application de cet accord, le règlement des achats réalisés auprès d'AVENIR TELECOM se fera après la livraison des produits. La société pourra assurer ce règlement grâce à l'outil de factoring mise en place. Ce schéma permettra ainsi d'assurer la croissance de l'entreprise et la continuité de son exploitation.

2. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations ayant une incidence sur les états financiers. Les principales estimations faites par la Société portent principalement sur les hypothèses retenues pour l'évaluation des frais développement activés au regard des avantages économiques futurs attendus.

Règles et méthodes comptables

Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la Direction dispose à la date d'arrêté des comptes. Compte tenu des incertitudes inhérentes au secteur et à la conjoncture économique et financière qui ont des effets sur le cours des affaires de la Société, ces estimations peuvent devoir être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent ainsi différer de ces hypothèses et estimations.

3. Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

4. Immobilisations incorporelles

Elles sont principalement constituées :

- des frais d'établissement,
- de droits à l'image.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, d'augmentation de capital, sont immobilisés dès lors qu'ils conditionnent le développement de l'entreprise et dont le montant ne peut être rapporté à des ventes de biens et de services. Ces frais sont amortis linéairement, sur la durée de vie des actifs, celle-ci ne pouvant excéder 5 ans.

Frais de développement

Les frais de développement des équipements sont immobilisés, par contrepartie de la production immobilisée, lorsque les critères d'activation sont remplis. Les critères d'activation des frais de développement sont les suivants :

- Faisabilité technique,
- Intention de l'achever et de l'utiliser ou de le vendre,
- Capacité à l'utiliser ou le vendre,
- Avantages économiques probables,
- Disponibilité des ressources,
- Capacité à évaluer de manière fiable les dépenses liées au projet.

Ces frais de développement comprennent exclusivement des coûts externes, les prestations de développement étant externalisées.

Le démarrage de l'amortissement s'effectue à compter de la date de commercialisation. Les frais de développement pour lesquels l'amortissement n'a pas débuté à la clôture de l'exercice sont présentés en « Immobilisations en cours ».

Règles et méthodes comptables

A chaque arrêté, une dépréciation est constatée si la valeur d'inventaire s'avère inférieure à la valeur nette comptable. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la valeur d'utilisation à la date de l'arrêté et tient compte notamment de l'évolution de la réussite commerciale du bier ainsi que des évolutions technologiques.

Droit à l'image

Le 27 avril 2014, un contrat de partenariat a été conclu entre la Société, d'une part, et Monsieur Teddy Riner et la société Riner Judo Connection dont il est l'actionnaire unique, d'autre part, définissant les conditions dans lesquelles la Société est autorisée à utiliser les attributs de la personnalité de Monsieur Teddy Riner à des fins promotionnelles pour certains de ses produits.

Monsieur Teddy Riner a été rémunéré par l'octroi à Riner Judo Connection de 12 154 actions de la Société valorisées 790.010 euros lors de leur émission. Ce contrat restera en vigueur tant que Monsieur Teddy Riner restera actionnaire de la Société.

Un actif incorporel d'un montant de 790.010 euros a été comptabilisé à ce titre. Cet actif est amorti linéairement sur une durée de 20 ans à compter de l'exercice 2019 (amorti sur 5 ans en 2018), soit la durée d'utilisation de l'avantage économique futur, estimée la plus probable.

5. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût historique d'acquisition. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Société. L'amortissement des immobilisations est calculé linéairement sur les durées d'utilité estimées.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 ans,
Matériel de transport	4 à 5 ans,
Matériel informatique	3 ans,
Matériel de bureau	5 à 10 ans,
Mobilier	10 ans.

6. Titres de participation

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont valorisés au coût d'achat historique. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et méthodes comptables

7. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont constituées :

- de retenues de garanties,
- de dépôts et cautionnements.

8. Tests de perte de valeur des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels à durée de vie finie dès lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable de l'actif à sa valeur actuelle. La valeur actuelle d'un actif est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale diminuée des coûts de cession et la valeur d'usage. La valeur d'usage est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie infinie sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

9. Stocks

Le coût de revient des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

La valeur brute des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane, les autres taxes ainsi que les frais d'approche et autres frais directement attribuables.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêté des comptes.

10. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement sur la base d'une analyse au cas par cas.

11. Instruments financiers

La Société utilise des instruments dérivés de change. Ces instruments sont documentés en contrepartie. Les gains et pertes sur instruments dérivés sont constatés en charges et produits d'exploitation.

12. Trésorerie

La trésorerie est constituée par des liquidités immédiatement disponibles.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change à la date de la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Règles et méthodes comptables

La société ne détient pas de valeurs mobilières de placement.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

13. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart de conversion qui résulte de la valorisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent.

Les pertes latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour risques.

14. Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour la Société.

Un passif éventuel est constaté lorsque :

- la société a une obligation potentielle à l'égard d'un tiers résultant d'événements dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance, ou non, d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entité ;
- la société a une obligation à l'égard d'un tiers dont il n'est pas probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'estimation de la valorisation des provisions est revue lors de chaque clôture. Les provisions sont maintenues tant que la société n'est pas en mesure de statuer clairement et avec certitude sur leur dénouement.

Provision pour garantie

Une provision est constituée pour les charges à engager au titre de la garantie contractuelle du matériel vendu ; cette dernière étant de deux ans sur les principaux produits vendus par la Société. La provision est calculée sur la base des statistiques de pannes survenues au cours des exercices précédents.

Les coûts engagés correspondent au coût des pièces détachées, à la valorisation des temps passés par le personnel salarié dédié au SAV et aux coûts de sous-traitance éventuels auprès de prestataires.

15. Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont enregistrés au passif du bilan dans la rubrique Emprunts et dettes financières pour le montant de l'emprunt émis, diminué des amortissements constatés.

Règles et méthodes comptables

Les frais d'émission des emprunts obligataires sont portés à l'actif (en « charges à répartir ») et étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

Dans le cadre des emprunts obligataires convertibles, une prime de non conversion est constituée et comptabilisée en charges à répartir à la clôture de l'exercice afin de couvrir le risque de non conversion lors de l'échéance. Celle-ci est calculée au prorata du montant des obligations émises et à compter de leur date de souscription, selon le taux contractuel. La prime est amortie au prorata de la durée de l'emprunt.

16. Engagements de retraite

En application de la loi française, la Société a l'obligation de verser aux salariés partant en retraite une indemnité de fin de carrière. Les engagements correspondants sont calculés annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière. Ce calcul est réalisé en application de la convention collective applicable conformément à la recommandation ANC 2013.

Les engagements éventuels ainsi calculés sont suivis dans les engagements hors bilan. Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées. A noter l'absence de départ à la retraite sur la période.

17. Dettes

Les dettes sont comptabilisées initialement pour leur valeur nominale puis à leur valeur d'inventaire, c'est-à-dire au coût amorti sur la base de l'échéancier contractuel.

18. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu sur l'exercice s'il est certain dans son principe et son montant, et acquis à l'exercice. Il est composé :

- des équipements commercialisés par la Société. Ils sont vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminables, conformément aux conditions générales de vente. Le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert de propriété. Ces produits figurent nets de taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises.
- des prestations de services dont le chiffre d'affaires est reconnu à la date de réalisation de la prestation.

19. Achats consommés

Les achats consommés correspondent au coût d'achat des équipements dont la fabrication est sous-traitée à des tiers, aux achats non stockés et au coût des licences d'exploitation des équipements vendus (Licences Microsoft à titre principal).

Les achats de sous-traitance (hors contrats de coopération commerciale) sont comptabilisés en charges externes.

Règles et méthodes comptables

20. Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi

En 2018, le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) est comptabilisé au rythme de la comptabilisation des charges de rémunérations éligibles correspondantes en appréciant par année civile la probabilité d'obtention finale du montant déterminé de CICE au titre de chaque salarié. La société avait opté pour la comptabilisation du CICE en diminution des charges de personnel en contrepartie du poste des autres créances au bilan. Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, la société l'utilise à travers notamment des efforts de recherche et d'innovation.

21. Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits et charges liés à la trésorerie et les flux bancaires, les charges d'intérêt sur les emprunts.

22. Distinction entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et les charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise. Les éléments non récurrents des activités courantes sont portés en résultat courant.

Les éléments exceptionnels hors activités courantes constituent le résultat exceptionnel.

23. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif (en « charges à répartir ») et étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Faits marquants de l'exercice 2019

- Augmentations de capital :

o Par décision du Président en date du 7 janvier 2019, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant de 3.300€, par émission de 150 actions ordinaires nouvelles.

o Par décision du Président en date du 25 juin 2019, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant de 20.570€, par émission de 935 actions ordinaires nouvelles.

o Le capital social de la Société est ainsi fixé à 6 052 464 euros.

- Un contrat de licence de marque spécifique aux smartphones a été conclu le 15 janvier 2019 entre la Société et la société française Technicolor, par lequel Technicolor concède au Groupe une licence exclusive d'utilisation de la marque THOMSON aux fins de la fabrication, promotion et commercialisation de smartphones et accessoires pour smartphones, sur le territoire suivant : Royaume-Uni, Portugal, Espagne, Italie, Allemagne, France, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg et Suisse. Ce contrat complète donc les droits d'ores et déjà accordés dans le cadre du contrat de licence de marque étendue en 2018 qui ne concernait, pour les smartphones que des territoires situés en dehors de l'Union européenne.

- Le 19 février 2019, la Société a fait l'objet d'une rectification suite à contrôle URSSAF aux titres des exercices 2016 et 2017 pour un montant de 28 K€. Ce rappel a été accepté et comptabilisé dans les comptes annuels 2018.

- Le 25 mars 2019, la Société a fait l'objet d'une proposition de rectification, d'un montant de 158K€ (dont 96K€ de rappel de TVA) suite à une vérification de comptabilité au titre des exercices 2016 et 2017. Cette proposition a été acceptée par la Société, et comptabilisée dans les comptes annuels retraités 2018.

- Signature d'un nouveau contrat de factoring le 23 février 2019, dont les principales caractéristiques sont les suivantes : à compter de la date de signature du contrat, la société s'engage à transférer à HSBC FACTORING France toutes les créances qu'elle détient sur les Acheteurs en France. La limite de financement est fixée à 20M€, les factures non réglées à 45 jours après leur échéance théorique sont définancées. Le taux de commission d'affacturage est fixé à 0.11%. Le minimum forfaitaire annuel est de 53 900€ HT. Ce contrat a été résilié et a pris fin en novembre 2019.

- Le 26 mars 2019, la Société a conclu avec la Banque Postale et Urios un contrat de « reverse factoring » d'un montant d'encours global de 3 millions d'euros, pour une durée de 12 mois. Ces contrats ont pris fin courant 2019.

- Le 10 juillet 2019, la Société a conclu avec American Express une facilité de trésorerie d'un montant de 500.000 euros toujours en vigueur à la date d'arrêt des comptes.

- En juin 2019, la Société a procédé au remboursement de la dernière échéance du prêt obligataire d'un montant de 2 millions d'euros sous la forme de 4 000 obligations de 500 euros de nominal mis en place en juin 2018.

- En août 2019, la Société a réalisé la mise en place avec la plateforme de financement Club Funding d'un second prêt obligataire d'un montant total de 2 175 000 euros en août 2019. Il s'agit d'une obligation d'une durée de 12 mois rémunérée au taux d'intérêt annuel de 8,5% et remboursé par amortissement mensuel constant.

- L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 24 juillet 2019 a conféré au Président une délégation de compétence pour décider l'émission d'obligations convertibles en actions ou existantes d'un montant en principal maximum de 5.000.000€ par émission d'un maximum de 5.000 obligations convertibles d'une valeur de 1.000€ chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit de catégories de bénéficiaires (OCA2019).

Le même jour, le Président a fait usage de cette délégation en décidant le principe, en une ou plusieurs tranches, d'une émission de 5.000 obligations convertibles d'une valeur de 1.000€ chacune.

En 2019, la Société a émis 5 300 OCA2019. Les principales caractéristiques des OCA2019 sont les suivantes :

- Période de souscription : du 24 juillet 2019 au 24 décembre 2019,

- Intérêt annuel au taux de 7% payable mensuellement à terme échu,

- Date d'échéance : 3 ans à partir de la date d'émission de chaque tranche.

- La prime de non conversion sera égale au montant des intérêts payés depuis l'émission des OCA2019 concernés.

Faits caractéristiques

Autres immobilisations incorporelles

Ce poste comprend un droit à l'image depuis 2016.

La société amorti sur 17 ans et 4 mois ce poste à compter de 2019 pour que la durée d'amortissement soit ramenée à 20 ans, correspondant à la durée d'utilisation de l'avantage économique futur.

Crédit d'impôt export

La société a comptabilisé au 31/12/2019 un crédit d'impôt export au titre de l'exercice 2017 d'un montant de 40.000 € qui a été mis en compensation d'une dette fiscale.

Crédit d'impôt innovation

La société a obtenu un rescrit fiscal pour un crédit d'impôt innovation pour 2018 et 2019.

Ce crédit d'impôt est de 80.000 € au titre de 2018 et de 80.000 € au titre de 2019, soit un montant total de 160.000 € qui a été comptabilisé en produit de l'exercice au 31/12/2019.

Corrections d'erreurs

La société a modifié le traitement comptable de certaines dépenses qui étaient précédemment enregistrées à l'actif et amorties sur plusieurs années. Ces corrections concernent :

- des frais de publicité

Un montant brut de 426 716 €, déjà amorti pour 274 321 €, a été sorti des immobilisations incorporelles.

Au titre de cette correction, une charge exceptionnelle de 152 395 € a été comptabilisée.

- des frais de R&D

Un montant brut de 1 847 028 €, déjà amorti pour 385 326 €, a été sorti des immobilisations incorporelles.

Au titre de cette correction, une charge exceptionnelle de 1 461 702 € a été comptabilisée.

- des frais de développement de la marque

Un montant brut de 251 495 €, déjà amorti pour 69 271 €, a été sorti des immobilisations incorporelles.

Au titre de cette correction, une dotation exceptionnelle complémentaire de 182 223 € a été comptabilisée.

- des frais de prospection

Un montant de 298 669 € était inscrit en immobilisation en cours au 31 décembre 2018 dans le cadre de frais de prospection activable en 2019.

Ce montant a été transféré en charge sur exercice antérieur en 2019.

Au titre de cette correction, une charge exceptionnelle de 298 669 € a été comptabilisée.

Au 31/12/2018, les principaux postes corrigés des erreurs auraient eu les valeurs suivantes :

- le poste frais de développement aurait eu une valeur nette de 0 € au lieu de 1.796.320 €,

- le poste immobilisations en cours aurait eu une valeur nette de 264.776 € au lieu de 563.445 €,

- Le poste autres achats et charges externes aurait été de 9.249.971 € au lieu de 7.972.944 €

- Le poste dotations aux amortissements aurait été de 333.321 € au lieu de 703.069 €

En conséquence, le résultat d'exploitation aurait été de 876.749 € au lieu de 1.784.027 €

Le résultat exceptionnel aurait du être de - 1. 586.227 € au lieu de - 398.515 €.

Le résultat net après ces correctifs aurait du être de - 1.467.344 € au lieu d'un bénéfice de 331.738 €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	3 176 913	16 526	2 525 239	668 200
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	790 010			790 010
Immobilisations incorporelles	3 966 923	16 526	2 525 239	1 458 210
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	40 450	214 364		254 814
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 225		2 225	
- Installations générales, agencements aménagement divers	6 366			6 366
- Matériel de transport	38 907			38 907
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	127 829	49 671		177 499
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	563 445		563 445	
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	779 222	264 035	565 670	477 586
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	879			879
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 347 631		6 013 027	334 603
Immobilisations financières	6 348 510		6 013 027	335 482
ACTIF IMMOBILISE	11 094 655	280 561	9 103 936	2 271 279

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	16 526	264 035		280 561
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	16 526	264 035		280 561
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste		563 445		563 445
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	2 525 239	2 225	6 013 027	8 540 491
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice	2 525 239	565 670	6 013 027	9 103 936

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	272 463	
Total	272 463	

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SFIT USA CORP 19808 WILMINGTON, DE	1 000	-6 789	100,00	-20 849
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Le 20 août 2018, GROUP SFIT a ouvert une filiale aux Etats unis d'Amérique qu'elle détient à 100 % et dont le capital est de 1.000 U\$D, soit 879,39 €.

Cette filiale n'a pas eu d'activité en 2019.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	992 053	132 602	728 918	395 737
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	423 094	25 036		448 130
Immobilisations incorporelles	1 415 148	157 638	728 918	843 867
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	9 977	27 624		37 601
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 223	6 905	8 169	
- Installations générales, agencements aménagements divers	216	1 061		1 277
- Matériel de transport	15 049	9 727		24 776
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	70 729	32 954		103 683
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	97 195	78 271	8 169	167 337
ACTIF IMMOBILISE	1 512 342	235 909	737 087	1 011 204

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 51 060 067 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	334 603		334 603
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	31 360 623	31 360 623	
Autres	19 011 976	19 011 976	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	352 865	352 865	
Total	51 060 067	50 725 464	334 603
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

La société a comptabilisé un avoir à établir pour le client BSB pour un montant de 6,9 millions d'euros. Parallèlement, la société a comptabilisé un avoir à recevoir du fournisseur CLD pour un montant équivalent.

La société a 23.500 € de créances avec une entreprises liée qui a facturé 72.000 € au titre d'un contrat de bail :

- Créances fournisseurs débiteurs : 23.500 €

Produits à recevoir

	Montant
Clients Factures A Etablir	4 939 988
Rabais Remises Ristour. A Obtenir	10 871 440
Total	15 811 428

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
Stock marchandises neuves	221 252
Stock SAV	896 027
TOTAL	1 117 280

Une procédure de dépréciation des stocks a été mise en place depuis 2016 sur les stocks issus du SAV.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6 052 464.00 euros décomposé en 275 112 titres d'une valeur nominale de 22.00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	274 027	22,00
Titres émis pendant l'exercice	1 085	22,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	275 112	22,00

La société a procédé à deux augmentations de capital en janvier et en juin 2019 pour un total de 1.085 actions au nominal de 22 € avec une prime d'émission de 145 € par action.

Le capital est constitué de 275.112 actions dont :

256.920 actions ordinaires

8.870 actions de préférence "P1"

9.322 actions de préférences "P2"

Les actions de type "P1" et "P2" sont des actions de préférence qui confèrent les avantages suivants :

* Actions de type "P1"

- affectation et répartition des résultats : il sera prélevé sur le bénéfice distribuable, et pour la première fois au titre de l'exercice clos au 31/12/2023, la somme nécessaire pour servir aux titulaires d'actions de préférence "P1" un dividende prioritaire dont le montant est fixé à 5% du prix de revient de l'action de préférence, dans la limite de 100% du résultat net par action.

- boni de liquidation : en cas de dissolution ou de liquidation de la société, le boni de liquidation sera réparti prioritairement à chaque titulaire d'actions de préférence "P1", d'un montant pour chaque action de préférence de catégorie "P1" égal à la différence entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action.

* Actions de type "P2"

- affectation et répartition des résultats : il sera prélevé sur le bénéfice distribuable, et pour la première fois au titre de l'exercice clos au 31/12/2023, la somme nécessaire pour servir aux titulaires d'actions de préférence "P1" un dividende prioritaire dont le montant est fixé à 5% du prix de revient de l'action de préférence, dans la limite de 100% du résultat net par action.

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	302 735	103 549	302 735		103 549
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	302 735	103 549	302 735		103 549
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		103 549	302 735		
Financières					
Exceptionnelles					

Risques provisionnés d'un montant individuellement significatif

Nature	Montant	Echéance	Commentaire

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 58 146 563 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	6 501 192	2 259 964	3 374 363	866 865
Autres emprunts obligataires (*)	1 668 135	1 668 135		
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	7 190 658	7 190 658		
- à plus de 1 an à l'origine	1 953 017	550 860	1 402 157	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 677 678	2 677 678		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 744 249	24 744 249		
Dettes fiscales et sociales	2 805 402	2 805 402		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	9 723 357	9 723 357		
Produits constatés d'avance	882 875	882 875		
Total	58 146 563	52 503 178	4 776 520	866 865
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	10 106 541			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	3 914 931			
(**) Dont envers les associés				

Un emprunt obligataire convertible en action "P1" et nommé OCAP1 2016 souscrit en 2016 pour un montant de 576.550 € est toujours en cours. Les modalités de cet emprunt sont les suivantes :

Nombre d'obligations : 8.870

Taux d'intérêt annuel : 4%

Valeur nominale : 65 €

Durée de l'emprunt :

- Tranche A : 4.436 OCAP1 2016 à échéance 6 ans

- Tranche B : 4.434 OCAP1 2016 à échéance 7 ans

En 2019, des obligations convertibles ont été souscrites pour un montant de 5.300.000 € au taux de 7%. Ces obligations sont remboursables sur 36 mois mensuellement en même temps que le paiement des coupons.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournis. Factures Non Parvenues	1 310 462
Sur Empr. Obligat. Convertibles	4 745
Sur Emprunts Aupres Etabli. Credit	5 720
Interets Courus	70
Dettes Provisio. Pour Conges Payes	69 313
Autres Charges A Payer	7 000
Charges Sociales Sur Conges Payes	26 270
Autres Charges A Payer	2 000
Autres Charges A Payer	159 008
Total	1 584 589

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatees D Avance	352 865		
Total	352 865		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	882 875		
Total	882 875		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2019
CA France	32 765 295
CA intracommunautaire	275 454
CA export	7 082 902
TOTAL	40 123 651

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 50 000 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
Frais de prospection (correction exercices antérieurs)	298 689	
Dotation exceptionnelle valeur nette des frais de dvpt (correction exercices antérieurs)	182 223	
Valeur comptable des immobilisations régularisées (correction exercices antérieurs)	1 614 097	
Crédit d'impôt export		40 000
TOTAL	2 094 989	40 000

Notes sur le compte de résultat

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités sur marchés	12 174	
Pénalités, amendes fiscales et pénales	65 935	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	356 302	
Autres charges	67 848	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 480
Crédit d'impôt export		40 000
Frais de prospection	298 669	
Valeurs comptables des immobilisations régularisées	152 395	
Valeurs comptables des immobilisations régularisées	1 461 702	
Amortissements des immobilisations régularisées	182 223	
TOTAL	2 597 248	51 480

Le résultat exceptionnel tient compte des corrections d'erreurs suivantes :

- charge exceptionnelle de 152 395 € pour la mise au rebut des Frais de publicité activés :

* valeur d'origine = 426 716 €

* amortissements cumulés = 274 321 €

* valeur nette comptable = 152 395 €

- charge exceptionnelle de 1 461 702 € pour la mise au rebut des Frais de R&D activés :

* valeur d'origine = 1 847 028 €

* amortissements cumulés = 385 326 €

* valeur nette comptable = 1 461 702 €

- charge exceptionnelle de 182 223 € pour le complément d'amortissement des Frais de développement de la marque activés :

* valeur d'origine = 251 495 €

* amortissements cumulés = 69 271 €

* complément d'amortissement = 182 223 €

- charge exceptionnelle de 298 669 € relative à des immobilisations en cours au 31 décembre 2018 dans le cadre de frais de prospection

Ces éléments, pour un total de 2.094.989 €, sont à rapprocher du montant mentionné dans le dernier paragraphe des corrections d'erreur figurant dans la partie des faits caractéristiques.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Dans le contexte de pandémie du virus Covid-19, la société a observé un net ralentissement de son activité commerciale sans conséquence sur l'activité du 1er semestre 2020, les commandes prévues en livraisons au premier trimestre ont été décalées en livraison sur le 2ème trimestre par l'ensemble des clients de l'entreprise, le carnet de commande sur le 2ème et 3ème trimestre a même été multiplié par 4 si nous comparons la même période entre 2019 et 2020, ceci s'explique par les ventes records enregistrées sur Q4 2019 qui ont donné confiance aux clients grâce en particulier aux GFK communiquées sur Q4 2019 et également cela est dû à la rupture de production en Asie qui a engendré 3 mois de retard de productions pour les leaders de l'informatiques, les enseignes ont donné plus de commandes à Thomson afin de réduire leur risques de rupture en jouant plus un nouvel acteur Thomson avec des résultats probants.

Malgré ces éléments de commande positifs, en réponse à cette situation exceptionnelle et au manque de visibilité actuelle sur le calendrier de retour à un niveau d'activité précédant la crise sanitaire, des mesures conservatoires (recours à l'activité partielle entre mars et mai 2020) ont d'ores et déjà été prises, afin de permettre à la société de traverser la crise en préservant sa capacité de rebond lorsque la conjoncture s'améliorera.

Par ailleurs, depuis le 1er janvier 2020, la société a obtenu les financements suivants :

- Prêt Garanti par l'Etat d'un montant de 11,3 millions d'euros auprès d'un pool bancaire ;
- Emissions de 1 800 obligations convertibles OCA2020 d'une valeur de 1000€ Les principales caractéristiques des OCA2020 sont les suivantes, identiques aux conditions des OCA2019 :
 - Intérêt annuel au taux de 7% payable mensuellement à terme échu,
 - Date d'échéance : 3 ans à partir de la date d'émission de chaque tranche,
 - La prime de non conversion sera égale au montant des intérêts payés depuis l'émission des OCA2020 concernés.

Dénouement des opérations avec BSB et CLD

La société a vendu en 2019 des marchandises à BSB qui ont donné lieu à une reprise de marchandises en 2021.

Ces marchandises, acquises auprès de CLD, ont été elles-mêmes reprises par le fournisseur.

En conséquence, la créance BSB et la dette CLD se dénouent en janvier 2021.

A ce titre, la société a comptabilisé a un avoir à établir pour le client BSB pour un montant de 6.9 millions d'euros. Parallèlement, la société a comptabilisé un avoir à recevoir du fournisseur CLD pour un montant équivalent.

En comptabilité, pour BSB, l'avoir à établir de 6.907 KC impacte le compte "ventes de PC" ; pour le fournisseur CLD, les comptes "achats de PC" et "licences Microsoft" pour respectivement 5.059 KC et 1.830 KC.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 25 personnes.

	Personnel salaré	Personnel mis à disposition
Cadres	11	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	14	
Ouvriers		
Total	25	

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Montant des engagements

Les engagements pris par les dirigeants pour le compte de la société représentent un montant de 96 862 euros.

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les rémunérations des membres des organes de direction ont représenté un montant de 62 377 euros.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	56 584
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	56 584
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de sûretés réelles	

Au titre des emprunts souscrits, la société a donné les engagements suivants :

^ Crédit Agricole Brie Picardie

Un emprunt de 250 k€ souscrit en 2016 est garanti par un nantissement du fonds de commerce.

Un emprunt de 1000 k€ souscrit en 2018 est garanti par un nantissement du fonds de commerce.

^ Caisse d'Epargne

Un emprunt de 1000 k€ souscrit en 2018 est garanti par un nantissement du fonds de commerce.

^ BPI

Un emprunt de 500 k€ souscrit en 2017 est garanti par un gage espèces de 25000 €, montant retenu sur les fonds prêtés.

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	
<i>Emprunts Crédit Agricole Brie Picardie</i>	520 622
<i>Emprunts Caisse d'Epargne Ile-de-France</i>	232 433
<i>Emprunt BPI</i>	220 000
Avals et cautions	973 055
Autres engagements reçus	
Total	973 055
Dont concernant :	
Les dirigeants	96 862
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

^ Prêts court terme

Au 31/12/2019, la société fait appel à des prêts court terme.

Les soldes des prêts court terme sont les suivants au 31 décembre 2019 :

- Lendix : 46.067 €
- Crédit Agricole : 265.520 €
- Caisse d'Epargne : 500.000 €
- Caisse d'Epargne USD : 266.021 €
- LCL : 600.000 €
- Société Générale : 1.000.000 €

Ces prêts sont octroyés sur demande et ont une durée de remboursement comprise entre 2 et 24 mois.

* Crédit Agricole Brie Picardie

1. Emprunt de 250 k€ souscrit en 2016.

L'encours au 31/12/2019 est de 72874 €.

Cet emprunt est garanti :

- par BPI France à concurrence de 50% de l'encours du crédit, soit 36437 € au 31/12/2019
- par un nantissement du fonds de commerce
- par la caution solidaire de Monsieur Stéphane FRANCAIS à concurrence de 30% de l'encours du crédit, soit 21862 € au 31/12/2019

2. Emprunt de 1000 k€ souscrit en 2018.

L'encours au 31/12/2019 est de 774645 €.

Cet emprunt est garanti :

- par BPI France à concurrence de 50% de l'encours du crédit, soit 387323 € au 31/12/2019
- par un nantissement du fonds de commerce
- par la caution solidaire de Monsieur Stéphane FRANCAIS à concurrence de 30% de l'encours du crédit avec un maximum de 75000 €, soit 75000 € au 31/12/2019

Autres informations

* Caisse d'Epargne

Emprunt de 1000 k€ souscrit en 2018.

L'encours au 31/12/2019 est de 774777 €.

Cet emprunt est garanti :

- par BPI France à concurrence de 30% de l'encours du crédit, soit 232433 € au 31/12/2019
- par un nantissement du fonds de commerce

* BPI

Emprunt de 500 k€ souscrit en 2017.

L'encours au 31/12/2019 est de 325000 €.

Cet emprunt est garanti :

- par un gage espèces de 250000 €, montant retenu sur les fonds prêtés
- par une garantie du Fonds National Renforcement de la Trésorerie à concurrence de 60% de l'encours du crédit, soit 220000 € au 31/12/2019

* Autres engagements

- Caisse d'Epargne : découvert autorisé de 250 000 €
- Caisse d'Epargne : escompte financier non échu de 500 000 €
- LCL : Credoc import de 662 058 €
- CRCA : nantissement sur avances en devises, montant initial de 800 000 € et position au 31-12-19 de 265 520 €
- BPI Factor : montant plafond autorisé de 3 000 000 €, utilisation du plafond pour 1 867 950 € au 31-12-19

* Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Dans le cadre de son activité commerciale, le GROUP SFIT achète principalement ses marchandises en Asie en USD dollars. En revanche, les ventes de matériel au réseau de distribution et en ligne se font en quasi-totalité dans la devise Euro. A ce titre, le GROUP SFIT est exposé au risque de change sur sa marge opérationnelle en fonction de la fluctuation de l'US Dollar par rapport à l'Euro. Pour se couvrir contre le risque de change, USD / €, le GROUP SFIT met en place des opérations d'« accumulateurs » de change à terme avec Target Redemption Forward (TARF / TARN).

La société a souscrit plusieurs contrat d'options, d'accumulateurs et d'achats à terme de devise USD pour couvrir le risque de change en 2020. Ces contrats ont plusieurs échéances et sont dénoués quand les conditions sont favorables pour la société.

1. Stratégie de couverture (politique de gestion des risques)

La stratégie de couverture du risque de change est mise en œuvre par la Direction Financière en accord avec la Direction Générale du Groupe.

L'objectif du GROUP SFIT est de couvrir une évolution défavorable de l'USD sur sa marge d'exploitation. Pour ce faire, la stratégie du groupe est de protéger le coût des achats en USD contre une appréciation de l'USD face à l'Euro en mettant en place des achats à termes d'USD dont l'objectif est de fixer le cours € / USD.

Pour ce faire, le Groupe met en place une stratégie de couverture dynamisante en utilisant des « accumulateurs à barrière désactivante » dont l'objectif est d'obtenir un cours de change bonifié par rapport à une couverture standard dite « vanille ».

Ces instruments sont gérés de façon dynamique dans le temps avec des limites en termes d'exposition.

Un accumulateur est mis en place uniquement, si les conditions suivantes sont respectées :

- i. Le montant maximum (théorique) pouvant être accumulé par l'ensemble des instruments des couvertures en vie comprenant le nouveau dérivé doit couvrir les flux futurs d'achat de marchandises identifiés par la gestion commerciale sur une période déterminée (par le biais des commandes ou des prévisions budgétaires d'achat et/ou d'activité). Les accumulateurs ne doivent en aucun cas générer de la sur-couverture, c'est-à-dire que le montant maximum accumulé ne doit pas être supérieur au montant couvert.
- ii. Il est démontré que les prix d'exercice des montants accumulés, correspond à un cours de change qui permet de préserver la marge opérationnelle des ventes futures de marchandises.

Lorsqu'un accumulateur est résilié (notamment lorsque la barrière des bénéfices est atteinte), le Groupe peut mettre en place une nouvelle opération de couverture afin de protéger de nouveau l'exposition qui n'est plus couverte.

2. Traitement comptable applicable aux accumulateurs

Autres informations

Les accumulateurs sont des opérations qui comportent une composante d'optimisation. Selon la note de présentation du règlement ANC 2015-05, l'optimisation consiste en une opération ou composante d'opération réalisée avec une intention de couverture mais ne réduisant pas parfaitement le risque couvert et comportant des caractéristiques non standards visant à optimiser le coût de la couverture (voire même à percevoir un produit).

L'optimisation est notamment caractérisée par le ou les facteurs suivants :

- coût ou cours bonifié par rapport à un instrument de couverture standard (swap, achat à terme ou option dits « vanilles ») souvent lié à la présence d'une vente d'option implicite ou explicite ;
- présence de clauses ou d'indices sous-jacents non standards (ex. barrière activante ou désactivante, effet de seuil) ;
- incertitude sur le montant de notionnel couvert (tant qu'il n'aboutit pas à une situation de sur-couverture qui serait synonyme de déqualification partielle) ;
- incertitude sur la période couverte (ex. structure annulable hors du contrôle de l'entreprise) ;
- incertitude sur le cours ou taux couvert.

L'art 628-16 du PCG (issu du règlement ANC 2015-05) permet d'utiliser la comptabilité de couverture pour les opérations d'optimisation sans prise de risque.

Une opération ou composante d'optimisation est qualifiée comme « sans prise de risque » lorsque cette optimisation n'aboutit pas à une prise de risque supplémentaire par rapport au risque initial de l'entité à la date de mise en place de l'opération.

L'optimisation sans prise de risque supplémentaire est notamment caractérisée par le ou les facteurs suivants :

- absence de scénario dans lequel l'entreprise paierait un montant sensiblement supérieur à la fois à celui qu'elle aurait payé avec un instrument de couverture standard parfaitement adossé au risque couvert et à celui payé sur l'exposition initiale (avant couverture) ;
- absence d'indexation ou de condition liée à un sous-jacent sans lien économique avec le risque couvert ;
- absence d'un levier ou effet multiplicateur.

Pour pouvoir les considérer accumulateurs mis en place et en vie comme des opérations d'optimisation sans prise de risque et leur appliquer une comptabilité de couverture, Group SFIT s'assure qu'il n'est pas en sur-couverture qui pourrait entraîner un risque de perte complémentaire.

Group SFIT s'assure également que l'ensemble des cours de couvertures (prix d'exercice) des instruments permettent bien de préserver la marge d'exploitation et que ces couvertures ne sont pas susceptibles d'engendrer des ventes déficitaires.

3. Situation au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, les dérivés de type accumulateurs en portefeuille permettent une accumulation maximale de 67,34 M\$ (51,23 M\$ pour 2020 et 16,11 M\$ pour 2021).

Le récapitulatif des contrats ouverts au 31/12/2019 est le suivant :

1/ BRED

Notionnel : 1.500.000 \$
 Max accumulable : 3.000.000 \$
 Max accumulable 2020 : 2.400.000 \$
 Max accumulable 2021 : 600.000 \$
 Réalisé 2020 : 1.500.000 \$
 Réalisé 2021 : 600.000 \$

2/ BRED

Notionnel : 1.200.000 \$
 Max accumulable : 2.400.000 \$
 Max accumulable 2020 : 2.400.000 \$
 Max accumulable 2021 : 0 \$
 Réalisé 2020 : 1.300.000 \$
 Réalisé 2021 : 0 \$

3/ BRED

Notionnel : 700.000 \$
 Max accumulable : 1.400.000 \$
 Max accumulable 2020 : 1.400.000 \$

Autres informations

Max accumulable 2021 : 0 \$
Réalisé 2020 : 300.000 \$
Réalisé 2021 : 0 \$

4/ BRED

Notionnel : 2.000.000 \$
Max accumulable : 4.000.000 \$
Max accumulable 2020 : 2.400.000 \$
Max accumulable 2021 : 1.600.000 \$
Réalisé 2020 : 1.200.000 \$
Réalisé 2021 : 600.000 \$

5/ BRED

Notionnel : 1.500.000 \$
Max accumulable : 3.000.000 \$
Max accumulable 2020 : 2.400.000 \$
Max accumulable 2021 : 600.000 \$
Réalisé 2020 : 1.500.000 \$
Réalisé 2021 : 600.000 \$

6/ LCL

Notionnel : 615.000 \$
Max accumulable : 1.230.000 \$
Max accumulable 2020 : 1.230.000 \$
Max accumulable 2021 : 0 \$
Réalisé 2020 : 285.000 \$
Réalisé 2021 : 0 \$

7/ LCL

Notionnel : 2.370.000 \$
Max accumulable : 4.740.000 \$
Max accumulable 2020 : 3.120.000 \$
Max accumulable 2021 : 1.620.000 \$
Réalisé 2020 : 180.000 \$
Réalisé 2021 : 0 \$

8/ PALATINE

Notionnel : 3.000.000 \$
Max accumulable : 6.000.000 \$
Max accumulable 2020 : 5.200.000 \$
Max accumulable 2021 : 600.000 \$
Réalisé 2020 : 350.000 \$
Réalisé 2021 : 0 \$

9/ PALATINE

Notionnel : 5.625.000 \$
Max accumulable : 11.250.000 \$
Max accumulable 2020 : 7.800.000 \$
Max accumulable 2021 : 3.450.000 \$
Réalisé 2020 : 476.320 \$
Réalisé 2021 : 0 \$

10/ CE

Notionnel : 2.600.000 \$
Max accumulable : 5.200.000 \$
Max accumulable 2020 : 5.200.000 \$

Autres informations

Max accumulable 2021 : 0 \$
Réalisé 2020 : 300.000 \$
Réalisé 2021 : 0 \$

11/ CE

Notionnel : 2.600.000 \$
Max accumulable : 5.200.000 \$
Max accumulable 2020 : 5.200.000 \$
Max accumulable 2021 : 0 \$
Réalisé 2020 : 350.000 \$
Réalisé 2021 : 0 \$

12/ CRCA

Notionnel : 4.980.000 \$
Max accumulable : 9.960.000 \$
Max accumulable 2020 : 6.240.000 \$
Max accumulable 2021 : 3.720.000 \$
Réalisé 2020 : 240.000 \$
Réalisé 2021 : 0 \$

13/ CRCA

Notionnel : 4.980.000 \$
Max accumulable : 9.960.000 \$
Max accumulable 2020 : 6.240.000 \$
Max accumulable 2021 : 3.720.000 \$
Réalisé 2020 : 240.000 \$
Réalisé 2021 : 0 \$

Les valeurs des dérivés au 31/12/2019 sont les suivantes :

- BRED : - 71.786 \$
- CE : - 102.656 \$
- CRCA : + 210.450 \$
- LCL : + 77.000 \$
- PALATINE : - 47.322 \$

Soit une plus-value latente totale de 65.686 \$.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 48 000 euros

L'engagement au titre de l'évaluation actuarielle des indemnités de départ à la retraite s'élève à 48 K€ au 31 décembre 2019 et à 30 K€ au 31 décembre 2018.

Les principaux paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 0,77% pour 2019 et 1,57% pour 2018
- Table de mortalité : INSEE 2019
- Départ volontaire à 62 ans
- Taux de ch. pat. : 45% (cadres), 41% (non cadres)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière de reconstitution du fonds de roulement.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Group SFIT
Société par actions simplifiée
au capital de 6 283 926 €
82-84 route de la Libération
77340 Pontault-Combault

Exercice clos le 31 décembre 2020

Grant Thornton
Commissaire aux comptes
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Fischbach Girault et Associés
Commissaire aux comptes
5, place Tristan Bernard
75017 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

GROUP SFIT

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale des associés de la société Group SFIT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Group SFIT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société² à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 16 septembre 2021

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Laurent Bouby
Associé

Fischbach Girault et Associés



Frédéric Girault Martin Fischbach
Associé Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Group SFIT
Société par actions simplifiée
au capital de 6 283 926 €
B2-84, route de la Libération
77340 Pontault-Combault

Assemblée générale d'approbation
des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020

Grant Thornton
Commissaire aux comptes
29, rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Fischbach Girault et Associés
Commissaire aux comptes
5, place Tristan Bernard
75017 Paris

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

GROUP SFIT

Assemblée générale d'approbation des comptes l'exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale des associés de la société Group SFIT,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 16 septembre 2021

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton
International



Laurent Bouby
Associé

Fischbach Girault et Associés



Frédéric Girault
Associé

Martin Fischbach
Associé

ETATS FINANCIERS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2020	Net 31/12/2019
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	639 950	530 754	309 196	272 463
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	10 075	1 856	8 219	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	790 010	473 166	316 844	341 880
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	358 343	70 512	287 830	217 213
Installations techniques, matériel et outillage industriels	154 873	25 512	129 361	
Autres immobilisations corporelles	308 921	150 284	158 637	93 036
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	879		879	879
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	336 507		336 507	334 603
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	2 799 558	1 252 085	1 547 473	1 260 074
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	9 142 813	1 558 991	7 583 822	4 826 638
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	23 616 503	607 503	23 009 000	30 912 546
Autres créances	24 659 729	1 202 379	23 457 350	18 047 517
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	7 928 077		7 928 077	4 539 981
Charges constatées d'avance (3)	1 295 093		1 295 093	352 865
TOTAL ACTIF CIRCULANT	66 642 215	3 368 873	63 273 342	58 679 547
Frais d'émission d'emprunt à étaler	1 102 005		1 102 005	678 007
Primes de remboursement des obligations	1 424 264		1 424 264	678 911
Ecarts de conversion actif	104 023		104 023	
TOTAL GENERAL	72 072 064	4 620 958	67 451 107	61 296 540
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2020	31/12/2019
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 283 926	6 052 464
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 728 096	418 594
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	597 248	597 248
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-4 082 929	719 184
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 196 533	-4 741 061
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5 742 873	3 046 428
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	104 023	103 549
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	104 023	103 549
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	12 460 883	6 501 192
Autres emprunts obligataires		1 668 135
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	21 916 510	9 143 675
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 969 329	2 677 678
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 340 211	24 744 249
Dettes fiscales et sociales	2 436 307	2 805 402
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 480 992	9 723 357
Produits constatés d'avance		882 875
TOTAL DETTES	61 604 211	58 146 563
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	67 451 107	61 296 540
(1) Dont à plus d'un an (a)	21 455 909	5 643 385
(1) Dont à moins d'un an (a)	40 148 302	52 503 178
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	8 593 146	7 190 658
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	31/12/2020	31/12/2019
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	39 905 606	35 122 628
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	7 376 592	5 001 023
Chiffre d'affaires net	47 282 198	40 123 651
<i>Dont à l'exportation</i>	<i>13 325 342</i>	<i>7 358 356</i>
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	442 417	
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	797 291	1 286 087
Autres produits	1 015 944	1 825 281
Total I	49 537 850	43 234 999
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	34 859 356	35 834 040
Variations de stock	-3 348 453	-2 392 535
Achats de matières premières et autres approvisionnements	38 449	21 403
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	10 114 466	7 931 791
Impôts, taxes et versements assimilés	179 122	164 881
Salaires et traitements	1 349 890	1 212 714
Charges sociales	475 199	685 235
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	642 787	301 349
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	639 057	1 651 909
- Pour risques et charges : dotations aux provisions	474	103 549
Autres charges	1 504 380	-1 073 644
Total II	46 854 727	44 440 691
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 683 123	-1 205 693
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	340 047	89 230
Intérêts et charges assimilées (4)	1 364 883	1 060 369
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	1 704 930	1 149 599
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 704 930	-1 149 599
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 178 193	-2 355 292

Compte de résultat (suite)

	31/12/2020	31/12/2019
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	2 306 173	51 480
Sur opérations en capital	17 500	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	2 323 673	51 480
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	2 311 810	733 080
Sur opérations en capital	10 294	1 681 945
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		182 223
Total charges exceptionnelles (VIII)	2 322 104	2 597 249
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 569	-2 545 769
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-16 770	-160 000
Total des produits (I+III+V+VII)	51 861 523	43 286 479
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	50 664 990	48 027 539
BENEFICE OU PERTE	1 196 533	-4 741 061
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		40 000
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		298 669
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ETATS FINANCIERS

2020

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe

Règles et méthodes comptables

1. Principes et conventions générales

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux articles 121-1 et suivants du Plan comptable général :

- image fidèle,
- comparabilité des exercices et continuité de l'exploitation,
- régularité et sincérité,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- prudence,
- conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes de la période présentée ont été élaborés et présentés conformément aux principes comptables français prévus par les dispositions du code de commerce et du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général, mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite, à l'exception du point mentionné ci-dessous.

Les comptes ont été préparés selon le principe de continuité d'exploitation compte tenu des éléments suivants :

- La Société dispose d'une trésorerie de 7 928 K€ au 31 décembre 2020.
- De façon habituelle, la société a recours à des lignes de financement bancaire court terme, dont le montant s'élève à 8 593 K€ au 31 décembre 2020.
- En outre la société a procédé en 2020 à l'émission de nouvelles tranches d'obligations convertibles à hauteur de 7 110 K€ et la société a bénéficié du Prêt Garanti par l'Etat à hauteur de 11 300 K€.
- La société ne dispose pas d'informations pouvant lui laisser penser que ses lignes de financement bancaires à court et long terme puissent être remises en cause par ses partenaires financiers.

Par ailleurs, un accord signé début juin 2021 avec la SA AVENIR TELECOM va permettre à la société d'assurer le financement de son besoin en fonds de roulement contribuant ainsi à l'amélioration de la trésorerie du groupe.

En effet en application de cet accord, le règlement des achats réalisés auprès d'AVENIR TELECOM se fera après la livraison des produits. La société pourra assurer ce règlement grâce à l'outil de factoring mise en place. Ce schéma permettra ainsi d'assurer la croissance de l'entreprise et la continuité de son exploitation.

2. Recours à des estimations

L'établissement des états financiers nécessite la prise en compte par la Direction d'hypothèses et d'estimations ayant une incidence sur les états financiers. Les principales estimations faites par la Société portent principalement sur les hypothèses retenues pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des stocks et des provisions pour dépréciation des créances fournisseurs.

Règles et méthodes comptables

Pour l'évaluation des provisions pour dépréciation des stocks, la société a retenu les hypothèses suivantes :

- Dépréciation du stock de marchandises
 - N : 0%
 - N-1 : 20%
 - N-2 : 50%
 - N-3 : 80%
 - N-4 et au-delà : 100%

- Dépréciation du stock SAV
 - N : 20%
 - N-1 : 50%
 - N-2 : 80%
 - N-3 et au-delà : 100%

Ces estimations sont fondées sur les meilleures informations dont la Direction dispose à la date d'arrêt des comptes. Compte tenu des incertitudes inhérentes au secteur et à la conjoncture économique et financière qui ont des effets sur le cours des affaires de la Société, ces estimations peuvent devoir être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent ainsi différer de ces hypothèses et estimations.

3. Monnaie de présentation des comptes

Les états financiers et l'annexe sont présentés en euros.

4. Immobilisations incorporelles

Elles sont principalement constituées :

- des frais d'établissement,
- de droits à l'image.

Frais d'établissement

Les frais de constitution, d'augmentation de capital, sont immobilisés dès lors qu'ils conditionnent le développement de l'entreprise et dont le montant ne peut être rapporté à des ventes de biens et de services. Ces frais sont amortis linéairement, sur la durée de vie des actifs, celle-ci ne pouvant excéder 5 ans.

Droit à l'image

Le 27 avril 2016, un contrat de partenariat a été conclu entre la Société, d'une part, et Monsieur Teddy Riner et la société Riner Judo Connection dont il est l'actionnaire unique, d'autre part, définissant les conditions dans lesquelles la Société est autorisée à utiliser les attributs de la personnalité de Monsieur Teddy Riner à des fins promotionnelles pour certains de ses produits.

Règles et méthodes comptables

Monsieur Teddy Riner a été rémunéré par l'octroi à Riner Judo Connection de 12 154 actions de la Société valorisées 790.010 euros lors de leur émission. Ce contrat restera en vigueur tant que Monsieur Teddy Riner restera actionnaire de la Société.

Un actif incorporel d'un montant de 790.010 euros a été comptabilisé à ce titre. Cet actif est amorti linéairement sur une durée de 20 ans à compter de l'exercice 2019 (amorti sur 5 ans en 2018), soit la durée d'utilisation de l'avantage économique futur, estimée la plus probable.

5. Immobilisations corporelles

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût historique d'acquisition. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la Société. L'amortissement des immobilisations est calculé linéairement sur les durées d'utilité estimées.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 ans,
Matériel de transport.....	4 à 5 ans,
Matériel informatique	3 ans,
Matériel de démonstration	3 ans,
Matériel de bureau.....	5 à 10 ans,
Mobilier	10 ans.

6. Titres de participation

Les titres de participation et les autres titres immobilisés sont valorisés au coût d'achat historique. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

7. Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières sont constituées :

- de retenues de garanties,
- de dépôts et cautionnements.

8. Tests de perte de valeur des actifs immobilisés

Des tests de perte de valeur sont réalisés pour les actifs immobilisés corporels et incorporels à durée de vie finie dès lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît. Le test de perte de valeur consiste à comparer la valeur comptable de l'actif à sa valeur actuelle. La valeur actuelle d'un actif est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale diminuée des coûts de cession et la valeur d'usage. La valeur d'usage est fondée sur les flux de trésorerie futurs actualisés qui seront générés par ces actifs.

Règles et méthodes comptables

Les immobilisations incorporelles à durée de vie infinie sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par année et chaque fois qu'il y a une indication que l'actif peut s'être déprécié.

9. Stocks

Le coût de revient des stocks est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti (FIFO).

La valeur brute des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane, les autres taxes ainsi que les frais d'approche et autres frais directement attribuables.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date d'arrêt des comptes.

10. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale (coût historique). Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte du risque de non-recouvrement sur la base d'une analyse au cas par cas.

11. Instruments financiers

La Société utilise des instruments dérivés de change. Ces instruments sont documentés en couverture. Les gains et pertes sur instruments dérivés sont constatés en charges et produits d'exploitation.

12. Trésorerie

La trésorerie est constituée par des liquidités immédiatement disponibles.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en Euros sur la base du dernier cours de change à la date de la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

La société ne détient pas de valeurs mobilières de placement.

Les découverts bancaires figurent en dettes financières courantes.

13. Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes, créances, disponibilités en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. L'écart de conversion qui résulte de la valorisation des dettes et créances en devises est inscrit en comptes de régularisation, à l'actif s'il s'agit d'une perte latente et au passif s'il s'agit d'un profit latent.

Les pertes latentes non couvertes font l'objet d'une provision pour risques.

Règles et méthodes comptables

14. Provisions

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dans la mesure où elle peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources pour la Société.

L'estimation de la valorisation des provisions est revue lors de chaque clôture. Les provisions sont maintenues tant que la société n'est pas en mesure de statuer clairement et avec certitude sur leur renouvellement.

Provision pour garantie

Jusqu'en 2019, une provision était constituée pour les charges à engager au titre de la garantie contractuelle du matériel vendu ; cette dernière étant de deux ans sur les principaux produits vendus par la Société. La provision était calculée sur la base des statistiques de pannes survenues au cours des exercices précédents.

Les coûts engagés correspondaient au coût des pièces détachées, à la valorisation des temps passés par le personnel salarié dédié au SAV et aux coûts de sous-traitance éventuels auprès de prestataires.

Depuis 2020, le SAV est intégralement internalisé au sein des locaux de la société. Il n'y a donc plus lieu de comptabiliser une provision pour garantie.

15. Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires sont enregistrés au passif du bilan dans la rubrique Emprunts et dettes financières pour le montant de l'emprunt émis, diminué des amortissements constatés.

Les frais d'émission des emprunts obligataires sont portés à l'actif (en « charges à répartir ») et étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

Dans le cadre des emprunts obligataires convertibles, une prime de non conversion est constituée et comptabilisée en charges à répartir à la clôture de l'exercice afin de couvrir le risque de non conversion lors de l'échéance. Celle-ci est calculée au prorata du montant des obligations émises et à compter de leur date de souscription, selon le taux contractuel. La prime est amortie au prorata de la durée de l'emprunt.

16. Engagements de retraite

En application de la loi française, la Société a l'obligation de verser aux salariés partant en retraite une indemnité de fin de carrière. Les engagements correspondants sont calculés annuellement selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière. Ce calcul est réalisé en application de la convention collective applicable conformément à la recommandation ANC 2013.

Les engagements éventuels ainsi calculés sont suivis dans les engagements hors bilan. Les indemnités de départ à la retraite sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont effectivement supportées. A noter l'absence de départ à la retraite sur la période.

Règles et méthodes comptables

17. Dettes

Les dettes sont comptabilisées initialement pour leur valeur nominale puis à leur valeur d'inventaire, c'est-à-dire au coût amorti sur la base de l'échéancier contractuel.

18. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu sur l'exercice s'il est certain dans son principe et son montant, et acquis à l'exercice. Il est composé :

- des équipements commercialisés par la Société. Ils sont vendus sur la base de bons de commande client qui incluent des prix fixes et déterminables, conformément aux conditions générales de vente. Le chiffre d'affaires est reconnu au moment du transfert de propriété. Ces produits figurent nets de taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises.
- des prestations de services dont le chiffre d'affaires est reconnu à la date de réalisation de la prestation.

19. Achats consommés

Les achats consommés correspondent au coût d'achat des équipements dont la fabrication est soustraite à des tiers, aux achats non stockés et au coût des licences d'exploitation des équipements vendus (Licences Microsoft à titre principal).

Les achats de sous-traitance (hors contrats de coopération commerciale) sont comptabilisés en charges externes.

20. Autres charges

Les autres charges comprennent les coûts des redevances, des licences, de la taxe SORECOP (contribution pour copie privée) et les pertes de change sur les créances et dettes commerciales.

21. Résultat financier

Le résultat financier comprend les produits et charges liés à la trésorerie et les flux bancaires, les charges d'intérêt sur les emprunts.

22. Distinction entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

Le résultat courant enregistre les produits et les charges relatifs à l'activité courante de l'entreprise. Les éléments non récurrents des activités courantes sont portés en résultat courant.

Les éléments exceptionnels hors activités courantes constituent le résultat exceptionnel.

Règles et méthodes comptables

23. Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission d'emprunt sont portés à l'actif (en « charges à répartir ») et étalés linéairement sur la durée de vie des emprunts concernés.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Faits marquants de l'exercice 2020

- Augmentations de capital :

o Par décision du Président en date du 14 avril 2020, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant de 2.772€, prélevé sur les réserves disponibles de la Société résultant de l'attribution définitive de 126 actions ordinaires nouvelles gratuites aux salariés.

o Par décision du Président en date du 20 novembre 2020, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant de 38.280€, prélevé sur les réserves disponibles de la Société résultant de l'attribution définitive de 1740 actions ordinaires nouvelles gratuites aux salariés.

o Par décision du Président en date du 15 décembre 2020, et à la suite de la conversion 1.500 OCABSA 2020-2 émises au titre de l'emprunt obligataire décidé aux termes d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 7 décembre 2020, il a été constaté la création de 8.655 actions ordinaires avec bons de souscription attachés d'une valeur nominale de 22 euros chacune émises avec une prime d'émission de 151,30 euros.

o Le capital social de la Société est ainsi fixé à 6 283 926 euros.

- Prêt garanti par l'état (PGE)

Dans le cadre de la Crise sanitaire liée à la COVID19, la société a eu recours en 2020 à un prêt garanti par l'état (PGE). Ce prêt d'un montant de 11.300 k€ a été souscrit au près d'un pool bancaire de cinq banques.

Le PGE a un différé de remboursement de 1 an avec la possibilité d'un différé supplémentaire de 1 an. A l'issu du différé de remboursement il peut être amorti sur une durée de 1 à 5 ans.

- Conséquences de l'événement Covid-19

L'évènement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'évènement Covid-19 sur ses comptes.

A titre d'information spécifique et pertinente sur les conséquences de cet événement pour notre entité sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2020, il est précisé que cette crise sanitaire a impacté le patrimoine, la situation financière et les résultats de notre entreprise sur 2020.

Dans ce contexte incertain, l'entreprise a eu recours en 2020 au dispositif de l'activité partielle et au prêt garanti par l'état pour assurer la continuité de ses activités.

Eu égard à ces mesures et à sa situation à la date de l'arrêté des comptes, l'entreprise estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

L'évènement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	868 200	171 750		839 950
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	790 010	10 075		800 085
Immobilisations incorporelles	1 458 210	181 825		1 640 035
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	254 814	103 529		358 343
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		154 873		154 873
- Installations générales, agencements aménagements divers	6 366			6 366
- Matériel de transport	38 907	120 000	38 907	120 000
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	177 499	5 056		182 555
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	477 586	383 457	38 907	822 137
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	879			879
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	334 603	1 904		336 507
Immobilisations financières	335 482	1 904		337 386
ACTIF IMMOBILISE	2 271 279	567 186	38 907	2 799 558

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	181 825	383 457	1 904	567 186
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	181 825	383 457	1 904	567 186
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		38 907		38 907
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		38 907		38 907

Immobilisations incorporelles

Autres immobilisations incorporelles

Ce poste comprend un droit à l'image depuis 2016.

La société amortit sur 17 ans et 4 mois ce poste à compter de 2019 pour que la durée d'amortissement soit ramenée à 20 ans, correspondant à la durée d'utilisation de l'avantage économique futur.

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital	309 196	
Total	309 196	

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SFIT USA CORP 19808 WILMINGTON, DE	1 000	-45 556	100,00	-17 918
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Le 20 août 2018, GROUP SFIT a ouvert une filiale aux Etats unis d'Amérique qu'elle détient à 100 % et dont le capital est de 1.000 US\$, soit 879,39 €.

Cette filiale n'a pas eu d'activité en 2020.

Les montants indiqués dans le tableau des filiales et participations concernant la filiale US sont en dollars.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	395 737	135 017		530 754
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	448 130	28 892		475 023
Immobilisations incorporelles	843 867	161 909		1 005 776
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	37 601	32 911		70 512
- Installations techniques, matériel et outillage industriels		25 512		25 512
- Installations générales, agencements aménagement divers	1 277	1 061		2 338
- Matériel de transport	24 776	22 087	28 613	18 250
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	103 683	26 013		129 696
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	167 337	107 584	28 613	246 309
ACTIF IMMOBILISE	1 011 204	269 493	28 613	1 252 085

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 49 907 831 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	336 507		336 507
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	23 616 503	23 616 503	
Autres	24 659 729	24 659 729	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	1 295 093	1 295 093	
Total	49 907 831	49 571 325	336 507
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

La société a comptabilisé un avoir à établir pour le client BSB pour un montant de 6,9 millions d'euros. Parallèlement, la société a comptabilisé un avoir à recevoir du fournisseur CLD pour un montant équivalent.

Produits à recevoir

	Montant
Clients Factures A Etablir	6 973 366
Rabais Remises Ristour. A Obtenir	10 741 779
Total	17 715 146

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Les stocks font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 1 558 991 euros. Par catégorie, les éléments significatifs sont :

	Montant
Stock marchandises neuves	1 195 902
Stock SAV	363 088
TOTAL	1 558 990

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 6 283 926,00 euros décomposé en 285 633 titres d'une valeur nominale de 22,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	275 112	22,00
Titres émis pendant l'exercice	10 521	22,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	285 633	22,00

La société a procédé à trois augmentations de capital en 2020 :

- avril 2020 : augmentation de capital d'un montant de 2.772 euros, prélevé sur les réserves disponibles de la Société résultant de l'attribution définitive de 126 actions ordinaires nouvelles gratuites aux salariés
- novembre 2020 : augmentation de capital d'un montant de 38 280 euros, prélevé sur les réserves disponibles de la Société résultant de l'attribution définitive de 1740 actions ordinaires nouvelles gratuites aux salariés
- décembre 2020 : augmentation de capital d'un montant de 190.410 euros par la création de 8655 actions ordinaires avec bons de souscription attachés, émises avec une prime d'émission total de 1.309.501,50 euros inscrite au passif du bilan, résultant de la conversion de mille cinq cents 1500 OCABSA 2020-2.

Le capital est constitué de 285.633 actions dont :

- 267.441 actions ordinaires
- 8.870 actions de préférence "P1"
- 9.322 actions de préférences "P2"

Les actions de type "P1" et "P2" sont des actions de préférence qui confèrent les avantages suivants :

* Actions de type "P1"

- affectation et répartition des résultats : il sera prélevé sur le bénéfice distribuable, et pour la première fois au titre de l'exercice clos au 31/12/2023, la somme nécessaire pour servir aux titulaires d'actions de préférence "P1" un dividende prioritaire dont le montant est fixé à 5% du prix de revient de l'action de préférence, dans la limite de 100% du résultat net par action.
- boni de liquidation : en cas de dissolution ou de liquidation de la société, le boni de liquidation sera réparti prioritairement à chaque titulaire d'actions de préférence "P1", d'un montant pour chaque action de préférence de catégorie "P1" égal à la différence entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action.

Notes sur le bilan

* Actions de type "P2"

- affectation et répartition des résultats : il sera prélevé sur le bénéfice distribuable, et pour la première fois au titre de l'exercice clos au 31/12/2023, la somme nécessaire pour servir aux titulaires d'actions de préférence "P1" un dividende prioritaire dont le montant est fixé à 5% du prix de revient de l'action de préférence, dans la limite de 100% du résultat net par action.

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients	103 549		103 549		
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change		104 023			104 023
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	103 549	104 023	103 549		104 023
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		474			
Financières					
Exceptionnelles					

Risques provisionnés d'un montant individuellement significatif

Nature	Montant	Echéance	Commentaire

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 61 604 211 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)	12 460 863	3 481 583	8 979 280	
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	8 593 146	8 593 146		
- à plus de 1 an à l'origine	13 323 364	846 734	11 870 134	606 496
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 969 329	1 969 329		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 340 211	11 340 211		
Dettes fiscales et sociales	2 436 307	2 436 307		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	11 480 992	11 480 992		
Produits constatés d'avance				
Total	61 604 211	40 148 302	20 849 413	606 496
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	20 645 269			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	4 731 557			
(**) Dont envers les associés				

Un emprunt obligataire convertible en action "P1" et nommé OCAP1 2016 souscrit en 2016 pour un montant de 576.550 € est toujours en cours. Les modalités de cet emprunt sont les suivantes :

Nombre d'obligations : 8.870

Taux d'intérêt annuel : 4%

Valeur nominale : 65 €

Durée de l'emprunt :

- Tranche A : 4.436 OCAP1 2016 à échéance 6 ans

- Tranche B : 4.434 OCAP1 2016 à échéance 7 ans

En 2019, des obligations convertibles ont été souscrites pour un montant de 5.300.000 € au taux de 7%. Ces obligations sont remboursables sur 36 mois mensuellement en même temps que le paiement des coupons.

En 2020, la société a souscrit des emprunts pour un montant de 20.645.269 €. Le détail des ces emprunts est le suivant :

* des obligations convertibles ont été souscrites pour un montant de 7.110.000 € :

- 5.935.000 € au taux de 7% et remboursables sur 36 mois mensuellement en même temps que le paiement des coupons.

- 1.175.000 € au taux de 7% avec un remboursement in fine au bout de 24 mois.

* la société a eu recours à un prêt garanti par l'état (PGE). Ce prêt d'un montant de 11.300 k€ a été souscrit au près d'un pool bancaire de cinq banques.

* la société a souscrit deux nouveaux emprunts bancaires pour un montant de 432.000 €.

Notes sur le bilan

* la société a fait appel à des crédits court terme pour un montant de 1.803.269 €.

Charges à payer

	Montant
Fournis. Factures Non Parvenues	1 552 916
Sur Emprunts Aupres Etabli. Credit	1 617
Interets Courus	48 741
Dettes Provisio. Pour Conges Payes	88 033
Autres Charges A Payer	169 781
Charges Sociales Sur Conges Payes	31 541
Autres Charges A Payer	53 308
Autres Charges A Payer	256 797
Total	2 202 733

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatees D Avance	1 295 093		
Total	1 295 093		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par marché géographique

	31/12/2020
CA France	33 956 856
CA intracommunautaire	1 611 191
CA export	11 714 151
TOTAL	47 282 198

En 2020, la société a vendu du matériel de santé relatif à la crise sanitaire pour un montant de 11 546 382 €.

En 2019, la répartition du chiffre d'affaires était la suivante :

- CA France : 32 765 295 €
- CA intracommunautaire : 275 454 €
- CA export : 7 082 902 €

ACHATS DE MARCHANDISES

Les achats de marchandises se décomposent en achats de PC et achats d'accessoires.

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
 Honoraire de certification des comptes : 30 000 euros
 Honoraire des autres services : 0 euros

Charges et Produits exceptionnels

Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice

	Charges	Produits
TOTAL		

Notes sur le compte de résultat

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	5 311	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	2 308 499	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	10 294	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 306 173
Produits des cessions d'éléments d'actif		17 500
TOTAL	2 322 104	2 323 673

En 2019, le résultat exceptionnel était de - 2 545 768 €. Le détail était le suivant :

- * charges exceptionnelles 2019 : 2 597 248 €
- Pénalités sur marchés : 12 174 €
- Pénalités, amendes fiscales et pénales : 65 935 €
- Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion : 356 302 €
- Autres charges : 67 848 €
- Frais de prospection : 295 669 €
- Valeurs comptables des immobilisations régularisées : 1 614 097 €
- Amortissements des immobilisations régularisées 182 223

- * produits exceptionnels 2019 : 51 480 €
- Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion : 11 480 €
- Crédit d'impôt export : 40 000 €

Résultat et impôts sur les bénéfices

Notes sur le compte de résultat

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal - 31%	
Taux Normal - 28%	216 106
Taux Réduit - 15%	
Plus-Values à LT - 15%	
Concession de licences - 10%	
Contribution locative - 2,5%	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche	77 280
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	

La société a imputé 1 216 106 € de déficit reportable sur la base de calcul de l'impôt 2020.

Il reste 3 528 958 € de déficit reportable à la clôture des comptes 2020.

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

La société a signé début juin 2021 un accord avec la SA AVENIR TELECOM qui va permettre à la société d'assurer le financement de son besoin en fonds de roulement contribuant ainsi à l'amélioration de la trésorerie du groupe.

En effet en application de cet accord, le règlement des achats réalisés auprès d'AVENIR TELECOM se fera après la livraison des produits. La société pourra assurer ce règlement grâce à l'outil de factoring mise en place. Ce schéma permettra ainsi d'assurer la croissance de l'entreprise et la continuité de son exploitation.

Dénouement des opérations avec BSB et CLD

La société a vendu en 2019 des marchandises à BSB qui ont donné lieu à une reprise de marchandises en 2021. Ces marchandises, acquises auprès de CLD, ont été elles-mêmes reprises par le fournisseur. En conséquence, la créance BSB et la dette CLD se dénouent en janvier 2021.

A ce titre, la société a comptabilisé en 2019 un avoir à établir pour le client BSB pour un montant de 6,9 millions d'euros. Parallèlement, la société a comptabilisé un avoir à recevoir du fournisseur CLD pour un montant équivalent. Ces provisions sont toujours dans les comptes 2020.

Dans les comptes 2019 :

- pour BSB, l'avoir à établir de 6.907 K€ avait impacté le compte "ventes de PC"
- pour le fournisseur CLD, l'avoir à recevoir avait impacté les comptes "achats de PC" et "licences Microsoft" pour respectivement 5.059 k€ et 1.830 k€.

L'avoir à recevoir du fournisseur CLD d'un montant de 1.830 k€, comptabilisé en 2019, est à l'origine de la variation du poste "autres charges" du compte de résultat entre 2019 et 2020.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 25 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	10	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	15	
Ouvriers		
Total	25	

En 2019, l'effectif moyen du personnel était de 25 personnes.

Autres informations

Informations sur les dirigeants

Montant des engagements

Les engagements pris par les dirigeants pour le compte de la société représentent un montant de 14 347 euros.

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Les rémunérations des membres des organes de direction ont représenté un montant de 142 413 euros.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	46 985
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	46 985
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Au titre des emprunts souscrits, la société a donné les engagements suivants :

* Crédit Agricole Brie Picardie

Un emprunt de 250 k€ souscrit en 2018 est garanti par un nantissement du fonds de commerce.

Un emprunt de 1000 k€ souscrit en 2018 est garanti par un nantissement du fonds de commerce.

* Caisse d'Epargne

Un emprunt de 1000 k€ souscrit en 2018 est garanti par un nantissement du fonds de commerce.

* BPI

Un emprunt de 500 k€ souscrit en 2017 est garanti par un gage espèces de 25000 €, montant retenu sur les fonds prêtés.

Autres informations

Engagements reçus

	Montant en euros
Plafonds des découverts autorisés	750 000
<i>Emprunts Crédit Agricole Brie Picardie</i>	243 207
<i>Emprunts Caisse d'Epargne Ile-de-France</i>	204 889
<i>Emprunt BPI</i>	160 000
<i>Prêt garanti par l'état (PGE)</i>	10 170 000
Avals et cautions	10 778 096
Autres engagements reçus	
Total	11 528 096
Dont concernant :	
Les dirigeants	14 347
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

* Découverts autorisés

Au 31/12/2020, la société a un découvert autorisé au près de la banque Palatine pour un montant de 750 000 €.

Par ailleurs, la société fait appel à des crédits court terme.

Les soldes des crédits court terme sont les suivants au 31 décembre 2020 :

- Crédit Agricole USD : 333.594 €
- Caisse d'Epargne : 500.000 €
- Caisse d'Epargne USD : 486.993 €
- LCL : 600.000 €

Ces crédits sont octroyés sur demande et ont une durée de remboursement comprise entre 2 et 24 mois.

* Crédit Agricole Brie Picardie

1. Emprunt de 250 k€ souscrit en 2016.

L'encours au 31/12/2020 est de 47.824 €.

Cet emprunt est garanti :

- par BPI France à concurrence de 50% de l'encours du crédit, soit 23.912 € au 31/12/2020
- par un nantissement du fonds de commerce
- par la caution solidaire de Monsieur Stéphane FRANCAIS à concurrence de 30% de l'encours du crédit, soit 14.347 € au 31/12/2020

2. Emprunt de 1000 k€ souscrit en 2018.

L'encours au 31/12/2020 est de 683.159 €.

Cet emprunt est garanti :

- par BPI France à concurrence de 30% de l'encours du crédit, soit 204.948 € au 31/12/2020
- par un nantissement du fonds de commerce

* Caisse d'Epargne

Autres informations

Emprunt de 1000 k€ souscrit en 2018.

L'encours au 31/12/2020 est de 682.965 €.

Cet emprunt est garanti :

- par BPI France à concurrence de 30% de l'encours du crédit, soit 204.889 € au 31/12/2020
- par un nantissement du fonds de commerce

* BPI

Emprunt de 500 k€ souscrit en 2017.

L'encours au 31/12/2020 est de 225.000 €.

Cet emprunt est garanti :

- par un gage espèces de 25.000 €, montant retenu sur les fonds prêtés
- par une garantie du Fonds National Renforcement de la Trésorerie à concurrence de 60% de l'encours du crédit, soit 135.000 € au 31/12/2020

* PGE

En 2020, la société a eu recours à un prêt garanti par l'état (PGE). Ce prêt d'un montant de 11.300 k€, souscrit au près d'un pool bancaire de cinq banques, bénéficie de la garantie de l'état à concurrence de 80% de l'encours, soit un montant de 10.170 k€.

* Instruments financiers à terme et opérations de couverture

Dans le cadre de son activité commerciale, le GROUP SFIT achète principalement ses marchandises en Asie en USD dollars. En revanche, les ventes de matériel au réseau de distribution et en ligne se font en quasi-totalité dans la devise Euro. A ce titre, le GROUP SFIT est exposé au risque de change sur sa marge opérationnelle en fonction de la fluctuation de l'US Dollar par rapport à l'Euro.

Pour se couvrir contre le risque de change, USD / €, le GROUP SFIT met en place des opérations d'« accumulateurs » de change à terme avec Target Redemption Forward (TARF / TARN).

La société a souscrit plusieurs contrat d'options, d'accumulateurs et d'achats à terme de devise USD pour couvrir le risque de change en 2021. Ces contrats ont plusieurs échéances et sont dénoués quand les conditions sont favorables pour la société.

1. Stratégie de couverture (politique de gestion des risques)

La stratégie de couverture du risque de change est mise en oeuvre par la Direction Financière en accord avec la Direction Générale du Groupe.

L'objectif du GROUP SFIT est de couvrir une évolution défavorable de l'USD sur sa marge d'exploitation. Pour ce faire, la stratégie du groupe est de protéger le coût des achats en USD contre une appréciation de l'USD face à l'Euro en mettant en place des achats à termes d'USD dont l'objectif est de fixer le cours € / USD.

Pour ce faire, le Groupe met en place une stratégie de couverture dynamisante en utilisant des « accumulateurs à barrière désactivante » dont l'objectif est d'obtenir un cours de change bonifié par rapport à une couverture standard dite « vanille ».

Ces instruments sont gérés de façon dynamique dans le temps avec des limites en termes d'exposition.

Un accumulateur est mis en place uniquement, si les conditions suivantes sont respectées :

i. Le montant maximum (théorique) pouvant être accumulé par l'ensemble des instruments des couvertures en vie comprenant le nouveau dérivé doit couvrir les flux futurs d'achat de marchandises identifiés par la gestion commerciale sur une période déterminée (par le biais des commandes ou des prévisions budgétaires d'achat et/ou d'activité). Les accumulateurs ne doivent en aucun cas générer de la sur-couverture, c'est-à-dire que le montant maximum accumulé ne doit pas être supérieur au montant couvert.

ii. Il est démontré que les prix d'exercice des montants accumulés, correspond à un cours de change qui permet de préserver la marge opérationnelle des ventes futures de marchandises.

Lorsqu'un accumulateur est résilié (notamment lorsque la barrière des bénéfices est atteinte), le Groupe peut mettre en place une nouvelle opération de couverture afin de protéger de nouveau l'exposition qui n'est plus couverte.

2. Traitement comptable applicable aux accumulateurs

Les accumulateurs sont des opérations qui comportent une composante d'optimisation. Selon la note de présentation du règlement ANC 2015- 05, l'optimisation consiste en une opération ou composante d'opération réalisée avec une intention de couverture mais ne réduisant pas parfaitement le risque couvert et comportant des caractéristiques non standards visant à optimiser le coût de la couverture (voire même à percevoir un produit).

Autres informations

L'optimisation est notamment caractérisée par le ou les facteurs suivants :

- coût ou cours bonifié par rapport à un instrument de couverture standard (swap, achat à terme ou option dlts « vanilles ») souvent lié à la présence d'une vente d'option implicite ou explicite ;
- présence de clauses ou d'indices sous-jacents non standards (ex. barrière activante ou désactivante, effet de seuil) ;
- incertitude sur le montant de notionnel couvert (tant qu'il n'aboutit pas à une situation de sur-couverture qui serait synonyme de déqualification partielle) ;
- incertitude sur la période couverte (ex. structure annulable hors du contrôle de l'entreprise) ;
- incertitude sur le cours ou taux couvert.

L'art 628-16 du PCG (issu du règlement ANC 2015-05) permet d'utiliser la comptabilité de couverture pour les opérations d'optimisation sans prise de risque.

Une opération ou composante d'optimisation est qualifiée comme « sans prise de risque » lorsque cette optimisation n'aboutit pas à une prise de risque supplémentaire par rapport au risque initial de l'entité à la date de mise en place de l'opération.

L'optimisation sans prise de risque supplémentaire est notamment caractérisée par le ou les facteurs suivants :

- absence de scénario dans lequel l'entreprise paierait un montant sensiblement supérieur à la fois à celui qu'elle aurait payé avec un instrument de couverture standard parfaitement adossé au risque couvert et à celui payé sur l'exposition initiale (avant couverture) ;
- absence d'indexation ou de condition liée à un sous-jacent sans lien économique avec le risque couvert ;
- absence d'un levier ou effet multiplicateur.

Pour pouvoir les considérer accumulateurs mis en place et en vie comme des opérations d'optimisation sans prise de risque et leur appliquer une comptabilité de couverture, Group SFIT s'assure qu'il n'est pas en sur-couverture qui pourrait entraîner un risque de perte complémentaire.

Group SFIT s'assure également que l'ensemble des cours de couvertures (prix d'exercice) des instruments permettent bien de préserver la marge d'exploitation et que ces couvertures ne sont pas susceptibles d'engendrer des ventes déficitaires.

3. Situation au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, les dérivés de type accumulateurs en portefeuille permettent une accumulation maximale de 118,32 M\$ (55,40 M\$ pour 2020, 61,44 M\$ pour 2021 et 1,00 M\$ pour 2022).

Le récapitulatif des contrats ouverts au 31/12/2020 est le suivant :

- BRED

Notionnel : 1.500.000 \$
 Max accumulable : 3.000.000 \$
 Max accumulable 2020 : 2.400.000 \$
 Max accumulable 2021 : 600.000 \$
 Réalisé 2020 : 1.500.000 \$
 Réalisé 2021 : 600.000 \$

- BRED

Notionnel : 2.000.000 \$
 Max accumulable : 4.000.000 \$
 Max accumulable 2020 : 2.400.000 \$
 Max accumulable 2021 : 1.600.000 \$
 Réalisé 2020 : 1.200.000 \$
 Réalisé 2021 : 1.600.000 \$

- BRED

Notionnel : 1.200.000 \$
 Max accumulable : 2.400.000 \$
 Max accumulable 2020 : 800.000 \$
 Max accumulable 2021 : 1.600.000 \$
 Réalisé 2020 : 600.000 \$
 Réalisé 2021 : 1.200.000 \$

Autres informations

- LCL

Notionnel : 2.400.000 \$
 Max accumulable : 4.800.000 \$
 Max accumulable 2020 : 1.860.000 \$
 Max accumulable 2021 : 2.940.000 \$
 Réalisé 2020 : 1.630.000 \$
 Réalisé 2021 : 900.000 \$

- LCL

Notionnel : 2.700.000 \$
 Max accumulable : 5.400.000 \$
 Max accumulable 2020 : 2.000.000 \$
 Max accumulable 2021 : 3.400.000 \$
 Réalisé 2020 : 1.900.000 \$
 Réalisé 2021 : 3.350.000 \$

- LCL

Notionnel : 2.400.000 \$
 Max accumulable : 4.800.000 \$
 Max accumulable 2020 : 1.740.000 \$
 Max accumulable 2021 : 3.060.00 \$
 Réalisé 2020 : 1.560.000 \$
 Réalisé 2021 : 3.900.00 \$

- PALATINE

Notionnel : 3.900.000 \$
 Max accumulable : 7.800.000 \$
 Max accumulable 2020 : 3.200.000 \$
 Max accumulable 2021 : 4.600.000 \$
 Réalisé 2020 : 2.350.000 \$
 Réalisé 2021 : 3.500.000 \$

- PALATINE

Notionnel : 2.600.000 \$
 Max accumulable : 5.200.000 \$
 Max accumulable 2020 : 2.300.000 \$
 Max accumulable 2021 : 2.900.000 \$
 Réalisé 2020 et 2021 : 4.550.000 €

- CE

Notionnel : 2.750.000 \$
 Max accumulable : 5.500.000 \$
 Max accumulable 2020 : 3.200.000 \$
 Max accumulable 2021 : 2.300.000 \$
 Réalisé 2020 : 2.800.000 \$
 Réalisé 2021 : 1.200.000 \$

- CE

Notionnel : 2.750.000 \$
 Max accumulable : 5.500.000 \$
 Max accumulable 2020 : 3.100.000 \$
 Max accumulable 2021 : 2.400.000 \$
 Réalisé 2020 : 2.650.000 \$
 Réalisé 2021 : 1.200.000 \$

Autres informations

- CRCA

Notionnel : 5.100.000 \$
 Max accumulable : 10.200.000 \$
 Max accumulable 2020 : 4.320.000 \$
 Max accumulable 2021 : 5.880.000 \$
 Réalisé 2020 : 3.180.000 €
 Réalisé 2021 : 3.720.000 \$

- CRCA

Notionnel : 5.160.000 \$
 Max accumulable : 10.320.000 \$
 Max accumulable 2020 : 3.600.000 \$
 Max accumulable 2021 : 6.240.000 \$
 Max accumulable 2022 : 480.000 \$
 Réalisé 2020 : 1.680.000 €
 Réalisé 2021 : 3.600.000 \$

- CRCA

Notionnel : 5.100.000 \$
 Max accumulable : 10.200.000 \$
 Max accumulable 2020 : 6.240.000 \$
 Max accumulable 2021 : 3.720.000 \$
 Réalisé 2020 : 360.000 \$
 Réalisé 2021 : 0 \$

- CRCA

Notionnel : 5.100.000 \$
 Max accumulable : 10.200.000 \$
 Max accumulable 2020 : 6.240.000 \$
 Max accumulable 2021 : 3.720.000 \$
 Réalisé 2020 : 360.000 \$
 Réalisé 2021 : 0 \$

- CRCA

Notionnel : 5.100.000 \$
 Max accumulable : 10.200.000 \$
 Max accumulable 2020 : 5.160.000 \$
 Max accumulable 2021 : 5.040.000 \$
 Réalisé 2020 : 120.000 \$
 Réalisé 2021 : 0 \$

- CRCA

Notionnel : 5.100.000 \$
 Max accumulable : 10.200.000 \$
 Max accumulable 2020 : 3.840.000 \$
 Max accumulable 2021 : 6.240.000 \$
 Max accumulable 2022 : 120.000 \$
 Réalisé 2020 : 3.000.000 \$
 Réalisé 2021 : 3.600.000 \$

- CRCA

Notionnel : 4.300.000 \$
 Max accumulable : 8.800.000 \$
 Max accumulable 2020 : 3.000.000 \$
 Max accumulable 2021 : 5.200.000 \$

Autres informations

Max accumulable 2022 : 400.000 \$

Réalisé 2020 : 1.350.000 \$

Réalisé 2021 : 1.100.000 \$

Les valeurs des dérivés au 31/12/2020 sont les suivantes :

- BRED : - 138.783 \$

- CE : + 450.396 \$

- CRCA : + 421.401 \$

- LCL : - 581.425 \$

- PALATINE : - 46.453 \$

Soit une plus-value latente totale de 105.136 \$.

Transactions avec des parties liées

En 2020, la société a comptabilisé les montants suivants en application de conventions avec des parties liées :

- 72.000 € de loyer au titre d'un contrat de bail avec la SCI Saint Ange, société liée à Monsieur Stephan Français.

- 25.036 € d'amortissement au titre du contrat de partenariat avec Monsieur Teddy Riner.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 87 563 euros

L'engagement au titre de l'évaluation actuarielle des indemnités de départ à la retraite s'élève à 88 K€ au 31 décembre 2020 et à 48 K€ au 31 décembre 2019.

Les principaux paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

- Taux d'actualisation : 0,34% pour 2020 et 0,77% pour 2019

- Table de mortalité : INSEE 2018

- Départ volontaire à 62 ans

- Taux de ch. pat. : 45% (cadres), 41% (non cadres)



SAS GROUP SFIT

82 rue de la Libération
77340 PONTAULT COMBAULT

Siret : 79383488800042

SITUATION

2021

Période du 01/01/2021 au 30/06/2021

SITUATION

2021

Période du 01/01/2021 au 30/06/2021

Comptes annuels

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2021	Net 31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	839 950	613 188	226 762	309 196
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevts, licences, logiciels, drts & val similaires	10 075	3 536	6 539	8 219
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	790 010	485 684	304 326	316 844
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	373 143	90 286	282 857	287 830
Installations techniques, matériel et outillage industriels	154 873	50 970	103 903	129 361
Autres immobilisations corporelles	319 382	176 596	140 786	158 637
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	879		879	879
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 109 321		2 109 321	336 507
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 597 634	1 422 260	3 175 374	1 547 473
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	8 248 553	1 409 944	6 838 609	7 583 822
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	19 303 983	607 503	18 696 480	23 009 000
Autres créances	14 345 569	1 202 379	13 143 190	23 457 350
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	12 608 575		12 608 575	7 928 077
Charges constatées d'avance (3)	1 296 725		1 296 725	1 295 093
TOTAL ACTIF CIRCULANT	55 803 384	3 219 825	52 583 559	63 273 342
Frais d'émission d'emprunt à étaler	900 192		900 192	1 102 005
Primes de remboursement des obligations	1 178 213		1 178 213	1 424 264
Ecarts de conversion actif	104 023		104 023	104 023
TOTAL GENERAL	62 583 446	4 642 085	57 941 361	67 451 107
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	30/06/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	6 283 926	6 283 926
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 728 096	1 728 096
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	597 248	597 248
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-2 866 396	-4 062 929
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	1 961 418	1 196 533
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	7 704 291	5 742 873
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	104 023	104 023
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	104 023	104 023
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles	11 094 349	12 460 863
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	26 403 674	21 916 510
Emprunts et dettes financières diverses (3)	1 333 925	1 969 329
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 406 291	11 340 211
Dettes fiscales et sociales	667 406	2 436 307
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 227 403	11 480 992
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	50 133 047	61 604 211
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	57 941 361	67 451 107
(1) Dont à plus d'un an (a)	13 744 516	21 455 909
(1) Dont à moins d'un an (a)	36 388 531	40 148 302
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	12 659 158	8 593 146
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	30/06/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises	22 906 238	39 957 779
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	4 505 292	7 324 419
Chiffre d'affaires net	27 411 530	47 282 198
<i>Dont à l'exportation</i>		13 325 342
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	2 667	442 417
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	194 048	797 291
Autres produits	690 457	1 015 944
Total I	28 298 701	49 537 850
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises	18 145 180	34 859 356
Variations de stock	894 261	-3 348 453
Achats de matières premières et autres approvisionnements	11 666	38 449
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	3 053 222	10 114 466
Impôts, taxes et versements assimilés	87 447	179 122
Salaires et traitements	910 526	1 349 890
Charges sociales	327 813	475 199
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	416 987	642 787
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		839 057
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		474
Autres charges	1 185 799	1 504 360
Total II	25 032 901	46 654 727
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	3 265 800	2 883 123
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée III		
Perte supportée ou bénéfice transféré IV		
Produits financiers		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	312 951	340 047
Intérêts et charges assimilées (4)	1 076 352	1 364 863
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	1 389 303	1 704 930
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-1 389 303	-1 704 930
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	1 876 497	1 178 193

Compte de résultat (suite)

	30/06/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 433	2 306 173
Sur opérations en capital		17 500
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	1 433	2 323 673
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	78 371	2 311 810
Sur opérations en capital		10 294
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)	78 371	2 322 104
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-76 937	1 569
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-161 859	-16 770
Total des produits (I+II+V+VII)	28 300 134	51 861 523
Total des charges (II+IV+VI+VIII+(X+X))	26 338 716	50 664 990
BENEFICE OU PERTE	1 961 418	1 196 533
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		